



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour la Communauté d'agglomération de Cergy-
Pontoise



מבחר מכתבים



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

ENTRE

- **La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise**

Représentée par son Président, M. Jean-Paul JEANDON dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022,
Ci-après désignée par « la CACP » ou « l'EPCI » ou « l'intercommunalité » ;

d'une part,

ET

- **L'État,**

Représenté par M. Amaury de SAINT-QUENTIN, Préfet du Val d'Oise,
Ci-après désigné par « l'État » ;

d'autre part

EN PRÉSENCE DE :

- **Le Conseil départemental du Val d'Oise**

Représenté par sa Présidente, Mme Marie-Christine CAVECCHI, dûment habilitée à l'effet des présentes en vertu d'une délibération de l'assemblée départementale en date du 17 décembre 2021,

Ci-après désigné par « le Département » ;

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement des nouveaux contrats de plan État-région (CPER), le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

1 – À court terme, il s'agit d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022 et ils favoriseront l'investissement public et privé dans tous les territoires.

2 – Dans la durée du mandat 2020-2026, il s'agit d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de logement, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturel, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.

3 – Le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire. À l'échelle de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, si cela est jugé pertinent par les parties concernées, le CRTE pourra le moment venu regrouper l'ensemble des démarches contractuelles existantes¹. Ainsi, dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat pourra être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise a souhaité s'engager dans cette démarche et a, à ce titre, signé avec l'État une convention d'initialisation du CRTE en date du 1^{er} juillet 2021.

CECI AYANT ÉTÉ EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

¹Action Cœur de Ville (ACV), Petites Villes de Demain (PVD), contrat de ville et de cohésion urbaine, contrat local de santé...

Article 1^{er} – Objet du CRTE de la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle pour réussir collectivement la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise autour de projets concrets.

Selon les souhaits du Gouvernement, les CRTE mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs.

1.1 Présentation de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

Située à 30 kilomètres au Nord-Ouest de Paris, dans le département du Val d'Oise (95), Cergy-Pontoise s'est développée au travers du projet de ville-nouvelle initié par l'Etat dans les années 60. Préfecture du Val d'Oise et pensée dès l'origine comme l'un des sites de développement urbain et économique de l'Ile-de-France, Cergy-Pontoise allie les fonctions d'un grand pôle urbain, économique et universitaire. Cergy-Pontoise se caractérise par son équilibre social et sa jeunesse (30% de moins de 20 ans). Sa superficie est sensiblement égale à celle de Paris intra-muros, soit environ 8 000 hectares, dont plus de 2 000 hectares d'espaces verts et de loisirs naturels ou aménagés, et 2 000 hectares d'espaces agricoles. Aujourd'hui Cergy-Pontoise est un pôle d'habitat, un pôle d'équipements, un pôle économique de plus de 90 000 emplois et un pôle universitaire et de recherche de 27 000 étudiants.

Cergy-Pontoise se situe à l'articulation de trois axes principaux :

- l'axe Cergy-Pontoise / la Défense / Paris ;
- l'axe des grands pôles de l'arc Nord-Ouest francilien : aéroport de Roissy Charles de Gaulle / plaine de France au Nord, et Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines / plateau de Saclay à l'Ouest ;
- sur les grands ports du Havre et de l'Europe du Nord.

Cergy-Pontoise fait l'objet quotidiennement d'un niveau très dense d'échanges et assume un rôle et des charges de centralité.





La CACP est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) issu de la transformation, au 1er janvier 2004, du Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN) de Cergy-Pontoise. Elle regroupe 13 communes, 12 dans le département du Val d'Oise (95) : Boisemont, Cergy, Courdimanche, Eragny-sur-Oise, Jouy-le-Moutier, Menucourt, Neuville-sur-Oise, Osny, Pontoise, Puiseux-Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône et Vauréal et la commune de Maurecourt dans le département des Yvelines (78), pour une population d'environ 212 000 habitants.

1.2 Les compétences de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

L'EPCI exerce 24 compétences : 10 compétences obligatoires, 3 compétences optionnelles et 11 compétences facultatives.

Les compétences obligatoires de CACP :

L'EPCI exerce les compétences obligatoires suivantes : le développement économique ; l'aménagement de l'espace communautaire ; l'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire ; la politique de la ville ; la collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés ; gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ; création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs ; eau ; assainissement des eaux usées ; gestion des eaux pluviales urbaines.

Les compétences optionnelles de la CACP :

L'EPCI exerce les compétences optionnelles suivantes : la création ou l'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt communautaire et la création ou l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ; la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie (lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie) ; la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Les compétences facultatives de la CACP :

L'EPCI exerce les compétences facultatives suivantes : la politique de soutien au sport, à la culture, à l'éducation et aux échanges internationaux ; les pôles majeurs d'attractivité communautaire ; les réseaux de communication électroniques et actions en faveur du développement technologique ; l'éclairage public ; l'investissement pour la réalisation des équipements, quelle que soit leur localisation, nécessités par l'urbanisation nouvelle engagée sous forme de ZAC ou de lotissement de plus de 30 logements ; la politique de soutien aux communes pour la réhabilitation des équipements communaux dans le cadre d'un programme pluriannuel ; les espaces verts majeurs ; le chauffage urbain ; les équipements liés aux réseaux de transport public et au réseau cyclable de l'agglomération ; le cimetière intercommunal ; le développement des établissements d'enseignement supérieur, la représentation des collectivités territoriales aux conseils d'administration de ces établissements, le soutien à l'enseignement, à la recherche ainsi qu'à la vie étudiante.

Article 2 – Ambition du territoire et orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques visant à mettre en œuvre un projet de relance et de transition écologique pour la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

Il s'appuie sur le travail en cours d'élaboration du **Projet de territoire de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise**. Des premières orientations stratégiques ont pu être arrêtées par les élus et dessinent l'armature du présent contrat. Elles dessinent les priorités de l'action publique sur le territoire de l'intercommunalité pour les années à venir : le développement économique, la transition écologique et énergétique et la cohésion sociale et territoriale.

Au fur et à mesure de la finalisation du **projet de territoire de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, détaillé en annexe 2**, les orientations et actions prioritaires définies au présent CRTE pourront être amendées et/ou enrichies au travers d'un avenant de cadrage.

Ce **Projet de territoire** au même titre que le CRTE, ne se veut pas figé. Le Projet et sa traduction dans le CRTE seront évalués et ajustés en cours de route. Les orientations qui suivent se déclineront ainsi en un plan d'actions « souple » à adapter progressivement.

2.1. Les enjeux partagés du territoire

1 – Attractivité du territoire : se positionner dans un écosystème en mutation

Orientation n°1 : renforcer les synergies entre le développement économique, l'enseignement supérieur, l'emploi et l'innovation :

Cergy-Pontoise est un pôle administratif, économique et d'enseignement supérieur, mais porte aussi l'ambition d'être une « ville à la campagne » qui participe à son attractivité. Chaque année, près de 80 nouvelles entreprises s'implantent sur le territoire. Structuré autour de trois filières (aéronautique, automobile et cosmétique) et de trois pôles de compétitivité, le tissu économique cergy-pontain s'articule autour de TPE-PME mais aussi de grands groupes industriels.

La **(re)localisation des emplois sur le territoire** demeure donc un défi de premier ordre. De plus, une réflexion portant sur le développement économique et les nouvelles orientations en matière industrielle doit être menée.

Pour ce faire, les priorités sont de faire vivre un **écosystème « enseignement-recherche-entreprises-innovation »** vertueux pour le territoire ; de favoriser le renouvellement des parcs d'activités ou encore de construire les **passerelles entre développement économique et employabilité de la population**.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100



Orientation n°2 : revendiquer une identité forte :

La CACP doit affirmer son rôle et son identité de pôle régional structurant en Île-de-France. La valorisation d'une identité forte, pour une attractivité renouvelée, fait consensus. Elle peut prendre appui sur une logique d'équilibre et sur un développement plus durable.

Pour ce faire, les priorités sont de valoriser le tourisme en favorisant le développement du tourisme durable ; valoriser CY Université, la ville universitaire ou encore développer les relations avec les partenaires extérieurs au territoire.

2 – Transition écologique et énergétique : vivre dans un environnement de qualité

Trois engagements ont été pris en 2018 par les élus lors de l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) – Agenda 21 :

- D'ici à 2030, les émissions de gaz à effet de serre devront diminuer d'au moins 40% par rapport à 2012 ;
- La part des énergies renouvelables devra être portée à 32% du mix énergétique ;
- 27% d'économies d'énergie devront être réalisées.

De plus, la CACP a récemment contractualisé avec l'ADEME dans le cadre d'un Contrat d'objectifs territorial (COT) sur la période 2022-2025.

Orientation n°1 : accompagner le changement des pratiques de mobilité :

Avec 212 000 habitants, l'usage de la voiture reste ancré alors même que les réseaux de transports en commun sont conséquents et les mobilités douces se sont développées. Le changement des pratiques de mobilités s'affirme comme une priorité. Des efforts de sensibilisation sont à articuler avec l'amélioration de la multimodalité et la réduction des ruptures urbaines dans la chaîne du déplacement.

Pour ce faire les priorités sont de favoriser le développement et l'usage des transports en commun ; de soutenir les alternatives aux motorisations thermiques diesel et essence ; d'améliorer la desserte extérieure du territoire ou encore de résorber les discontinuités urbaines.

Orientation n°2 : préserver les espaces naturels, la biodiversité et une agriculture au service d'une alimentation de qualité :

La préservation de l'environnement est un enjeu essentiel pour la qualité de vie. Aux actions de sensibilisation à l'écologie doivent s'ajouter la préservation d'espaces verts, la réhabilitation d'espaces naturels et l'anticipation des vulnérabilités du territoire. Enfin, l'agriculture doit être au service d'une alimentation relocalisée, que ce soit par la restauration collective ou par les circuits courts de distribution.

Pour ce faire, les priorités sont de réduire les pollutions émises sur le territoire ; poursuivre les actions d'éducation, de sensibilisation et d'accompagnement au changement pour la préservation des espèces et des espaces verts ; élaborer des stratégies d'anticipation des risques liés aux changements climatiques ; nouer les partenariats adaptés pour trouver des solutions innovantes avec les acteurs de la préservation de l'environnement et de l'agriculture ou encore développer l'agriculture urbaine et privilégier les circuits courts.

Handwritten text along the right edge of the page, possibly bleed-through from the reverse side. The text is mostly illegible but appears to be a list or index of items.



Orientation n°3 : promouvoir un habitat et un patrimoine public plus sobres et plus qualitatifs et développer les énergies renouvelables :

La rénovation de l'habitat et du bâti, notamment la rénovation énergétique et le recours aux énergies renouvelables, sont des enjeux majeurs de la transition.

Pour ce faire, les priorités sont d'adopter une stratégie pour un aménagement durable et équilibré en préservant la mixité sociale ; d'identifier les opérations de renouvellement urbain ; de baisser les consommations d'énergie des bâtiments publics ; d'augmenter la production d'énergies renouvelables ; d'accompagner le tissu industriel vers l'économie circulaire ou encore de mieux prendre en compte les nouveaux usages dans les projets d'habitat.

Orientation n°4 : réduire la production de déchets et optimiser leur traitement :

Dans ce domaine, les priorités sont de compléter le réseau de ressourceries afin d'optimiser le réemploi des déchets ; de développer les filières de traitements alternatives comme le tri ou la méthanisation ou encore de mettre en place une tarification incitative afin de réduire le volume de déchets.

3 – Solidarité : soutenir le développement équilibré du territoire

Orientation n°1 : renforcer la cohésion sociale par des politiques publiques plus inclusives :

La population de la CACP est particulièrement jeune (46% de moins de 30 ans). Cette présence de la jeunesse s'amplifiera avec une augmentation de la population étudiante liée au développement de CY Cergy Paris Université. Il convient alors de mieux prendre en compte les réalités de vie de l'ensemble des cergy-pontains.

Pour ce faire, les priorités sont de favoriser l'équilibre social du territoire ; de favoriser l'égalité femme/homme ; de coordonner l'action des communes en matière de santé ou encore de favoriser un meilleur partage de l'espace public.

Orientation n°2 : dynamiser le territoire via les politiques culturelles et sportives et à destination des étudiants :

Le développement de la pratique sportive pour tous peut s'appuyer sur un taux d'équipement important et des infrastructures d'ampleur (pôle sportif des Maradas, Aren'Ice). En outre, l'Île de Loisirs de Cergy-Pontoise permet la pratique d'une cinquantaine d'activités, tout en jouant un rôle social. Parallèlement, la culture y occupe une place de choix. L'accent est mis sur la démocratisation de l'enseignement artistique afin d'offrir à chacun la possibilité de bénéficier d'un apprentissage de qualité. Soutenir et renforcer ce dynamisme sportif, culturel et étudiant doit constituer un axe fort des politiques publiques mises en œuvre afin de contribuer au renforcement de la cohésion et du vivre-ensemble sur le territoire cergy-pontain.

Pour ce faire, les priorités sont de favoriser la pratique sportive en s'appuyant sur des équipements de qualité ; de soutenir la promotion de l'excellence sportive à travers les clubs labellisés ou encore de favoriser l'accès de toutes et tous à la culture au plus proche des habitants.





Orientation n°3 : renouveler la solidarité intercommunale :

Les communes membres et la CACP se sont entendues sur un partage de compétence permettant de privilégier le périmètre d'intervention le plus adéquat mais aussi de renforcer les liens entre les parties.

Pour ce faire, les priorités sont de définir un compromis intercommunal plus solidaire en matière de répartition des fonds de concours ou encore de développer et renforcer la mutualisation avec les communes, pour améliorer la qualité et le coût du service rendu.

4 – Une conviction : s'appuyer sur l'intelligence collective

Orientation n°1 : renforcer la démocratie participative :

La consultation citoyenne sur les différents projets, à travers les instances et les instruments dédiés, doit demeurer un axe fort du fonctionnement de la CACP.

Pour ce faire, les priorités sont de créer une instance citoyenne intercommunale de concertation ou encore d'associer les habitants à la transition écologique et énergétique, notamment à la rénovation énergétique et à la politique de mobilité.

Orientation n°2 : faire vivre le collectif apprenant :

L'une des réponses les plus pertinentes à ce défi est de décloisonner les enjeux pour en avoir une approche la plus totalisante possible. Cette transversalité nécessaire doit s'appliquer à la fois entre la CACP et les communes, mais aussi en interne entre les différentes directions et services de la CACP.

Pour ce faire, les priorités sont de travailler en transversalité les différents plans et schémas sectoriels ; de mettre en place un tableau de bord de la transition écologique ou encore de mettre en place un budget vert.

2.2. Les orientations stratégiques

En partant des éléments de diagnostic, et en se basant sur les enjeux qui s'en dégagent, une armature stratégique a pu être définie pour le CRTE.

- **Orientation stratégique n°1 : Renforcer l'attractivité du territoire**
- **Orientation stratégique n°2 : Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire**
- **Orientation stratégique n°3 : Poursuivre le développement de la solidarité sur le territoire**
- **Orientation stratégique n°4 : Consolider l'intelligence collective**



Article 3 – Plan d’actions et mise en œuvre

Les orientations stratégiques du territoire sont déclinées en un plan d’actions à conduire sur le territoire, figurant en annexe 3.

Ce plan d’actions détaille les actions ou leviers à activer pour la transformation du territoire à moyen et long terme.

Les premières actions de ce plan sont présentées sous forme de fiches actions en annexe 4 avec le(s) indicateur-s qui permettront de mesurer les résultats obtenus. Cette annexe 4 sera modifiée au fur et à mesure de l’avancement du CRTE, et rassemblera les fiches-actions de l’ensemble des projets « mûrs ».

Ces actions seront concrétisées sous forme de projets ou opérations prêts à engager ou restant à préciser par champ d’intervention, selon leur degré de maturité. L’État s’engagera, au travers du CRTE, à faciliter l’accès à l’ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat de plan État-Région (CPER) ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Chaque année, la liste de ces projets/opérations est susceptible d’être actualisée. L’inscription formelle des projets dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s’appuyant sur l’expertise des services déconcentrés de l’État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

3.1. Validation des projets mûrs

Les projets sont « mûrs » quand la maîtrise d’ouvrage est connue, qu’ils sont décrits au travers d’une fiche-action, et prêts à démarrer. S’agissant de leur statut, ils peuvent être de deux natures différentes :

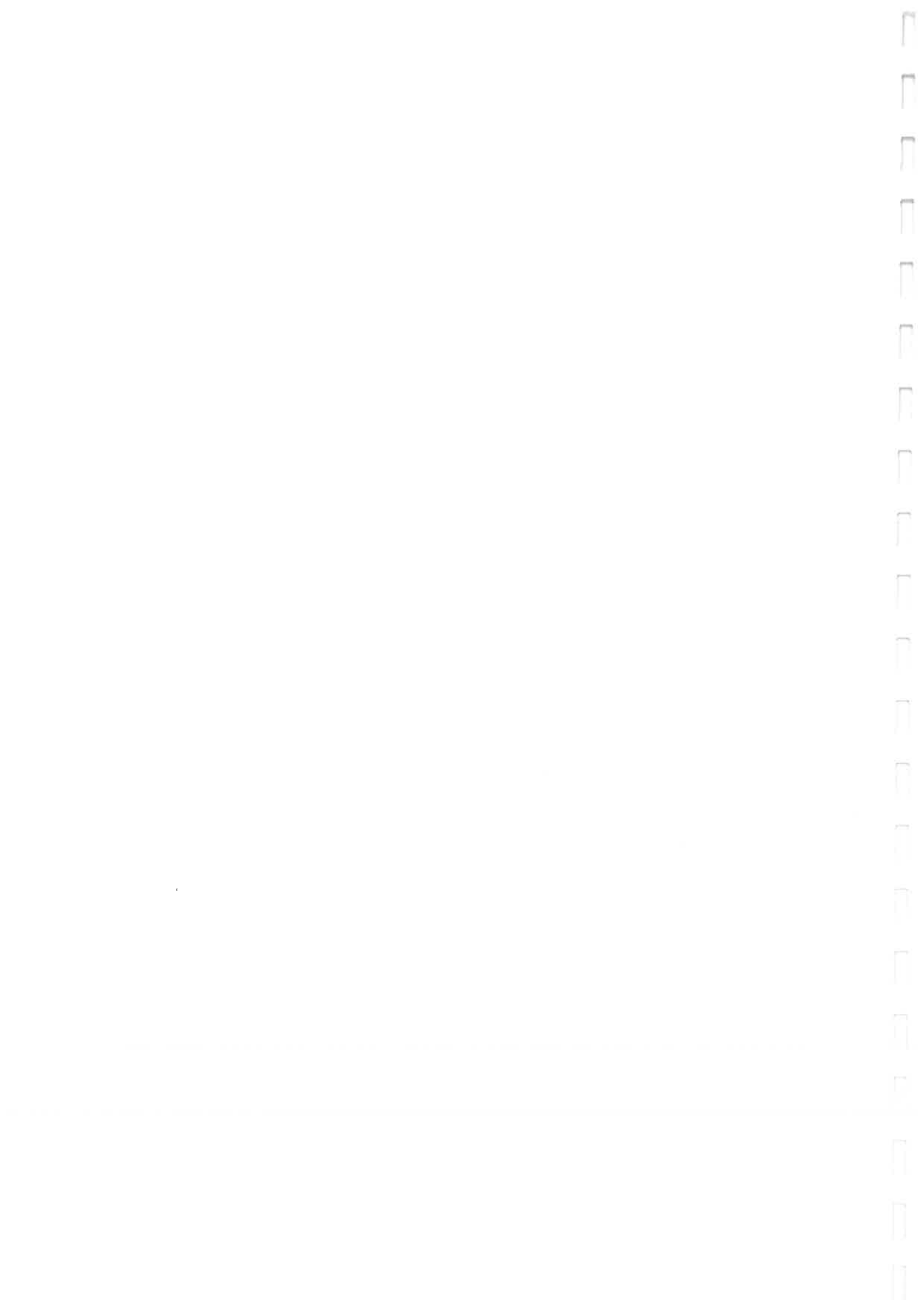
- « en cours d’instruction » en vue de l’obtention d’un cofinancement de l’État suite à la transmission d’une fiche action,
- « validés » suite à l’obtention d’un cofinancement d’un partenaire financeur

Les actions validées seront inscrites chaque année dans un avenant de financement (qui viendra enrichir l’annexe 5). Il détaillera la liste des projets et précisera le montant du soutien de l’État et de ses opérateurs (Banque des territoires, ADEME, Agence de l’Eau...) pour chacun d’entre eux.

3.2. Projets en amorçage

Des projets en amorçage seront listés au plan d’actions du contrat. Ces projets feront l’objet d’un travail spécifique de maturation afin d’être proposés à l’intégration du contrat, lors des comités de pilotage ultérieurs, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur rayonnement ou de leur effet d’entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie au contrat. Les « projets en cours d’instruction » ou les « projets en amorçage » feront l’objet d’une validation au fil de l’eau par le comité de pilotage.



Article 4 – Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats seront évalués sont choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation sont repris en annexe 7. Une présentation annuelle sera effectuée en comité de suivi et de programmation au moyen de la fiche de suivi de l'annexe 7, qui vise à obtenir une vision synthétique des résultats obtenus par la mise en œuvre du CRTE.

Article 5 – Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les crédits de l'État mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, de la DSIL « de droit commun », de la DETR, du FNADT, des guichets des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs de l'État mobilisés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, et des collectivités partenaires.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un avenant qui décline les financements des différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer.

5.2. La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

En signant ce CRTE, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise assume le rôle d'animateur de la transition écologique, de l'attractivité et de la cohésion de son territoire. Elle porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui sera l'interlocuteur des services de l'État pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise s'engage à la mise en œuvre des projets inscrits au CRTE, dont elle est maître d'ouvrage.

5.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

Sous l'égide de la préfecture du Val-d'Oise, l'État mobilise l'échelon local de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), en constituant une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

Au sein de cette équipe, un agent de la Direction Départementale des Territoires (DDT) est désigné référent responsable du pilotage du CRTE. Il est l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

L'État s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets et de financement de ceux-ci. L'appui de l'État portera en particulier sur l'examen des cofinancements et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets. L'aide de l'État peut également consister, dans le respect du droit de la concurrence, en :

- un appui en ingénierie et en expertise technique et juridique (assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires),
- des subventions en fonctionnement et en investissement.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs dont l'ADEME, la Caisse des Dépôts – Banque des territoires, le CEREMA, l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance), etc, sont portées en annexe 5.

Sous le pilotage de l'État, un ou des opérateurs publics désigneront dans leurs services un ou des référent-s pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.





5.4 Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- des crédits du plan France relance,
- des crédits ministériels notamment sur les transports, la rénovation énergétique des logements et des bâtiments,
- des crédits sectoriels et territoriaux du CPER, dont le CRTE a vocation à être la déclinaison territoriale,
- des dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et des communes (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « Relance », DSIL « rénovation thermique »).
- des crédits d'autres partenaires financeurs (Conseil départemental, conseil régional...).

La maquette synthétisera ainsi

- les crédits contractualisés (nouveaux engagements) et
- les crédits valorisés (rappel des engagements antérieurs et des dispositifs articulés mais non intégrés au CRTE).

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière pourra être saisie dans la plateforme informatique dédiée. Elle indiquera les montants demandés par l'EPCI. Les financements obtenus seront détaillés, actualisés et joints annuellement à l'avenant de financement (annexe 5).



Article 6 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Comité de suivi et de programmation

Un comité de suivi et de programmation est créé à cet effet. Il est présidé par le Préfet ou son représentant et par le Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise ou son représentant. Il est composé de représentants des signataires et des partenaires du contrat.

Il se réunira au moins 1 fois par an pour :

- Présenter les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants ;
- Examiner les modalités d'un cofinancement de ces actions par une subvention de l'État ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le Comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures correctrices.

Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRTE, sur le modèle du plan d'actions en annexe 3. Le comité de suivi et de programmation pourra également constituer l'occasion de signer l'avenant de financement annuel en annexe 5, fixant la liste des opérations financées.

Comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et de l'EPCI. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Il permet d'étudier les possibilités de financement avec les services des partenaires financeurs.

Il se réunira au moins 1 fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre la mise en œuvre des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier les évolutions possibles et les propositions d'ajouts de projets ou le cas échéant d'actions prioritaires à soumettre au comité de suivi et de programmation.





S'agissant de l'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets, le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 7 – Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des orientations stratégiques et actions du CRTE (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs figurant en annexe 7...).

Il est tenu à jour par l'EPCI.

Article 8 – Communication

Les signataires s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat s'achève lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE n'est pas un cadre figé mais évolutif.

Le corps du CRTE peut être modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de suivi et de programmation.

Les annexes sont mises à jour en tant que de besoins, après avis du comité de suivi et de programmation.





Article 11 – Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de suivi et de programmation, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 12 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

יהיה זהו



LES SIGNATAIRES

Contrat de Relance et de Transition Écologique signé le jeudi 17 février 2022

Pour l'État,
Le préfet du Val d'Oise,
Délégué territorial de l'ANCT,

Amaury de SAINT-QUENTIN

Pour la Communauté d'agglomération de
Cergy-Pontoise,
Le Président,

Jean-Paul JEANDON

La présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise,



Marie-Christine CAVECCHI





ANNEXES

Annexe 1 – Portrait de territoire, éléments de diagnostic

Annexe 2 – Synthèse du projet de territoire

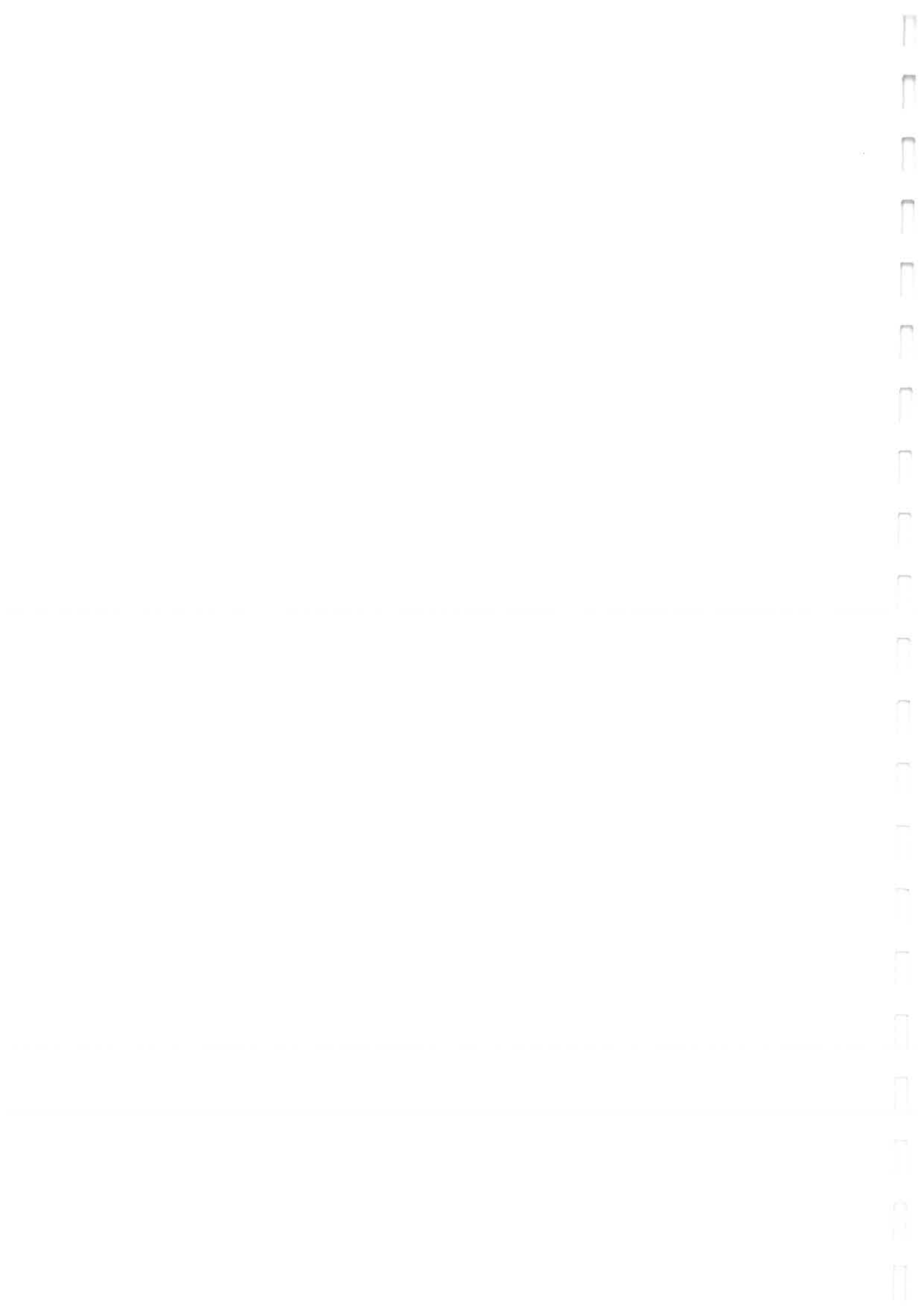
Annexe 3 – Plan d'actions du CRTE

Annexe 4 – Fiche-actions

Annexe 5 – Tableaux financiers (détail et synthèse)

Annexe 6 – Contribution des établissements publics et opérateurs (ADEME, Caisse des Dépôts, CEREMA...) au financement du CRTE

Annexe 7 – Indicateurs de suivi du CRTE





Annexe 1 – Portrait de territoire, éléments de diagnostic



Annexe 1 : Portrait de territoire, éléments de diagnostic :

La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise : informations essentielles		
Dynamiques territoriales et attractivité	Les usages de la ville	Solidarité et cohésion sociale
<p>Un pôle structurant pour le développement de l'ouest de la région parisienne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Axe Cergy-Pontoise / Paris • Arc reliant l'aéroport Roissy CDG à Versailles • Axe fluvial de la Seine ouvrant sur les ports de l'Europe du Nord <p>Un territoire inscrit dans les réseaux franciliens et européens :</p> <ul style="list-style-type: none"> • RER A et C, transiliens L, H et J et autoroute A 15 • Axe de la Seine et le canal Seine Nord pour le fret <p>Nouvelles gouvernances territoriales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La centralité d'agglomération, support du rayonnement et d'attractivité du territoire • Effets liés à la création de la Métropole du Grand Paris • Relations privilégiées avec le PNR du Vexin <p>L'importance des parcs d'activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 parcs d'activités : 1000 ha, 1500 entreprises, 23% des emplois de la CACP <p>Importance de l'immobilier d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2,4 M de m² dédiés au développement économique • Une demande placée en bureaux concentrée sur le Grand Centre • 50% des transactions concernent des locaux d'activité • Grands projets : Grand Centre (projet 3M, ADIM, Ramsay Générale de Santé), Neuville (Aswo, Flotweg, KDI), SOA (Lisi Aerospace, Obo Bettermann, Programme Idéa Park), Linandes (Dassault avec 40 000 m² de locaux d'activité) <p>Un campus international avec CY Campus</p>	<p>Un très bon taux d'équipement du territoire, que ce soit en termes de loisirs, de culture, de sport.</p> <p>Un bon taux de présence de structures éducatives et d'universités.</p> <p>Un nombre important d'associations sur le territoire intercommunal et un engagement citoyen bien réel.</p> <p>Les déplacements domicile / travail : la moitié des emplois est pourvue par les actifs cergypontains et l'autre moitié par des actifs extérieurs.</p>	<p>Le retour d'une croissance démographique conséquente :</p> <ul style="list-style-type: none"> • + 4,56% entre 2013 et 2018 sur l'ensemble de la CACP • 212 801 habitants en 2018 selon l'INSEE <p>Evolution de la population et structure par âge :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 26% des habitants ont moins de 18 ans et 17% ont moins de 10 ans • Une population qui vieillit avec les plus de 65 ans en forte croissance (+ 32% depuis 2011) <p>La structure des ménages :</p> <ul style="list-style-type: none"> • + 20% de ménage d'une personne entre 2011 et 2016 et des familles monoparentales (+ 21,52% depuis 2006) <p>Evolution des catégories socioprofessionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La part des employés est en légère baisse au profit des cadres, des artisans et commerçants et des ouvriers • La part des chômeurs chez les 15-64 ans est stable, passant de 9% en 2011 à 9,4% en 2016 <p>Evolution du revenu médian par unité de consommation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Croissance générale des revenus de 0,7% entre 2011 et 2016 avec une plus forte augmentation pour les habitants des communes où les revenus sont les plus bas <p>Politique de la Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un contrat de ville qui concerne 9 quartiers prioritaires et 14 quartiers de veille, soit 23% de la population • Le degré d'exclusion sociale a diminué pour la majorité des QPV • La Sébille à Cergy et les Louvrais à Pontoise sont les seuls quartiers à voir leur indice d'exclusion sociale augmenter



Plan Climat-Air-Energie Territorial (2018-2024) / Agenda 2021

Diagnostic	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Contractualisation avec l'ADEME dans le cadre d'un Contrat d'Objectifs Territorial (2022-2025) - 1 500 000 tonnes équivalent CO2 - Une consommation de 17,07 MWh par habitant - 8,2% d'énergies renouvelables - 1639 logements construits par an - 25 000 logements, 600 000 m² d'équipements tertiaires, bâtiments publics et immeubles de bureaux alimentés par le réseau de chauffage urbain - 3 chaufferies et un incinérateur - 25 000 foyers pouvant être alimentés par la méthanisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Un bâti récent et un réseau de transports en commun dense limitant la consommation énergétique - Un potentiel d'énergies renouvelables - Un réseau de chauffage urbain qui dessert de nombreux logements et équipements 	<ul style="list-style-type: none"> - Autour de la ville nouvelle, un bâti majoritairement vieillissant avec des enjeux de rénovation thermique à poursuivre et à accentuer - Consommations disparates en fonction des communes - Vulnérabilité énergétique des ménages liée à leur situation socioprofessionnelle - Ressources essentiellement issues des énergies fossiles 	<ul style="list-style-type: none"> - Une politique énergétique qui se développe - Renforcement des énergies renouvelables - Développement de la méthanisation - Des projets favorisant les développements alternatifs à la voiture 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la population entraînant une augmentation de la consommation d'énergie - Vulnérabilité énergétique des ménages

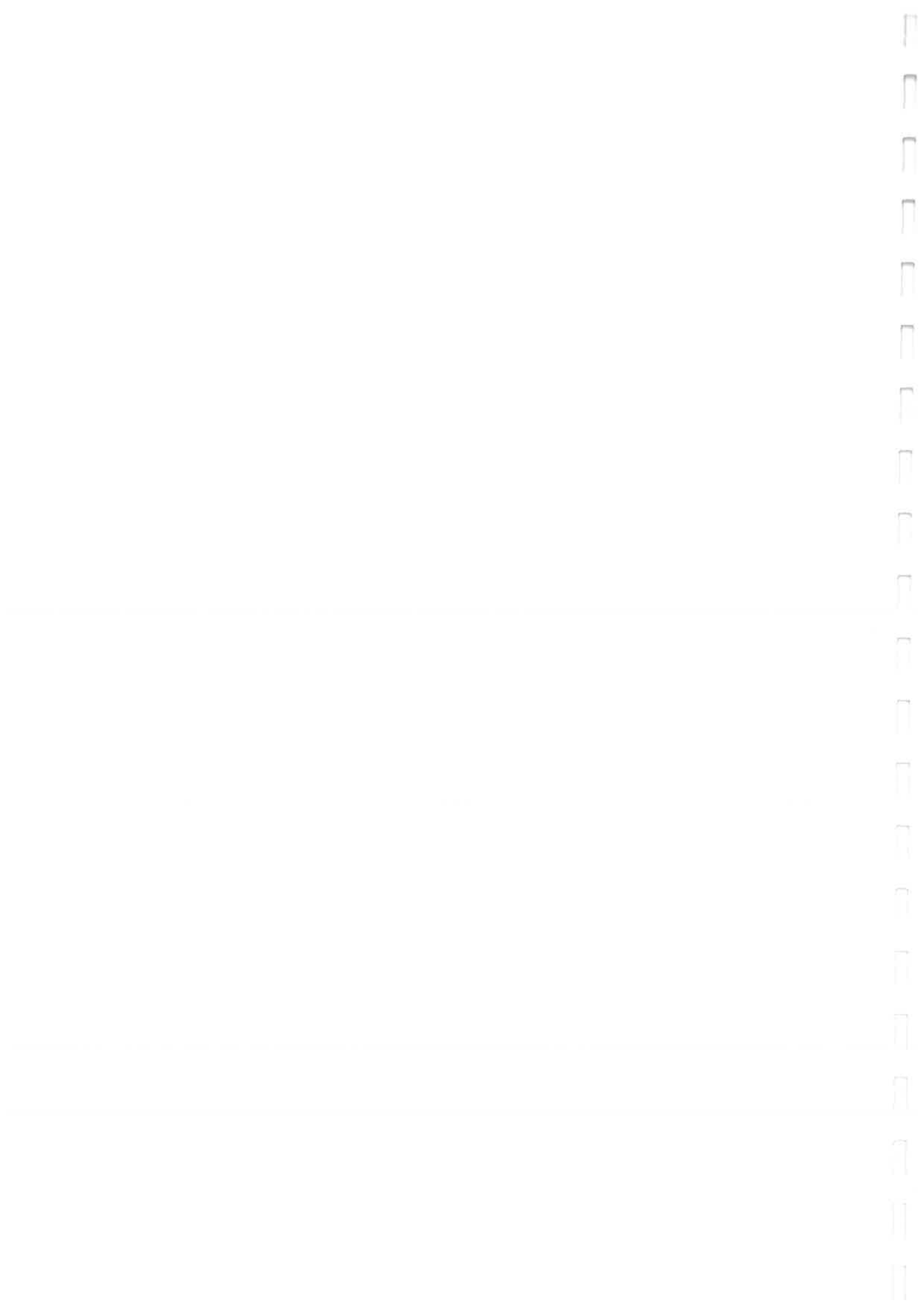
Des paysages façonnés par un socle naturel et paysager riche

Diagnostic	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Une ville nouvelle qui s'inscrit dans le territoire de la vallée de l'Oise, à la croisée de deux grands axes fluviaux majeurs - Cergy-Pontoise participe au désengorgement de Paris et répond à l'accroissement de la demande de logement dans la capitale 	<ul style="list-style-type: none"> - Imbrication d'espaces naturels et de zones urbanisées - Des espaces agricoles au sein du tissu urbain - Nombreux sites et monuments protégés - Patrimoine riche et diversité rural et urbain - Infrastructures bien intégrées 	<ul style="list-style-type: none"> - Urbanisation récente qui rompt avec le socle naturel du territoire - Banalisation de l'architecture dans le cadre de nouveaux projets - Vastes zones d'activités peu qualitatifs et créant des ruptures dans le paysage 	<ul style="list-style-type: none"> - Socle naturel offrant des vues remarquables à rouvrir sur les vallées de l'Oise et de la Viosne - Patrimoine bâti et immatériel à valoriser - Le projet Campus international est une opportunité pour le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Une consommation potentielle d'espaces naturels et agricoles à limiter - Perte d'identité du territoire face à l'urbanisation nouvelle



Promouvoir un habitat plus sobre et qualitatif au cœur d'un aménagement durable

Diagnostic	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - La rénovation de l'habitat et du bâti, notamment la rénovation énergétique et le recours aux énergies renouvelables sont des enjeux majeurs - Poids important de la maison individuelle dans les consommations d'énergies 	<ul style="list-style-type: none"> - Une production soutenue de logements neufs 	<ul style="list-style-type: none"> - L'épuisement des réserves foncières et la préservation de la biodiversité vont surenchérir et complexifier les futures opérations d'aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter une stratégie pour un aménagement durable et équilibré en préservant la mixité sociale - Baisser les consommations d'énergies des bâtiments et augmenter la production d'énergies renouvelables sur le territoire - Etude en cours sur le renouvellement de la charte d'aménagement durable 	
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les opérations de renouvellement urbain • Favoriser l'acculturation de l'ensemble des acteurs sur l'habitat qualitatif et économe en énergie • Mieux prendre en compte les nouveaux usages dans les projets d'habitat • Développer une politique de l'habitat tournée vers le besoin des séniors, des étudiants et des jeunes couples • Développer des actions en matière de santé environnementale • Accompagner le tissu industriel vers l'économie circulaire 				

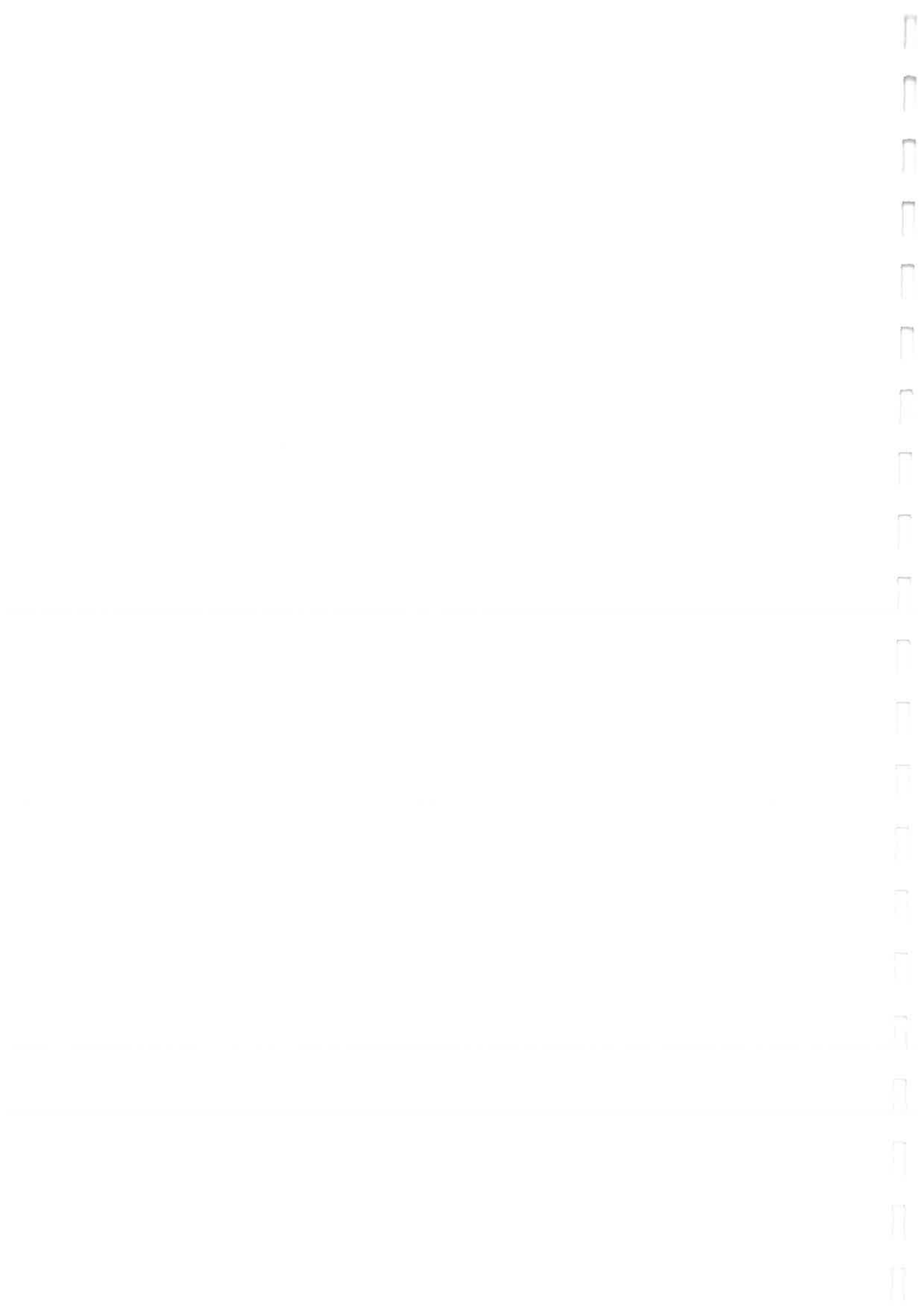


Accompagner le changement des pratiques de mobilité

Diagnostic	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - L'usage de la voiture reste ancré alors que les réseaux de transport en commun sont conséquents - RER A, RER C, Lignes L, H et J à travers 13 gares - 27 lignes de bus interurbaines - 85% des cergypontais à moins de 300m d'un arrêt de bus - 43 stations de véi02 dans 7 communes 	<ul style="list-style-type: none"> - Aire d'influence étendue avec des flux en provenance de tous les départements - Un réseau cyclable développé - Des initiatives éco-mobiles 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation prédominante de la voiture - Des voiries traversantes congestionnées aboutissant à un report du transit vers des voiries de desserte locale engendrant pollution et nuisances - Une qualité de service de transports en commun pour répondre aux disparités territoriales 	<ul style="list-style-type: none"> - Population jeune et dynamique favorisant le développement des mobilités douces - Projets de résorption des coupures urbaines et d'aménagement d'espaces sécurisés - Mise en place d'un système SAIEV pour améliorer l'information en temps réel sur le réseau 	<ul style="list-style-type: none"> - Des projets d'infrastructures qui pourraient impacter l'émission de polluants et les nuisances - Des projets de développement en centre-ville qui confortent la polarité entre les gares de Cergy-Pontoise dont l'accès est saturé

Objectifs :

- Favoriser le développement et l'usage des transports en commun et renforcer la mobilisation des entreprises dans les plans de mobilités
- Améliorer la desserte extérieure du territoire et limiter les déplacements professionnels
- Développer les usages et l'offre concernant les circulations douces et soutenir les alternatives aux motorisations diesel et thermiques
- Résorber les discontinuités urbaines
- Intensifier la sensibilisation et l'accompagnement des publics



Préservation des espaces naturels et développement de l'agriculture

Diagnostic	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Le territoire recense 1952 ha de terres agricoles, soit 23% de moins qu'en 2003 - 337 ha de terres agricoles exploitées sont propriété de la CACP, dont 325 ha en convention d'occupation précaire - Le SCoT rend inconstructible 90% des terres agricoles du territoire - Des actions pour le maintien des exploitations : soutien à l'activité maraîchère, installations en agriculture biologique, formations des élus et des citoyens sur les thématiques agricoles - Circuits courts : par exemple, l'AMAP « Les Jardins de Vauréal » 	<ul style="list-style-type: none"> - Une agriculture péri-urbaine sur le territoire et diversifiée - Diversité des espaces agricoles, supports du bon fonctionnement agronomique de sols 	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire fortement urbanisé laissant peu de place aux espaces périphériques - Communes avec des profils agricoles très différents - Espaces agricoles réduits depuis les années 1950 	<ul style="list-style-type: none"> - Initiatives en matière de circuits courts - Maintien d'une gestion agricole des zones inondables - Développer, dans tous les nouveaux projets, et notamment dans les rénovations urbaines, la lutte contre les îlots de chaleur en sauvegardant et en augmentant la part de nature en ville - Nouveaux besoins par l'arrivée de nouvelles populations - Le PRIF créé avec l'AEV pour valoriser la ceinture verte de l'agglomération 	<ul style="list-style-type: none"> - Population agricole vieillissante - Difficultés de maintien des petites exploitations enclavées - Nouveaux projets d'infrastructures qui pourraient engendrer des difficultés de fonctionnement liées au morcellement des parcelles
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se préserver des risques d'inondations et des îlots de chaleur • Réduire les pollutions émises sur le territoire (-20% d'émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2008) • Poursuivre les actions d'éducation et d'accompagnement au changement pour la préservation des espèces et des espaces verts • Nouer les partenariats adaptés pour trouver des solutions efficaces avec les acteurs de la préservation de l'environnement • Développer l'agriculture urbaine et le maraîchage biologique en favorisant les circuits courts • Entretien des espaces boisés, créer une trame noire • Développer de nouveaux espaces arboricoles • Mettre en place un dispositif de planification énergétique en élaborant un schéma directeur de l'énergie. 				

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

Réduire la production de déchets et optimiser leur traitement

Diagnostic	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - 545 kg/hab/an de déchets ménagers et assimilés produits - 5 déchetteries sur le territoire - PAV : 148 bornes textiles et 350 bornes verre - Filière Auror'Environnement : 110 930 tonnes de déchets traités provenant de la CACP 	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte efficace et complétée par des bornes d'apport volontaire - Valorisation des déchets verts par le compostage - Refus de tri en diminution 	<ul style="list-style-type: none"> - Hausse de la collecte des ordures ménagères résiduelles et baisse des déchets recyclables 	<ul style="list-style-type: none"> - Plans régionaux qui assurent une gestion plus durable des déchets - Poursuite des actions engagées en faveur de la sensibilisation du public, des scolaires et des entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la quantité de déchets à collecter liée à l'augmentation de la population
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compléter le réseau de ressourcerie afin d'optimiser le réemploi des déchets • Mettre l'accent sur la manière de retener au mieux l'énergie grise des matériaux et des biens tous en réduisant la production de déchets • Développer les filières de traitement alternatives comme le tri ou encore la méthanisation • Mettre en place une tarification incitative afin de réduire le volume de déchets 				

Qualité de l'air

Diagnostic	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Emissions de polluants, générées à 44% par le secteur de l'habitat et à 23% par le secteur des transports routiers - Baisse des émissions de gaz à effet de serre oscillant entre -7% et -20% entre 2005 et 2015 - Moins de 500 habitants impactés par des pollutions liées au dioxyde de carbone 	<ul style="list-style-type: none"> - Emissions polluantes limitées comparativement à l'Île-de-France - Faible part de la population impactée par des dépassements de seuil des polluants 	<ul style="list-style-type: none"> - Des activités économiques et axes routiers majeurs traversant le territoire et qui l'impactent - Un secteur résidentiel et des transports fortement émetteurs de gaz à effet de serre 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des politiques en matière d'amélioration de la qualité de l'air 	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelles émissions de polluants en lien avec les déplacements automobiles - Changement climatique pouvant rendre plus vulnérable les populations



Le bruit

Diagnostic	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Bruit routier : 27% de la population exposée à des nuisances - Bruit ferroviaire : 2% de la population exposée à des nuisances - 297 points noirs liés aux bruits routiers et 175 liés aux bruits ferroviaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Problématique du bruit connue et prise en compte - Des « zones calmes » identifiées comme à préserver par le PPBE - Des nuisances industrielles impactant peu le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Des communes traversées par des axes routiers et ferroviaires générateurs de nuisances - Des zones de dépassement des valeurs limites des bruits routiers et ferroviaires impactant la population 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de la vulnérabilité des populations à proximité des infrastructures bruyantes - Enjeu de préservation des « zones calmes » et de protection de la population à intégrer au SCoT 	<ul style="list-style-type: none"> - Arrivée de nouvelles populations - Nouvelles nuisances sonores en lien avec les déplacements automobiles liés aux projets d'aménagement et au développement de nouveaux secteurs de l'habitat

L'eau

Diagnostic	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Eau potable : 3 134 977 m3 produits sur le territoire en 2016 et 325 km de réseaux d'eaux pluviales - Assainissement : 99% en assainissement collectif et 2 usines qui assurent le traitement des effluents (Cergy-Neuville et Les Grésillons) 	<ul style="list-style-type: none"> - Bon état quantitatif des eaux - Alimentation en eau potable performante - Encadrement de la gestion de la ressource à travers le SDAGE et des documents stratégiques 	<ul style="list-style-type: none"> - 70% du territoire est concerné par un risque lié aux pluies et au ruissellement - Des sources d'eau dégradées par des pollutions agricoles et industrielles - D'importants prélèvements sur la ressource en eau - Rejets d'eaux usées parfois non conformes 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des démarches de protection - Valorisation possible des boues issues de la station d'épuration - Baisse des prélèvements et de la consommation d'eau potable 	<ul style="list-style-type: none"> - Perspectives liées au changement climatique à prendre en compte en termes de diminution de la qualité des eaux



Annexe 2 – Synthèse du projet de territoire

Cette annexe sera réalisée et insérée lors d'un avenant au CRTE





Annexe 3 – Plan d’actions du CRTE



Plan d'actions de la CACP - CRTE
Version du 28 janvier 2022

1. Volet Transition écologique et énergétique du Projet de territoire	1. Aménagement, logement et cadre de vie	2. Développement économique du territoire	3. Environnement et agriculture	4. Cohésion sociale, culturelle et sportive	5. Mobilités
<p>Projet de la CACP – rénovation de la lecture du thème des Louvrais : rénovation des 8 toitures lambeaux du hêtre de Louvain, en privilégiant la performance thermique de l'enveloppe, afin de réduire les dépenses énergétiques et de coûts de maintenance – coût de 555 000€ HT – lancement des études en 2022.</p> <p>Projet de la CACP – aménagement des bords d'Oise de l'agglomération : conforter des accords entre les villes et l'Oise, assurer des continuités pédonnelles et cyclables, améliorer les équipements et les sites existants et améliorer la qualité paysagère et environnementale de l'axe – coût de 4 M€ – lancement des consultations de maîtres d'œuvre à partir de mi-2022.</p> <p>Projet de la CACP – carrefour du Boulevard de l'Oise et de l'avenue du Nord : rénovation ou création de VRO, revêtements de sols, mobiliers et plantations pour améliorer la sécurité des piétons, des véhicules, faciliter les accès piétons et cyclables ou encore améliorer la qualification des espaces existants – coût de 500 000€ - la consultation des entreprises est envisagée en février 2022 et les travaux doivent débiter en mai 2022.</p> <p>Carpay – biléas des consommations énergétiques des bâtiments publics et développement des énergies renouvelables : réalisation des consommations énergétiques des bâtiments communaux de 10%, étude 2026, par utilisation d'énergie renouvelable et de matériaux biosourcés – coût de 2 M€ - début de réalisation au 1^{er} trimestre 2022.</p> <p>Engray – améliorer le thermique du bâtiment situé au 221 boulevard des Aviateurs Allié : réduction des consommations de chauffage et de l'indice énergétique – coût de 400 000€ - finalisation des travaux à l'été 2022.</p> <p>Muinecourt – rénovation et réaménagement voirie : rénovation et mise aux normes des rues du Fajg et du Général de Gaulle – coût de 1,2 M€.</p> <p>Geny – reconstruction du centre technique municipal : isolation des bâtiments, amélioration du stockage des matériaux, mise en place de panneaux solaires photovoltaïques – coût de 2,28 M€ - lancement avant 2023.</p> <p>Geny – réhabilitation et extension de la démolition de l'école Lametz : agencement de deux réfectoires, redéfinition des espaces extérieurs, réhabilitation thermique des locaux – coût de 2,4 M€ - réalisation des travaux en 2023.</p> <p>Pombès – diverses actions de réduction des consommations énergétiques des bâtiments scolaires : remplacement des fenêtres simples vitrage (coût de 1,84 M€ - travaux prévus entre 2022 et 2023), réflexion des toitures et de l'isolation des toitures (coût de 1,8 M€ - travaux prévus entre 2022 et 2023), amélioration du renouvellement d'air intérieur (coût de 680 000€ - travaux prévus entre 2022 et 2023), développement de l'utilisation de la domotique pour lutter contre le gaspillage énergétique (coût de 230 000€ - travaux prévus entre 2022 et 2023), optimisation du fonctionnement des réseaux de chauffage (coût de 460 000€ - travaux prévus entre 2022 et 2023), pose d'une nouvelle verrière au 34 rue Pichot (coût de 63 970,99€ - travaux prévus courant 2022).</p> <p>Pombès – restauration des dénivelés de la balustrade et isolation des combles du Musée Taret : coût de 1,05 M€ - démarrage des travaux en 2024 = DSRL possible.</p> <p>Saint-Ouen l'Aumône – diverses actions de rénovation thermique : du groupe scolaire Prévert (coût de 1,220 M€ - travaux prévus entre 2022 et 2023), de la salle Armand Lecomte (coût de 575 000€ - travaux prévus entre 2022 et 2024), du centre culturel « l'Impéru » (coût de 575 000€ - travaux prévus entre 2024 et 2025), du centre de loisirs « La Ferme du Parc » (coût de 460 000€ - travaux prévus entre 2026 et 2027), du gymnase « Parc de Nôtre » (coût de 990 000€ - travaux prévus entre 2027 et 2028).</p> <p>Vauréal – études sur la qualité de l'air dans les écoles et crèches municipales : accompagnement par un cabinet – coût de 19 200€ - diagnostic réalisé entre janvier et juillet 2022.</p> <p>Vauréal – diverses actions de mise en place de panneaux photovoltaïques : au groupe scolaire des Gaussons (coût de 185 800€ - travaux prévus courant 2022 après l'été), au groupe scolaire des Sablons (coût de 357 100€ - lancement du projet le 1^{er} septembre 2022), au gymnase des Gaussons (coût de 441 500€ - lancement du projet avec le diagnostic en septembre 2022 et le début des travaux en janvier 2022 déjà financé), à l'habitat de ville (coût de 138 800€ - lancement du projet avec le diagnostic en décembre 2021 et lancement de l'appel d'offres en mai 2022).</p>	<p>Projet de la CACP – déploiement d'actions sur la transition écologique par la participation des agents, citoyens, étudiants et des acteurs locaux : imaginer collectivement une cartographie des flux et des initiatives en la matière, mise au point d'un dispositif pour faciliter l'accessibilité à un socle commun de connaissances « transition » et expérimentation de ce dispositif – coût de 100 000€ (investitions intellectuelles d'ingénierie + prestation informatique) – essai du projet au 1^{er} semestre 2022.</p> <p>Projet de la CACP – consolidation de la trame boisée : réaliser une étude pour établir un diagnostic du patrimoine arboré de la CACP – coût de 2,04 M€ - lancement du diagnostic et du plan d'actions en 2022.</p> <p>Projet de la CACP – capitalisation des trames écologiques (verts, bleus et noirs) : réaliser une étude sur établir un diagnostic des trames écologiques de la CACP – coût de 2,1 M€ - lancement du diagnostic et du plan d'actions en 2022.</p> <p>Projet de la CACP – entrée dans une démarche globale d'économie circulaire : état de mobilisation urbain par un BE afin d'étudier les flux de matières au territoire, les actions du territoire et de créer des outils numériques, les entreprises du secteur du bâtiment pour permettre l'accès du citoyen et des entreprises à des données et des données de décarbonation/carbonifération – coût de 200 000€ HT – lancement de l'étude au premier semestre 2022.</p> <p>Projet de la CACP – Projets Alimentaire Territorial Caray-Pombès Vaux traverses : ce projet s'appuie sur un diagnostic agricole et alimentaire du territoire élaboré en 2020 – coût de 614 000€ HT et 727 800€ TTC – lancement de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'espaces-test au 1^{er} semestre 2022.</p> <p>Projet de la CACP – offre de formations à la transition écologique et énergétique / socle commun 2022-2024 : formations destinées aux élus et aux agents de la CACP ainsi que des 13 communes du territoire pour l'acquisition d'un socle de connaissances permettant de s'approprier les enjeux de la transition écologique et énergétique – coût estimé à 80 000€ - offre triennale sur 2022-2024.</p> <p>Jouy-le-Moutier – renforcement de la biodiversité et de la mobilité douce : création de massifs et prairies de plantes sur le territoire communal et réaménagement des espaces publics de l'ancien route départementale 85 – coût de 2,8 M€ - démarrage des travaux en novembre 2021.</p> <p>Pombès – paramétrage du périmètre arboré : réalisation de diagnostics phytosociétaux, remplacement des arbres vieillissants, aménagement des espaces arborés – coût de 180 000€ - projet prévu entre 2022 et 2027.</p> <p>Pombès – plantation de mini-herbiers : création de mini-forêts pour lutter contre l'artificialisation des sols à divers endroits (espaces Livières, talus du parc des Lains etc.) – coût de 240 000€ - projet prévu entre 2022 et 2027.</p> <p>Pombès – création d'îlots de fraîcheur : création de canopées, végétalisation des murs, parcs végétaux etc. – coût de 120 000€ - projet prévu entre 2022 et 2027.</p> <p>Pombès – installation de toiles éolées dans le centre-ville : cela permettra la production d'un compost valorisable – coût de 150 000€ - projet prévu courant 2022.</p> <p>Vauréal – végétalisation et désimperméabilisation des cours d'école : renforcer la biodiversité, modifier les sols pour favoriser la gestion de l'eau de pluie et éviter les îlots de chaleur, mieux partager les espaces de jeux – coût de 125 000€ - lancement du projet au dernier semestre 2022.</p>				

Handwritten text along the right edge of the page, possibly bleed-through from the reverse side. The text is vertically oriented and appears to be a list or index of items, with some characters resembling '1', '2', '3', '4', '5', '6', '7', '8', '9', '10', '11', '12', '13', '14', '15', '16', '17', '18', '19', '20', '21', '22', '23', '24', '25', '26', '27', '28', '29', '30', '31', '32', '33', '34', '35', '36', '37', '38', '39', '40', '41', '42', '43', '44', '45', '46', '47', '48', '49', '50', '51', '52', '53', '54', '55', '56', '57', '58', '59', '60', '61', '62', '63', '64', '65', '66', '67', '68', '69', '70', '71', '72', '73', '74', '75', '76', '77', '78', '79', '80', '81', '82', '83', '84', '85', '86', '87', '88', '89', '90', '91', '92', '93', '94', '95', '96', '97', '98', '99', '100'.

<p>2. Volet Attractivité du territoire du Projet de territoire</p>	<p>Pontbasse – réaménagement de la rue de l'Évêché de ville : développer le partage de la voirie et rééquilibrer l'usage de l'espace public au bénéfice des piétons et des modes de déplacements moins polluants – coût de 2 M€ - travaux prévus entre 2022 et 2025 = potentiellement DBL + CDSB + Région.</p> <p>Pontbasse – réaménagement des places du Petit et Grand Martroy : réflexion des sols, extension des bornes, apport de végétation urbaine et installation de mobilier urbain, afin de permettre notamment le développement des aménages et d'inciter un nouvel élan économique – coût de 1 M€ - travaux prévus entre 2023 et 2027.</p>			<p>Cergy – développement du vélo : mise en œuvre d'un Plan d'Actions pour les Mobilités Actives incluant un linéaire cyclable de 12 km ou encore des équipements de stationnement vélo sécurisés – coût de 2,1 M€ dont 1,005 M€ de rattrapage en faveur de la mise à disposition au 1^{er} trimestre 2022.</p> <p>Pontbasse – développement de la mobilité douce des habitants et des agents municipaux : aménagement des doubles sens cyclables sur les rues éligibles, développement de l'installation d'arceaux et aménagement des senses (coût de 30 000€ - travaux prévus au 1^{er} trimestre 2022), mise à disposition aux agents de vélos électriques, de trottinettes électriques et de voitures électriques (coût de 240 000€ - travaux prévus entre 2022 et 2027).</p>
<p>3. Volet Solidarité territoriale du Projet de territoire</p>	<p>Projet de la CACP – construction de la Maison des associations Dabusy à Joy-à-Mouffes: il s'agit de la construction d'une maison des associations en structure bois, destinée à accueillir des activités de loisirs ou festives des associations de la commune et qui remplacera le local résidentiel existant – coût de 2,49 M€ HT et 2,58 M€ TTC) – notification des marchés travaux prévue en juillet 2022.</p>		<p>Cergy – réhabilitation de la plate-forme des arènes Charles de Gaulle : l'opération d'équipements sportifs qui ne répondent pas aux besoins de la population ni des clubs, construction d'un pumphouse, d'un streetvolcourt, d'une aire de jeux, d'un terrain multisports et d'une piste BMX – coût de 2,6 M€ - recrutement d'un maître d'œuvre au 4^{ème} trimestre 2022 et livraison des travaux à l'été 2023.</p> <p>Pontbasse – création d'un Marché : offrir un lieu d'échange, aérer pour autant officialiser les sols dans les bâtiments anciens de la place de la Halle, afin de développer le vivre-ensemble et refaire des liens – coût de 2 M€ - travaux prévus entre 2023 et 2027.</p> <p>Pontbasse – création d'une Maison des Jeunes : création d'un lieu convivial pour les 14-20 ans dans l'ancien bâtiment de la police municipale afin d'accompagner les jeunes dans leurs parcours éducatifs – coût de 400 000€ - travaux prévus entre 2023 et 2027.</p>	





Annexe 4 – Fiches-actions

Handwritten text along the right edge of the page, possibly bleed-through from the reverse side. The text is vertically oriented and appears to be a list or index of items, with some characters resembling 'A', 'B', 'C', 'D', 'E', 'F', 'G', 'H', 'I', 'J', 'K', 'L', 'M', 'N', 'O', 'P', 'Q', 'R', 'S', 'T', 'U', 'V', 'W', 'X', 'Y', 'Z'.

FICHE-ACTION

**Construction de la Maison des associations Debussy
à Jouy-le-Moutier**

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
		Rue d'Écancourt 95280 JOUY-LE-MOUTIER
Numéro de fiche	Référent interne	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise
 Direction du patrimoine et des bâtiments
 Timo Gourdin
timo.gourdin@cergypontoise.fr
 01 34 41 90 60

L'action en un mot

L'action consiste à construire une maison des associations en structure bois.

Description détaillée

Dans le cadre du développement urbain du quartier Bellefontaine, il est prévu la construction d'environ 600 logements. L'arrivée de populations nouvelles rend nécessaire la construction d'un bâtiment destiné à accueillir des activités de loisirs ou festives de différentes associations de la Commune et qui remplacera le Local collectif résidentiel (LCR) existant dont la capacité sera insuffisante.

Les principaux éléments du programme sont :

- Construction d'un bâtiment R+1 d'une surface utile de 630 m² environ comprenant :
 - Au rez-de-chaussée, une grande salle de 300 m² divisible en deux, des locaux de service dédiés à cette salle (rangements, régie-son, office de réchauffage), des sanitaires, des locaux techniques,
 - À l'étage, des salles de réunion de 20 m² et 40 m², des sanitaires.
- Aménagements extérieurs comprenant un cheminement piéton, une aire de service, une terrasse.

Les éléments principaux du programme environnemental sont :

- Installation d'une pompe à chaleur air/eau, permettant ainsi de diminuer les émissions de gaz à effet de serre,
- Mise en œuvre d'une structure bois et d'une isolation biosourcée,
- Utilisation de matériaux biosourcés pour les finitions intérieures,
- Végétalisation de la couverture favorisant une meilleure rétention des eaux de pluie, une meilleure inertie thermique, la limitation de l'effet d'îlot de chaleur et la biodiversité.
- Gestion des eaux de pluie à la parcelle (récupération pour l'arrosage des espaces verts)

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Calendrier prévisionnel

- Notification des marchés travaux en juillet 2022
- Démarrage prévisionnel des travaux en septembre 2022
- Livraison de l'équipement prévue en septembre 2023

Les partenaires et leurs engagements réciproques : à compléter ultérieurement

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
CACP			

Budget prévisionnel

Montant total : 2 490 650,22 € HT (2 988 780,26 € TTC)

Description des coûts (dépenses) : Cf. Tableau ci-dessous

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DEPENSES	%	Euros HT	Euros TTC
TRAVAUX			
TRAVAUX		1 849 100,00	2 218 920,00
Sous total TRAVAUX		1 849 100,00	2 218 920,00
ETUDES			
- Maîtrise d'œuvre	10,4%	192 676,22	231 211,46
- Indemnités : Rémunération 2 équipes de maîtrise d'œuvre*		70 000,00	84 000,00
- Assistance à Maîtrise d'ouvrage (CSPS, Contrôleur technique, OPC...)	3%	70 000,00	84 000,00
Sous total ETUDES		332 676,22	399 211,46
FRAIS DIVERS			
Branchements, huissier, géotechnicien...		50 000,00	60 000,00
Sous total FRAIS DIVERS		50 000,00	60 000,00
ALEAS			
Techniques	8%	147 928,00	177 513,60
Economiques (actualisation, révision)	6%	110 946,00	133 135,20
Sous total ALEAS		258 874,00	310 648,80
Mobilier et équipements			
TOTAL OPERATION		2 490 650,22	2 988 780,26
ARRONDI À 2 990 000 € TTC			

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021*	2022	2023	2024
CACP	Autofinancement	30 000 € TTC	610 000 € TTC	2 410 000 € TTC	525 € TTC
Commune de Jouy-le-Moutier	Participation	0	483 500 €	483 500 €	0

Dépenses	Montants HT €	Montants € TTC	Ressources	Montants en euros	%
Travaux	1 849 100	2 218 920	Aides publiques		
Etudes	332 676	399 211	Ville de Jouy-le-Moutier	967 000,00	39%
Frais divers	50 000	60 000			
Aléas	258 874	310 649	Autofinancement		
Mobilier	0	0	CACP	1 523 650	61%
TOTAL	2 490 650	2 988 780	TOTAL	2 490 650	100%

**Indicateurs d'évaluation de l'action**

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Oui	800 m ² . En compensation, la toiture sera entièrement végétalisée.
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Oui	Bâtiment en ossature bois avec une isolation répartie, installation d'une pompe à chaleur.
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?		Projet bénéficiant essentiellement la Commune de Jouy-le-Moutier mais les activités proposées pourront bénéficier aux habitants des communes voisines.
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Oui	Oui, une piste cyclable longe la rue et un arrêt de bus est situé à 200 m du site.
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Oui	L'accueil d'activité associatives permettra de développer les relations et interactions sociales. Développement d'activités culturelles et sportives
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non concerné	

Indicateurs d'avancement et de résultats

Livraison de l'équipement en septembre 2023

FICHE-ACTION

Rénovation de la toiture du théâtre des Louvrais

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer /en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
27/01/2022	En cours	Théâtre des Louvrais Pontoise.
Numéro de fiche	Référent interne	

Maitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : CACP
Nom, prénom, fonction : Prigent Aude

L'action en un mot

L'action consiste à rénover intégralement l'ensemble des 6 toitures terrasses du théâtre des Louvrais, représentant 1284 m² de surface, en privilégiant la performance thermique de l'enveloppe.

Description détaillée

Ce bâtiment culturel construit dans les années 70' accueille (voir points communs sur fréquentation, type, de public, programmation, scène conventionnée) un large public.

Intention et programme historique, initial : théâtre et MJC

Evolution des besoins de territoire : théâtre et bibliothèque, deux entités à part

L'étanchéité des toitures terrasses est vieillissante, non performante, mise en œuvre dans les années 70 . Des infiltrations régulières obligent à intervenir pour des reprises ponctuelles d'étanchéité. Cela entraîne à la fois des dépenses énergétiques, des coûts en maintenance et réfection des espaces intérieurs qui sont régulièrement dégradés, ainsi que des conditions de travail et d'accueil du public non optimales.

Les Evènement du bâtiment : Travaux & incendie

travaux de rénovations les plus significatifs depuis la réhabilitation complète consistent en :

2017 : Doublage phonique de la salle de danse.

2016 : Remplacement des éclairages de sécurité.

2010 : Ravalement en 2010.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le gain énergétique sera étudié et reporté dans la fiche lors d'un prochain avenant.

Calendrier prévisionnel

2022 : Etudes
2023 : travaux

A compléter et finaliser

Les partenaires et leurs engagements réciproques : à compléter ultérieurement

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre

Budget prévisionnel

Montant total : 555 000 € HT (666 000 € TTC)

Description des coûts (dépenses) :

Montant estimé des travaux :	490.000 €HT
Montant estimé des études MOE :	50.000 €HT
Montant estimé missions CT et CSPS :	15.000 €HT
Soit montant estimatif cout global en € TTC	666 000 €TTC

L'ensemble des dépenses relèveraient à ce stade de l'étude à des dépenses d'investissement

A compléter et finaliser

Plan de financement prévisionnel (recettes) : à compléter ultérieurement

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	non	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Oui	L'objectif vise l'amélioration de la performance thermique du bâtiment. Pas encore de définition de label autre que RGE à ce stade.
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Oui	Projet bénéficiant à l'ensemble de la communauté d'agglomération.
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Oui	Desserte par transport en commun
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Oui	Projet bénéficiant à l'ensemble de la communauté d'agglomération du point de vue du lien social et culturel.
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non concerné	

Indicateurs d'avancement et de résultats : à compléter ultérieurement

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

FICHE-ACTION

Projet Alimentaire Territorial Cergy-Pontoise Vexin français

Actions prioritaires CACP

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer / en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
28/01/2022		Agglomération de Cergy-Pontoise
Numéro de fiche	Référent interne	
	Salvetti, Angélique, Chef de projet Développement Durable / Plan climat	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : CACP

Nom, prénom, fonction :

Salvetti, Angélique, Chef de projet Développement Durable / Plan climat

L'action en un mot

Le Projet Alimentaire Territorial Cergy-Pontoise Vexin Français, porté conjointement avec le PNR du Vexin français comprend 29 actions dont 18 concernent directement la CACP. Les actions prioritaires présentées par la CACP au CRTE concernent six actions déjà co-financées dans le cadre du plan France Relance (Appel à candidature « Amplification des PAT » Mesure 13 B) ainsi qu'un programme d'investissement permettant le développement des projets du PAT et notamment l'installation de nouveaux agriculteurs (acquisitions foncières, équipements agricoles)

Description détaillée

Le Projet Alimentaire Territorial Cergy-Pontoise Vexin Français agricole s'appuie sur un diagnostic agricole et alimentaire du territoire élaboré en 2020, en concertation avec les parties-prenantes du projet. Les enjeux techniques ont permis d'identifier les objectifs du PAT, articulés autour des 5 ambitions suivantes :

Ambitions / Objectifs politiques	Sous objectifs
Une agriculture ancrée dans son territoire	Adaptation au changement climatique
	Diversification des exploitations vers des modèles économiques viables (élevage, protéines végétales, maraîchage...)
	Installation/transmission agricole (hors cadre familial ou non)
	Identifier, pérenniser et sécuriser la vocation agricole du foncier et faciliter son accès agricole
Vers la transition des systèmes agricoles pour préserver la qualité des ressources (eau, sol, biodiversité, air...) et de la santé	Inciter les agriculteurs au changement de pratiques par la création de filières de valorisation alimentaire
	Atténuation du changement climatique
Soutien à la création de filières locales	Favoriser l'accès / soutenir la mise en place d' outils de transformation de proximité
	Favoriser la mutualisation de la logistique des circuits-courts
	Structuration d'une stratégie de développement des circuits de commercialisation des produits locaux accessibles et viables, générateurs de valeur pour l'amont agricole
Développement d'une restauration collective locale et accessibilité à une alimentation saine/de qualité	Introduction de produits locaux en restauration scolaire
	Education au goût et à la santé
	Accès à une alimentation saine pour les populations fragiles
Former et créer des emplois pour les métiers de l'agriculture et de l'alimentation	Accompagner les professionnels à la création d'emploi . Développement d'opportunités d'activités (agriculture, transformation, logistique...)
	Accompagner la création de formations répondant aux besoins des professionnels (salariés - encadrants)
	Communiquer/promouvoir les métiers de l'agriculture et de l'alimentation

Ainsi que deux ambitions transversales :

Réduction du gaspillage alimentaire tout au long de la filière - économie circulaire	Réduction du gaspillage alimentaire de la production à la distribution
	Réduction du gaspillage alimentaire auprès des consommateurs
La recherche et l'innovation au service de la transition alimentaire du territoire et du PAT	Mobiliser les acteurs de la recherche et de l'innovation sur l'ensemble des sujets du PAT et dans la conception même du PAT
	Expérimentation d'innovation technique (production agricole, transformation alimentaire, logistique...)
	Innovation sociale/sociétale (outil de pilotage du projet définissant des indicateurs de suivi, modèles économiques...)

Calendrier prévisionnel

Dates (Périodes)	Etapas-clefs
1er semestre 2022	<i>Etude d'opportunité et de faisabilité d'espaces-test (CACP)</i>
2022	<i>Appui à l'animation, la structuration de la gouvernance et le suivi-évaluation du PAT – AMO (co-portage CACP et PNR)</i>
2ème semestre 2022	<i>Etude des potentialités de diversification des productions en fonction du changement climatique (co-portage PNR et CACP)</i>
2022 à 2023	<i>Appui aux communes dans l'introduction de produits locaux, durables et bios en restauration collective scolaire (CACP)</i>
2022 à 2024	<i>Appui au portage foncier des communes (CACP)</i>
2023 (optionnel)	<i>Diagnostic ciblé des exploitations à transmettre sur la CACP (optionnel)</i>
2022 à 2026	<i>Programme d'investissement porté par la CACP en vue de développer les projets du PAT et l'installation de nouveaux agriculteurs (acquisitions foncières, équipements agricoles)</i>

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
PNR	Co-porteur du PAT (co-pilotage, co-financement des actions et co-animation de la démarche) Porteur administratif de l'étude sur les potentialités de diversification dont la CACP sera le partenaire et co-financier Le PNR co-financera la mission d'appui à la coordination du PAT sur 2022	Etude des potentialités de diversification : cahier des charges à réaliser, sélection et lancement de l'étude au 2ème semestre 2022 Co-financement de la mission d'appui à la coordination du PAT sur 2022	

Budget prévisionnel

Montant total : **614 000** € HT 727 800 € TTC

Description des coûts (dépenses) :

Etudes pré-opérationnelles, animation et dépenses d'investissement	Montant € HT	Montant € TTC
Etude d'opportunité et de faisabilité d'espaces-test (CACP)	14 700	17 640
Appui à l'animation, la structuration de la gouvernance et le suivi-évaluation du PAT – AMO (co-portage CACP et PNR) *	13 500	16 200
Etude des potentialités de diversification des productions en fonction du changement climatique (co-portage PNR et CACP) *	26 350	31 620
Appui aux communes dans l'introduction de produits locaux, durables et bios en restauration collective scolaire (CACP)	33 750	33 750
Appui au portage foncier des communes (CACP)	11 250	11 250
Diagnostic ciblé des exploitations à transmettre sur la CACP (optionnel)	14 450	17 340
Total des actions prioritaires présentées par la CACP au CRTE	114 000 € HT en fonctionnement	127 800 € TTC* en fonctionnement
Programme d'investissement porté par la CACP en vue de développer les projets du PAT et l'installation de nouveaux agriculteurs (acquisitions foncières, équipements agricoles)	500 000	600 000

*dont 47 820 de dépenses en € TTC prises en charge à parité entre la CACP et le PNR

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	Total	2022	2023	2024
France Relance (Appel à candidature « Amplification des PAT » Mesure 13 B		45 600 euros	45 600 euros		
PNR Vexin français		15 940 euros	15 940 euros		
CACP fonctionnement		46 260 euros	46 260		
A trouver (partenaires)		20 000	20 000		
CACP investissement		600 000 euros de 2022 à 2026	20 000	30 000	50 000
A trouver (partenaires)			80 000	70 000	100 000

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non Concerné	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	Ensemble des communes	
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Non Concerné	
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Oui	Créateur de lien (relations et interactions sociales), réduction des inégalités,...
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Oui	Conditions de travail améliorées dans le secteur agricole, nouveaux emplois, exemplarité du projet PAT ...

Indicateurs d'avancement et de résultats

Les indicateurs de suivi et d'évaluation pourront être précisés et complétés dans le cadre du comité de pilotage du PAT

Actions	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultats
<i>Etude d'opportunité et de faisabilité d'espaces-test (CACP)</i>	<i>Nb d'entretiens réalisés</i>	<i>Création d'un premier espace test agricole et développement d'activités d'agro transformation sur Cergy-Pontoise</i>
<i>Appui à l'animation, la structuration de la gouvernance et le suivi-évaluation du PAT – AMO (co-portage PNR et CACP sur 2022)</i>	<i>Organisation des fabriques du PAT sur 2022 et nb de participants aux rencontres et instances du PAT.</i>	<i>Organisation de la gouvernance du PAT d'ici fin 2022</i>
<i>Diagnostic ciblé des exploitations à transmettre (optionnel sur la CACP à partir de 2023)</i>	<i>Nb de réunions collectives et d'entretiens individuels réalisés</i>	<i>Mise en place d'une coordination territoriale en faveur du suivi et de l'accompagnement des transmissions et des reprises d'activités agricoles</i>



<p><i>Etude des potentialités de diversification des productions en fonction du changement climatique (co-portage PNR et CACP)</i></p>	<p><i>Nb d'entretiens individuels et collectifs réalisés</i></p>	<p><i>Pertinence et mise en pratique des recommandations formulées</i></p>
<p><i>Incitation / Appui au portage foncier des communes (CACP)</i></p>	<p><i>Nb de formations et de participants, Nb d'accompagnement réalisés.</i></p>	<p><i>Nb et pérennité des projets d'installation accompagnés</i></p>
<p><i>Appui aux communes dans l'introduction de produits locaux et bios en restauration collective scolaire (CACP=</i></p>	<p><i>Nb de formations et d'accompagnement réalisés. Mise en œuvre des actions identifiées</i></p>	<p><i>Part de produits locaux, durables et bio et part du bio local dans les approvisionnements des cantines accompagnées</i></p>
<p><i>Programme d'investissement porté par la CACP en vue de développer les projets du PAT et l'installation de nouveaux agriculteurs (acquisitions foncières, équipements agricoles)</i></p>	<p><i>Nature et montant des investissements réalisés : foncier, bâti, équipements agricoles mutualisés, éventuels aides individuelles en équipement (via espace-test)</i></p>	<p><i>Nb de porteurs de projets agricoles et d'agro-transformation soutenus de 2022 et 2024</i></p>

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise

FICHE-ACTION

Déploiement d'actions sur la transition écologique par la participation des agents, citoyens, étudiants et la mobilisation des acteurs locaux

Dernière date de mise à jour : 11/10/2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : CACP associant la ville de Cergy, la direction départementale des territoires du Val-d'Oise, l'université de Cergy Pontoise/CY TECH, la ville Cergy, Fab Lab-LabBoite, Association Alternativ, l'Essec

L'action en un mot

Les défis qu'impose un monde en mutation sont complexes à appréhender. La nécessité de penser et d'agir pour la construction d'un modèle de société plus durable et inclusif nécessite une approche concertée et collective à l'échelle de la ville et plus largement du territoire. Plusieurs acteurs du territoire de l'agglomération de Cergy Pontoise se sont concertés pour échanger sur leurs initiatives respectives. Le constat montre la **nécessité de converger ensemble pour accélérer l'émergence et la mise en place de solutions co-construites avec un fort ancrage local en intégrant les grands enjeux de la transition écologique et sociétale.**

La multiplicité des initiatives sur le territoire de Cergy-Pontoise traduit une vitalité des acteurs sur les enjeux de transition et une volonté affichée d'être contributeurs au changement. Toutefois, le déficit de cohésion d'ensemble rend parfois difficile leur valorisation auprès des différentes cibles : élus, habitants, étudiants,... La richesse des ressources, matérielles et immatérielles, sur les aspects de transition est donc potentiellement sous-exploitée.

Les parties prenantes ont exprimé le besoin de mieux comprendre les différents acteurs et initiatives portées par des associations, des collectifs d'habitants, les freins à l'action et les opportunités

Plus précisément, il apparaît nécessaire de mieux coordonner pour agir ensemble avec l'objectif de favoriser la transition écologique du territoire sur 3 axes :

- Sensibiliser et éduquer aux enjeux de la transition
- Décloisonner les savoirs et les pratiques pédagogiques
- Expérimenter par le faire

Une autre fiche-action, consistant à proposer une offre de formations à la transition écologique et énergétique sur la période 2022-2024, est à relier au projet d'espèce.

Description détaillée

Le défi principal porte sur le **déploiement d'actions sur la transition écologique par la participation des agents, citoyens, étudiants et la mobilisation des acteurs locaux**

Il est envisagé de co-construire un dispositif commun d'actions, adaptées aux besoins et aux cibles, tout en favorisant les liens entre tous les acteurs concernés.

Ce dispositif se devra d'être souple et facilement répliquable à l'échelle du territoire pour sensibiliser, former et accompagner aux enjeux de transition en mobilisant les élus, les agents des collectivités et de l'Etat, étudiants, habitants, employés, citoyens...

3 temps peuvent être envisagés pour converger plus facilement vers l'objectif fixé :

Temps #1

Mise en lien des différents acteurs pour imaginer une cartographie des différents lieux et initiatives et identifier les parties prenantes, leurs missions respectives ainsi que leur champs de compétences, leur périmètre d'action.

Temps #2

Prototypage d'un dispositif visant à faciliter l'accessibilité à un socle commun de connaissances "transition".

Ce dispositif de type "pédagogies actives" ouvert sur le territoire (exemple : projets étudiants, ateliers participatifs, vulgarisation de la recherche) pourrait s'inspirer de la méthodologie du design.

En effet, le design privilégie une approche « terrain » orientée usagers et cherche à concevoir des solutions créatives dans une dynamique collaborative.

Temps #3

Expérimentation du dispositif en fonction des cibles et des objectifs attendus

Pour cette phase de passage à l'action, le rôle du tiers Lieu LabBoîte sera essentiel.

Impacts attendus selon les cibles:

Général : meilleur partage d'une culture commune sur le territoire

- étudiants : apprentissage en mode projet, montée en compétences sur les enjeux de la transition, exploration du territoire avec les habitants et les différentes parties prenantes, confrontation à des problématiques concrètes du territoire
- habitants : sensibilisation, accompagnement, création de liens favorisant le passage à l'action
- élus et agents : acculturation, nouveaux projets ...

Une 1ere ébauche d'équipe –projet s'est constituée autour de la CACP, la direction départementale des territoires du Val-d'Oise, l'université de Cergy Pontoise/CY TECH, la ville Cergy, Fab Lab-LabBoite, Association Alternatif, - ESSEC

D'autres acteurs qui y seront associés :

-Conseil départemental du Val-d'Oise

-CAUE95

-SOLIHA

-Préfecture

-CY CAMPUS

-Associations : QUELLE TERRE DEMAIN?, VISAGES DE JEUNES, AGIR LOCAL...

Calendrier prévisionnel

Cadrage du projet : 1^{er} semestre 2022

Prototypage du dispositif : S2 2022

Expérimentation : début 2023

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
<p>Une 1^{ère} ébauche d'équipe –projet s'est constituée autour de la CACP, la direction départementale des territoires du Val-d'Oise, l'université de Cergy Pontoise/CY TECH, la ville de Cergy, Fab LabBoite, Association Alternativ</p>	<p>Entamer une réflexion collective pour déployer des solutions de transition par la participation des agents, citoyens, étudiants et la mobilisation des acteurs</p>	<p>Cf. calendrier supra</p>	

Budget prévisionnel

Montant total :

Description des coûts :

Prestation intellectuelles d'ingénierie : 50 000 €
cadrage du projet,
montage d'ateliers d'idéation,
appui au pilotage du projet (organisation des réunions, compte-rendus, animation etc.),
séances de formations (fresque du climat, etc.)

Prestation informatique : 50 000 €
réalisation d'un prototype numérique si besoin confirmé

Plan de financement prévisionnel : « Recherche de partenaires financiers en cours – le budget prévisionnel sera précisé lors d'un avenant »

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024
Pas de financier identifié à ce jour	[Préciser l'enveloppe ou le nom du fonds mobilisé]	[Le montant]	[Le montant]	[Le montant]	[Le montant]



Objectifs et évaluation

Les indicateurs pourront commencer à être comptabilisés à partir de 2022 et atteindront en moyenne annuelle 20 % de l'objectif final visé.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Nombre d'initiatives partagées	A définir		
Nombre de personnes touchées au total et par public-cible : agents, élus, habitants, étudiants	A définir		

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de Cergy-Pontoise

FICHE-ACTION : Consolidation de la trame boisée de Cergy-Pontoise

Dernière date de mise à jour : 27 janvier 2022

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise
Nom, prénom, fonction :
Emilie PERIE – chargée de mission biodiversité
Laurent LAVADOU – responsable espaces verts

L'action en un mot

L'action consiste d'abord à réaliser une étude permettant d'établir un diagnostic du patrimoine arboré du territoire de la CACP
Ensuite, il s'agit de mettre un place un plan d'actions opérationnel pour le renforcer et reboiser le territoire.

Description détaillée

Le patrimoine arboré de la CACP est vieillissant et nécessite une action importante de remplacement et de reboisement. L'objectif est de pouvoir établir une palette végétale adaptée aux conditions climatiques du territoire, actuelles et à venir, tout en privilégiant les espèces locales et indigènes. Le reboisement du territoire a pour but d'une part la consolidation de la trame écologique boisée mais aussi l'atténuation des effets du changement climatique (par captation de carbone et îlots de fraîcheur notamment). Afin de réaliser l'étude de diagnostic et les travaux identifiés dans le plan d'action le budget estimé pour ce projet est de 2 040 000 €.

Calendrier prévisionnel

Le diagnostic et le plan d'action seront lancés en 2022 et produits pour 2023.
Les travaux de réhabilitation des corridors dégradés pourront démarrer en 2023 et 2024.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
L'intercommunalité	Trouver des prestataires pour réaliser les études de diagnostic et plan d'action. Et à réaliser les actions ainsi définies	2022 pour le recrutement des prestataires 2023-2024 pour le démarrage des travaux	



Budget prévisionnel

Montant total : 2 040 000 €

Description des coûts :

40 000 € pour l'étude pré-opérationnelle (fonctionnement)
2 000 000 € pour les travaux de réhabilitation des continuités écologiques

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024
Intercommunalité	Fonds propres -- étude pré-opérationnelle		40 000		
	Fonds propres -- travaux de plantation			100 000	400 000
Etat	Plan de relance (ou recherche d'autres dispositifs)			500 000	500 000
Autre (à trouver)				100 000	400 000



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Etude réalisée	Rendu des documents	0	Diagnostic et plan d'action
Nombre d'arbres plantés	Comptage	0	



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de Cergy-Pontoise

FICHE-ACTION :

Consolidation des trames écologiques (verte, bleue et noire) de Cergy-Pontoise

Dernière date de mise à jour : 27 janvier 2022

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

Nom, prénom, fonction :

Emilie PERIE – chargée de mission biodiversité

L'action en un mot

L'action consiste d'abord à réaliser une étude permettant d'établir un diagnostic des trames écologiques du territoire de la CACP.

Il s'agit ensuite de mettre un place un plan d'actions opérationnel pour les consolider ou les réhabiliter.

Description détaillée

Dans le cadre de la révision de son SCoT, la CACP lance une étude de diagnostic de l'état des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité sur son territoire.

Ce diagnostic sera accompagné d'un plan d'action opérationnel permettant d'une part de protéger les trames existantes et fonctionnelles et d'autre part de réhabiliter les corridors dégradés. Afin de réaliser l'étude de diagnostic et les travaux identifiés dans le plan d'action le budget estimé pour ce projet est de 2 100 000 €.

Calendrier prévisionnel

En 2021 un premier volet de l'étude a été lancé sur le diagnostic complet de la trame noire du territoire. Le plan d'action lié à ce volet sera produit pour la mi-2022.

Le reste du diagnostic et du plan d'action seront lancés en 2022 et produits pour la fin 2023.

Les travaux de réhabilitation des corridors dégradés pourront démarrer en 2023 et 2024.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
L'intercommunalité	Trouver des prestataires pour réaliser les études de diagnostic et plan d'action. Et à réaliser les actions ainsi définies	2022 pour le recrutement des prestataires 2024 pour le démarrage des travaux	
La Région	S'engage à financer le premier volet de l'étude Trame Noire	2022	
Biotope	S'engage à produire le plan d'action lié à l'aspect Trame Noire du projet	Juin 2022	



Budget prévisionnel

Montant total : 2 100 000 €

Description des coûts :

40 000 € pour l'étude sur le volet Trame Noire (fonctionnement)
 60 000 € pour l'étude sur les volets Trame Verte et Trame Bleues dans le cadre de la révision du SCoT (investissement)
 2 000 000 € pour les travaux de réhabilitation des continuités écologiques

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024
Région Île-de-France	AAP pour la reconquête de la biodiversité		10 000		
Intercommunalité	Fonds propres -- étude trame noire	20 000	10 000		
	Fonds propres -- étude trame verte et bleue		40 000		
	Fonds propres -- travaux de réhabilitation			100 000	200 000
Etat	Plan de relance (ou recherche d'autres dispositifs)		20 000	500 000	1 000 000
Autre (à trouver)					200 000



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Etude réalisée	Rendu des documents	0	Deux études réalisées
Surface d'espace protégé (ha)	Mesure	0	10 ha sanctuarisés
Surface de corridor réhabilité (ha)	Mesure	0	2 hectares
Nombre d'arbres plantés	Mesure	0	Plusieurs milliers

FICHE-ACTION

Entrée dans une démarche globale d'économie circulaire

Date de la mise à jour	Statut de la fiche (À démarrer /en cours/ Achevée)	Localisation (commune et adresse)
21/01/2022	En cours	Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise Hôtel d'agglomération Parvis de la Préfecture – CS 80309 95027 Cergy-Pontoise Cedex
Numéro de fiche	Référent interne	
??	??	

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : CACP
 Direction projet transition écologique, Laurence GONSARD
 Direction Gestion des Déchets et Propreté Urbaine, Florence TALBOT
 Développement économique, Thomas CHAMBON

L'action en un mot

La CACP a décidé de se lancer dans une démarche globale d'économie circulaire. Pour cela, elle vient de signer un COT avec l'ADEME pour se positionner par rapport au référentiel de l'Ademe.

L'action principale consiste à accompagner le secteur du bâtiment de l'agglomération dans une **démarche de réduction de ses déchets**. Les actions porteront sur l'étude des flux de déchets, la cartographie des acteurs du territoire et la mise en place d'outils permettant **l'essor du réemploi et du recyclage en local**, des déchets issus des chantiers de démolition/construction/rénovation.

Description détaillée

Pour cette démarche d'économie circulaire, la CACP va réaliser un diagnostic en 2022 et va travailler à définir un plan d'action qui sera opérationnel en 2023

Concernant l'action principale : en 2017, la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) a réalisé un diagnostic des dépôts sauvages de son territoire faisant état de **nombreux dépôts sauvages de déchets issus du bâtiment**, tant sur le domaine public que sur le domaine privé. Ce diagnostic sert de base, à la co-construction d'un plan d'actions par la CACP, les communes et acteurs du territoire.

S'agissant de la lutte contre les déchets issus du bâtiment, une partie des actions s'inscrit dans une logique de développement des filières en local. En effet, le diagnostic a permis d'identifier un manque d'exutoires sur le territoire, et/ou des horaires peu adaptés aux besoins.

Pour répondre à ce besoin, dans un premier temps, la société CYDEC, concessionnaire de la nouvelle concession de service public relative au traitement et à la valorisation des déchets ménagers et assimilés de la CACP, va proposer, dans le cadre de ses activités annexes autorisées au contrat, aux artisans et professionnels du territoire, un accès (payant) dédié à l'ensemble des 5 déchèteries du territoire dont il assure l'exploitation. Ainsi, à compter du 1^{er} février 2022 (date de prise d'effet de la CSP), les artisans et

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Association ORÉE	S'engage à nous accompagner dans la rédaction du CCTP et l'accompagnement du chantier pilote	T1 2022 : Adhésion à OREE, démarrage de l'accompagnement	Officialisation de l'adhésion par décision du président de la CACP
Direction Gestion des déchets et Propreté Urbaine Service Développement des entreprises	S'engage à trouver et mobiliser les financements et moyens humains nécessaires, pour trouver un prestataire et piloter le déroulement de l'étude et de ses différentes phases	T1 2022 : rencontre avec des prestataires potentiels T2 2022 : rédaction du CCTP T3/T4 2022 : appel à projet avec mise en concurrence	Finaliser les rencontres avec les prestataires et rédiger le CCTP avec l'aide de l'association ORÉE

Budget prévisionnel

Montant total : 200 000 euros HT

40 000 € HT pour les premières actions (qui seront choisies en fonction du diagnostic)

160 000 € HT (et montant 190 000 € TTC), pour l'action déchets BTP

Ces montants sont des valeurs maximales, basés sur des devis de prestataires.

Description des coûts (dépenses) :

Phases	Descriptif	Prix €HT
1	Diagnostic quantitatif et qualitatif des matériaux	68 450
2	Identification des acteurs locaux de la chaîne de valeur	41 260
3	Etude technico-économique	25 180
4	Elaboration d'une feuille de route pour une démarche de réemploi et de valorisation des matériaux de déconstruction	10 110
5	Définition du cadre contractuel et opérationnel pour les marchés (outils d'accompagnement)	15 460

Plan de financement prévisionnel (recettes) :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023	2024
ADEME REGION DRIEAT	AMI Territoires Franciliens Circulaires	Max 750K€ pour l'ensemble des lauréats		
CACP	Budgets de fonctionnement de la Direction Gestion des Déchets et Propreté Urbaine et de la Direction du Développement économique et de l'Enseignement supérieur Pour les autres actions, budget de la DPTE	70K€	A définir en fonction de l'AMI et du résultat de la phase 1. 10 000	A définir en fonction de l'AMI et du résultat de la phase 1.
A trouver	Pour les autres actions		30 000	

Indicateurs d'évaluation de l'action

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	NON	
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	NON	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?		Projet à l'ensemble de l'intercommunalité
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	NON	
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	OUI	L'analyse des acteurs du territoire vise à définir les axes prioritaires permettant de développer des activités de type ESS
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	OUI	Nous souhaitons développer la filière gestion circulaire des déchets et ainsi créer des emplois (en partie ESS) et impliquer le milieu académique (filiale d'excellence). Ce projet vise à lancer une dynamique plus large d'économie circulaire promut par la CACP. D'autres secteurs pourront bénéficier des compétences acquises lors de ce travail (industrie, alimentation...).



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Indicateurs d'avancement et de résultats : à compléter ultérieurement





CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

FICHE-ACTION :

Offre de formations à la transition écologique et énergétique – socle commun 2022-2024

Dernière date de mise à jour : 27 janvier 2022

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : CA Cergy Pontoise
Sandrine LEMAITRE, RH
Laurence GONDARD, DPTE...

L'action en un mot

Offre de formations à la transition écologique et énergétique – socle commun 2022-2024

Nos cibles : Les agents de la CACP, des collectivités du territoire, les élus communautaires et municipaux.

Une autre fiche-action, consistant à proposer le déploiement d'actions sur la transition écologique par la participation des agents, citoyens, étudiants et des acteurs locaux, est à relier au projet d'espèce.

Description détaillée

Cette proposition de formations s'adresse aux élus comme aux agents de la CACP et des 13 communes du territoire a pour ambition dans un premier temps de permettre à cet ensemble d'acteurs d'avoir un socle de connaissances fondamentales pour comprendre les enjeux de la transition écologique et énergétique afin de se les approprier et être en capacité d'appréhender les obligations qui s'imposent aux politiques publiques mais aussi celles qui s'imposent au fonctionnement même des collectivités locales .



Elle fait suite au projet de territoire de Cergy pontoise élaborée par les élus communautaires qui fait de la Transition écologique et énergétique du Territoire l'axe 2 de son ambition. De plus, le projet d'administration territoriale, pendant opérationnel du projet de territoire, réclame pour assurer l'efficacité de l'administration, non seulement un travail collectif et coordonné mais une culture commune aux différents parties prenantes

Objectifs

L'objectif est que chaque agent, chaque élu à l'issue de la formation soit en mesure de connaître les enjeux de la transition écologique et énergétique, la réglementation associés ainsi que les leviers des collectivités pour mettre en œuvre cette transition à travers les politiques publiques qu'elles élaborent et à travers leurs modalités de fonctionnement

L'objectif, pour les habitants, est de disposer d'un socle de connaissance théorique et pratique sur les enjeux de la transition écologique et énergétique et sur les possibilités et moyens d'agir localement

Objectifs PEDAGOGIQUES

Apports théoriques

Définition

Enjeux pour la planète et survie des espèces

Cadre réglementaire (mondial, européen, national, régional et local)

Les documents cadre et stratégique

Les acteurs de la transition

Au niveau local, agglo et communes quelles politiques ?

Apports pratiques

Exemple sur le politique publique portée par l'interco

Exemple de dispositifs concrets

Agir au quotidien dans sa vie et au bureau

Calendrier prévisionnel

Le plan de formation est pluri-annuel, et débute par une offre triennale pour 2022-2024. Les premières formations sont mises en place à compter de mars 2022



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
ADEME	Propose et anime des formations gratuites	De mars à juin 2022 dans un 1er temps Partenariat reconductible en 2023 et 2024	Février : caler des dates exactes des formations
Agence Régionale Biodiversité (ARB)	Propose et anime des formations gratuites	2e semestre 2022	Caler des thèmes précis en fonction des besoins exprimés par les agents de la CACP et des villes Calage des dates
Inoveoz	Proposer un cycle de 3 formations sur l'impact du numérique sur l'environnement	Début 2023	Caler les thématiques précises en fonction des besoins
CNFPT	Propose un catalogue de formation	2023	Prévoir les formations en fonction des besoins exprimés
Autres organismes de formation			



Budget prévisionnel

Montant total : 80 000 ? €

Description des coûts :

Achat de kit de la fresque du climat Et de séance de formation

Organismes de formation qui vont venir dispenser des formations thématiques

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023	2024	2025
CACP - DRH	20000	5000	5000	5000	5000
A trouver	60 000	5000	15 000	20 000	20 000



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Nb de formations dispensées	En fonction des formations dispensées		
Nb d'agents formés	En fonction des formations dispensées		
Nb d'élus formés	En fonction des formations dispensées		



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de Cergy-Pontoise / ville de Cergy

FICHE-ACTION :
Aménagement des Bords d'Oise de l'Agglomération.

Dernière date de mise à jour : 1^{er} février 2022

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise
Nom, prénom, fonction :
CHARRIER, Pascal, Chef de projet. Direction de l'Urbanisme Opérationnel

L'action en un mot

L'aménagement des bords de l'Oise est une action destinée à valoriser cet espace comme un lien naturel entre les communes du territoire.

Description détaillée

L'Oise traverse huit communes de l'agglomération sur un linéaire total d'environ 35km sur ses deux rives : Cergy (10km), Eragny sur Oise (2,5km), Jouy le moutier (2,5 km), Maurecourt, (2 km) Neuville sur Oise (5km), Pontoise (5,5km), Saint-Ouen-l'Aumône (6 km) et Vauréal (1,5km).

Ce linéaire a hérité de servitudes créées par les services de la navigation créant un recul et des continuités piétonne et cyclable privilégiées qui permettent la libre circulation le long des bords de l'Oise (servitude de halage : 9,75m et servitude de marche pied : 3,25m)

La communauté d'agglomération de Cergy Pontoise a adopté en décembre 2003 un schéma dont l'objectif est d'ouvrir l'agglomération sur la rivière. Il fixe le cadre des compétences d'aménagement et d'entretien des bords d'Oise entre la CACP, les communes et de Syndicat Mixte des Berges d'Oise.

Objectifs d'aménagement :

- Conforter des accès entre les villes et l'Oise.
- Assurer des continuités piétonnes et cyclables.
- Articuler les équipements et les sites existants.
- Améliorer la qualité Paysagère et environnementale du site.

Progressivement, de nombreux aménagements ont été réalisés par La CACP sur les bords d'Oise : le parc de la pépinière de Neuville, le quai de halage à Saint Ouen l'Aumône, le quai de la Fontaine à Pontoise entre 2006 et 2009 ; Le chemin de halage à Neuville et Cergy et le quai Turpin à Pontoise de 2009 à 2015 ; le chemin du bord de l'eau à Jouy le moutier et Maurecourt, le parc Colonel Beltrame, le chemin de la Pelouse à Pontoise et le chemin de halage à Saint-Ouen l'Aumône entre 2015 et 2021.

Cette action représente la continuité de ces aménagements et se déclinera entre 2022 et 2028

Calendrier prévisionnel

Cette action fait l'objet d'une programmation pluriannuelle d'investissement inscrite entre 2022 et 2026.

Une note d'orientation sera présentée au conseil communautaire mi 2022

Les consultations de maîtrise d'œuvre seront lancées à partir de mi 2022 afin de concevoir les projets
Les travaux pourront démarrer à partir de mi 2023

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Les 8 communes traversées ou bordées par l'Oise (Cergy, Eragny sur Oise, Jouy le mouffier, Maurecourt, Neuville sur Oise, Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône et Vauréal).	Participer à la co-élaboration du projet en prenant en considération l'objectif de renforcement des liens intercommunaux que représente cette action. Organiser la concertation avec les habitants/riverains/acteurs ou partenaires concernés par le projet	2022	Echanger sur la base des programmes d'aménagement qui seront rédigés
Le Syndicat Mixte des Berges de l'Oise	Participer à la co-élaboration du projet et coordonner son action d'entretien pluriannuel de la ripisylve et des berges de l'Oise.	2022	Communiquer et amender son action d'entretien en fonction de la localisation des actions du projet d'aménagement

Budget prévisionnel

Montant total : 4 000 000 €

Description des coûts :

Plan de financement prévisionnel : « Recherche de partenaires financiers en cours – le budget prévisionnel sera actualisé en fonction d'éventuelles subventions »

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024
Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	Budget principal	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €



Objectifs et évaluation

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non	Le projet s'adapte au milieu naturel et le préserve en s'adaptant, il valorise les usages en le mettant en valeur
Le projet s'engage-t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non concerné	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?	OUI	Le projet concerne 8 Communes (Cergy, Eragny sur Oise, Jouy le moutier, Maurecourt, Neuville sur Oise, Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône et Vauréal). Elle renforce les liens intercommunaux et extra communaux en créant des liens avec les territoires Amont et Aval
Si le projet accueille du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	OUI	Le projet bénéficie et renforce la mobilité douce, les bords d'Oise sont jalonnés d'équipements permettant le stationnement et de points d'accès par transports en commun
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	OUI	Le projet favorise l'accès aux espaces connectés à l'Oise (espaces naturels, réseau de parcs et jardins, espaces agricoles, de loisirs, espaces sportifs existants) Le renforcement de ce lien permet un meilleur accès à ces espaces et un meilleur partage à l'échelle intercommunale
Le projet améliore-t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	OUI	Le projet rend le territoire plus attractif car il renforce son accessibilité via les mobilités douces (Itinéraires voies vertes à échelle départementale et nationale voir internationale (Paris/Londres)

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de Cergy-Pontoise / ville de Cergy

FICHE-ACTION :

Carrefour du Boulevard de l'Oise et de l'avenue du Nord.

Dernière date de mise à jour : 1^{er} février 2022

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise

Nom, prénom, fonction :

CHENEL, Gilles, Chef de projet. Direction de l'Urbanisme Opérationnel

L'action en un mot

L'action consiste à aménager l'espace public en lien avec la passerelle d'accès au quartier de la ZAC des Linandes et le carrefour du Boulevard de l'Oise.

Description détaillée

Le projet consiste en la reprise du carrefour et de l'espace d'accès à la passerelle mixte (véhicules/Vélo /Piétons) menant au nouveau quartier d'habitation de la ZAC des Linandes. Ces travaux comprennent la rénovation ou la création des VRD, revêtements de sols, mobiliers et plantations.

Le projet global de la ZAC vise à développer un concept d'économie intégrée aux sports et aux loisirs, à créer un nouveau quartier d'habitat d'environ 1500 logements, une zone d'activité qui accueille l'usine Dassault et des équipements sportifs comprenant notamment l'AREN'ICE (équipement de rayonnement national)

Cette opération d'aménagement se veut exemplaire en termes de développement durable, ainsi qu'un nouveau ensemble paysager en cœur d'agglomération.

Les espaces concernés par l'aménagement se situent le long du Boulevard de l'Oise (trottoirs) ainsi qu'au niveau du carrefour d'accès à feux entre le futur quartier de la ZAC des Linandes (près de 350 logements et un groupe Scolaire sont programmés pour 2023) et le quartier de la Sébille, qui se situe de l'autre côté du Boulevard de l'Oise.

Le projet concerne notamment la reprise des cheminements pour accéder aux arrêts de bus dont l'accessibilité n'est pas assurée. Il convient également de faciliter les liaisons vers le quartier de la Sébille aux piétons et aux cycles grâce à la reprise du carrefour existant (reprises éventuelles des îlots, traversées etc...). Il faut également sécuriser la sortie des véhicules depuis le quartier.

Les enjeux sont nombreux au regard des futurs usages et de la volonté d'améliorer et faciliter les liaisons entre les différents quartiers de la ville.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- **Aménager la sortie de la passerelle pour les véhicules** en vue de leur insertion en toute sécurité au niveau du carrefour du Boulevard de l'Oise.
- **Faciliter les accès piétons et cyclables** entre le futur quartier d'habitations (au sein de la ZAC) et la passerelle mixte.
- **Repenser éventuellement le carrefour du boulevard de l'Oise** dans le but d'améliorer les liens vers le quartier de la Sébille et les autres quartiers de la ville de Cergy en général.
- **Clarifier et sécuriser les traversées piétonnes et cyclables** du Boulevard de l'Oise.
- **Entreprendre la requalification des trottoirs existants** le long du boulevard et créer des accès clairs, accessibles et sécurisés jusqu'aux arrêts de Bus.
- **Remettre aux normes les arrêts de bus** (quais).
- **Apporter une qualité paysagère au projet**

Calendrier prévisionnel

Le projet a fait l'objet d'un programme d'aménagement en 2019.

Le maire d'œuvre a été retenu en septembre 2019 pour engager les études sur l'aménagement.

L'Avant-Projet a été validé en octobre 2021.

La consultation des entreprises est envisagée en février 2022.

Les travaux doivent débuter en mai 2022 pour une durée de 4 mois.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
La mairie de Cergy	Participer à la co-élaboration du projet en prenant en compte les liens existants entre les quartiers de la ville, en favorisant les circulations douces et les accès aux transports en commun	2022	



Budget prévisionnel

Montant total : 500 000 €

Description des coûts : ce montant correspond à l'investissement : études et travaux.
Plan de financement prévisionnel : « Recherche de partenaires financiers en cours »

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024
Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	Budget principal	10 000 €	440 000 €	50 000 €	



Objectifs et évaluation

Indicateurs d'évaluation	Réponse :	Commentaires
Le projet est-il consommateur d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?	Non concerné	
Le projet s'engage t-il dans une démarche de performance énergétique ?	Non concerné	
Quel est le rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ?		Le Projet concerne les quartiers de la ville de Cergy.
Si le projet accueil du public, bénéficie-t-il d'une desserte par mobilité douce et/ou transport en commun ?	Oui	<p>Le projet favorise l'accès aux transports en commun en améliorant les circulations douces et les traversées du Boulevard de l'Oise.</p> <p>Le projet propose également de requalifier et déplacer certains arrêts de bus le long du Boulevard de l'Oise pour faciliter les dessertes et l'accès aux transports en commun pour les usagers.</p>
Le projet favorise t-il la cohésion sociale ?	Oui	Le projet permet d'améliorer le lien entre le quartier de la Sébille, créé dans les années 80 et le nouveau secteur d'aménagement de la ZAC des Linandes qui comprend la création d'un nouveau quartier (Doux épis) et la réalisation de nouveaux équipements (sportifs et culturels) ainsi qu'un secteur de commerce et d'activités
Le projet améliore t-il l'attractivité économique de votre territoire ?	Non concerné	

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de la ville de Cergy

FICHE-ACTION :

Réduction des consommations énergétiques des équipements publics et développement des énergies renouvelables

Dernière date de mise à jour : 30/09/2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Mairie de Cergy

Nom, prénom, fonction : LEVEQUE Thierry – Responsable du service Fluides et Economies d'énergie

L'action en un mot

L'action consiste à réduire le volume des consommations énergétiques des bâtiments communaux de 10% d'ici la fin de l'actuelle mandature de M. le Maire, soit d'ici 2026. Cet objectif doit également s'inscrire dans une démarche de transition écologique en réduisant les émissions des gaz à effet de serre via l'utilisation d'énergies renouvelables et de matériaux biosourcés.

Description détaillée

Au-delà des objectifs précédents, cette action permettra également de préparer l'application du dispositif « Éco Énergie Tertiaire » (également appelé « décret tertiaire ») qui impose une réduction des consommations énergétiques des bâtiments impactés. Cette réduction s'entend soit en valeur relative (-40% d'ici 2030), soit en valeur absolue (par typologie de bâtiments).

Pour cela, plusieurs démarches sont privilégiées :

1. L'engagement de la rénovation énergétique pluriannuelle s'inscrit notamment dans l'élaboration en cours d'un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE).

2. La réalisation d'études énergétiques sur 4 bâtiments scolaires d'une superficie totale de 11 569 m² suite à la validation de la candidature à l'appel à projet Merisier dans le cadre du programme ACTEE de la FNCCR. Ces études permettront par la suite d'engager des actions de rénovation énergétique.
 3. La planification de deux rénovations globales annuelles en ciblant prioritairement les bâtiments énergivores et inconfortables et en s'appuyant en partie sur les audits énergétiques déjà réalisés (à faire valider financièrement et techniquement)
 4. La réalisation de « petites » actions de performance énergétique à faible investissement sur les différents équipements (éclairage, chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation, ...) grâce aux avances remboursables consenties par la Banque des Territoires via le dispositif Intracting.
 5. L'optimisation du pilotage des consommations énergétiques (régulation, programmation, ...) de tous les équipements de la ville
 6. L'optimisation de l'usage des bâtiments communaux, notamment par une meilleure sensibilisation des usagers à propos de l'impact de leurs comportements sur les consommations énergétiques.
- Dans l'hypothèse d'une création de poste d'un conseiller en énergie à l'échelle intercommunale il s'agira également de rechercher, une articulation des démarches devra être opérée afin de bénéficier des retours d'expériences ou de mutualisation d'outils, procédures partagés avec d'autres communes de la CACP

Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel des démarches énoncées précédemment est le suivant.

Démarche 1

1. D'ici le 1^{er} trimestre 2022

Mise en place du SDIE afin notamment de :

- Constituer un diagnostic précis de l'état actuel du patrimoine communal et de son occupation ;
- Bénéficier d'une vision prospective des opérations à entreprendre.

Démarche 2

- 1.1^{er} trimestre 2022

Réalisation des audits énergétiques des groupes scolaires.

2. 2^{ème} trimestre 2022

Planification des premières rénovations.

Démarche 3

Sélection et planification des premières rénovations globales au 1^{er} trimestre 2022 en concordance avec les conclusions du SDIE.



Démarche 4

Lancement des actions début 2022 afin d'attendre la mise en place du SDIE.

Démarches 5 et 6 : Lancement des démarches dès que possible.

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
<p>La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP)</p>	<p>Elle s'engage notamment à valoriser les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) des travaux réalisés</p> <p>Co-financera 5 opérations de rénovation d'équipements (les ALSH de bois de Cergy et des Terrasses, l'école Escapade, les maisons de quartier des Touleuses et de la Lanterne)</p> <p>Mettre à disposition l'outil de saisie des consommations énergétiques (cf. décret « Éco Énergie Tertiaire »)</p>	<p>Valorisation des CEE à l'achèvement des travaux</p> <p>Lancement des 1ers travaux de rénovation du rez-de-chaussée bas à la Maison de quartier La Lanterne : début 2022</p>	
<p>La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)</p>	<p>Apporte un soutien financier via les différents appels à projets du programme ACTEE.</p>	<p>AAP Merisier : candidature acceptée, convention en cours de signature</p>	<p>AAP Peuplier : dossier à déposer avant le 15/11/2021</p>
<p>Banque des Territoires</p>	<p>Contact établi pour avancer sur un dispositif d'Intracting</p>	<p>Reste à définir</p>	<p>Réunion Banque des Territoires / Ville de Cergy à programmer</p>

Budget prévisionnel

Montant total : 2 000 000 € (à préciser dans le cadre de la préparation budgétaire)

Description des coûts : Le montant des dépenses d'investissement prévues dans le cadre de l'AAP Merisier s'élèverait à 1 154 400 € décomposé en RH, outils de mesure/suivi des consommations énergétiques, études (dont le SDIE) et MOE.

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024
La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP)	Montant de valorisation des CEE indéterminable car variable selon les travaux engagés				
La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP)	Rénovation de 4 opérations de rénovation d'équipements publics communaux	0 €	A préciser		
La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)	Montant de l'aide AAP Merisier : 250 000 €	0 €	125 000 €	125 000 €	0 €
Le Département du Val d'Oise (CD95)	Rénovation des écoles, groupes scolaires et demi-pensions Montant : 20% du coût des travaux HT avec un plancher/plafond de travaux de 10 000/100 000 € HT par classe, et/ou local pédagogique, par demi-pension rénové(es) ou restructuré(es)				
La Banque des territoires	Montant de l'intracring non déterminé car variable selon les travaux engagés				



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Rénovations globales	Nombre d'équipements publics rénovés		2 bâtiments / an (à faire valider financièrement et techniquement)
Economies d'énergie	% de réduction des consommations en kWh		A minima 10% d'ici 2026
Production d'énergie renouvelables (solaire photovoltaïque)	Nombre d'équipements publics équipés		2 bâtiments / an (à faire valider)

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de Cergy

FICHE-ACTION : Développement du vélo

Dernière date de mise à jour : 08/10/2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Ville de Cergy

Nom, prénom, fonction : AGRECH, David, maire-adjoint à la transition écologique et énergétique

L'action en un mot

Élaboration et mise en œuvre d'un PAMA (Plan d'Actions pour les Mobilités Actives) à l'échelon communal, incluant un linéaire cyclable de 12 km financé par la ville, la réhabilitation du réseau viaire séparé (boucle d'Ariane de 17 km + Réseaux Cyclables Locaux à l'échelle des quartiers), des équipements de stationnement vélo sécurisés, du jalonnement, de la formation et de l'accompagnement à la pratique du vélo en toute sécurité.

Description détaillée

L'échelon communal apparaît comme un maillon manquant de la politique cyclable du territoire : l'aménagement cyclable a en effet longtemps été identifié comme relevant du domaine d'intervention de l'agglomération. En réalité, seul le réseau cyclable structurant identifié au schéma directeur cyclable est de compétence intercommunale. Il en résulte que tout ce qui relève du maillage fin et des actions de proximité avec les habitants disparaît du champ de l'action publique. Or un réseau principal qui n'est pas irrigué par un réseau secondaire de proximité perd de son attractivité et n'est pas utilisé à sa juste mesure : l'enjeu est donc d'une part de réduire la rupture cyclable entre les pôles de commerce, le lieu d'habitation ou de travail et le réseau structurant et d'autre part d'augmenter la part modale cyclable (moins d'1%¹) aujourd'hui trop faible au

¹ Cf. INSEE, enquête EGT répartition des actifs selon le mode de transport utilisé en 2018

regard des objectifs nationaux de tripler, d'ici 2024, la part du vélo dans les déplacements de tous les jours, en passant de 3 à 9 %.

Les atouts du territoire pour le développement des mobilités actives sont réels :

- historiquement la Ville Nouvelle de Cergy s'est construite sur un principe de séparation des flux et dispose donc d'emprises spécifiquement destinées aux mobilités actives
- le territoire présente à la fois une densité de population et une mixité des fonctions qui rendent de nombreux déplacements compatibles avec la marche (notamment en intermodalité avec un réseau de transport finement maillé) et le vélo.
- depuis 2009, un Schéma Directeur Cyclable intercommunal de 118 kms est déployé pour une grande part sur le territoire de la ville. Il est prévu de résorber les dernières ruptures cyclables (16 km) dans le cadre des demandes de la ville en lien avec la mise en œuvre de son Plan d'Action des Mobilités Actives (PAMA).

Certains freins subsistent néanmoins :

- Le réseau viaire séparé doit être remis à niveau (amélioration du revêtement sur certains tronçons, lisibilité des itinéraires à améliorer, rupture de liaison avec le réseau structurant à résorber, obstacles à retirer...)
- Un réseau routier largement dimensionné et un stationnement automobile non contraint (gratuité sur tout le territoire) conservent à la voiture individuelle son attractivité y compris pour des trajets courts.
- Absence d'aménagements cyclables sur la voirie communale et faible équipement des établissements publics et privé en stationnements vélo de qualité.
- Les domaines d'intervention de l'agglomération ne lui permettent pas de toucher largement des pans entiers de population dans le cadre de la formation et de la sensibilisation (éducation, jeunesse, accompagnement à l'emploi, accueil des nouveaux arrivants, santé...), autant de domaines qui relèvent de la compétence communale.

Le PAMA a pour objectif de réduire ces freins au travers d'une quarantaine d'actions identifiées et qui seront prises en charges par l'ensemble des délégations municipales dans une vision globale de la mobilité active.

À l'échelle du mandat, il est prévu de créer plus de 20 km d'aménagements cyclables sur des voiries déjà identifiées, répartis comme suit :

Demandes portées par la ville à la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) dans le cadre de la révision du Schéma Directeur Cyclable d'Agglomération :

10 km de linéaire cyclable supplémentaire
dont: 6,5 km de création de pistes cyclables
3,5 km de réfection de pistes cyclables

La ville de Cergy sera en complément maître d'ouvrage pour 12 km de linéaire cyclable

dont: 4 km de création de pistes cyclables
3 km de création de bandes cyclables
5 km de création de DSC

La ville réalisera aussi la remise à niveau du réseau viaire séparé avec 4 Réseaux Cyclables Locaux ou RCL situés sur les Hauts de Cergy, Axe Majeur Horloge, Les Linandes et Grand Centre. Le Fil d'Ariane de 10 km, qui constitue la dorsale originelle et principale pour les mobilités actives sera rendu plus visible et attractif en étant complété par une Boucle afin d'atteindre un linéaire total de 17 km en empruntant des tronçons du réseau viaire séparé majoritairement existants.

Sur le plan budgétaire, à l'échelle du mandat, est prévue la répartition suivante des dépenses pour la ville (hors cofinancements) :

En investissement :

- 1, 5M€ = création de linéaire cyclable
- 400 000 € = stationnement, réhabilitation des RCL, résorption des discontinuités, jalonnement, rues scolaires, formation
- 200 000 € = réhabilitation fil et Boucle d'Ariane

En fonctionnement :

- création d'un 1/2 ETP pour l'ingénierie de la mise en œuvre du PAMA : 32 000€ (cout chargé)

Calendrier prévisionnel

- Mise en place du Forfait Mobilité Durable pour les agents de la ville de Cergy
1^{er} janvier 2022
- 1^{er} semestre 2022 : mise en place du ½ ETP : pour l'ingénierie de la mise en œuvre du PAMA – convention ville / CACP
- Réseau cyclable d'agglomération :
Concertation avec les communes et validation d'un premier programme de travaux triennal : courant du 1^{er} trimestre 2022.
- Schéma directeur cyclable de la ville de Cergy et le PAMA :
Avril 2022

Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Inddigo	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les axes stratégiques du Schéma Directeur Cyclable de la Ville en corrélation avec les stratégies supracommunales - Livrer des propositions, notamment de plans de circulation à l'échelle des îlots de quartier et propositions pour le PAMA 	Septembre 2021	Livré (action terminée)
CACP	Création / réaménagement de 10 km de linéaire cyclable	Achèvement des travaux en 2026	Vote du PPI intercommunal
CACP	Mise à disposition de moyens en ingénierie pour la cartographie et la réalisation des schéma d'aménagement avant travaux de voirie	S1 2022	Signature d'une convention de partenariat
Région Ile -- de -- France et Département du Val d'Oise	Co-financement des investissements en infrastructures	A partir de 2022	

Budget prévisionnel

Montant total : 2 100 000 € d'investissement / 1 005 000 € TTC de reste à charge ville

Description des coûts : à compléter ultérieurement

Plan de financement prévisionnel : financements en €

Projet / Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024
Région Ile – de –France et Département du Val d'Oise - financement des infrastructures cyclables communales	Fonds mobilité 50% pour la Région si la Commune délibère sur une programmation de travaux de 3 ans 25% si ce n'est pas le cas. 20% pour le Département (programmation triennale ou non). 30% d'autofinancement minimum à apporter par la collectivité. Il s'agit de taux sur le HT des dépenses	0	270 000	270 000	270 000

	éligibles. Les études et les travaux sont éligibles.					
création d'un 1/2 ETP pour l'ingénierie de la mise en oeuvre du PAMA à la CACP	0	32 000€ (cout chargé)	32 000€ (cout chargé)	32 000€ (cout chargé)		
Stationnement vélo sur équipements publics – fonds ALVEOLE	0	40 000	A définir	A définir		A définir
Vélo box sur voirie	0	5000	A définir	A définir		A définir
Formation vélo pour les scolaires	0	3500	7000	7000		21 000
Campagne de sécurité à vélo- petit équipement	0	3000	3000	3000		3000
Acquisition d'un vélo Cargo / aide Etat « Bonus Vélo »	0	6000	0	0		0



Objectifs et évaluation

Les indicateurs pourront commencer à être comptabilisés à partir de 2022 et atteindront en moyenne annuelle 20 % de l'objectif final visé.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Création de linéaire cyclable	en km/l	Etat actuel du réseau cyclable	+ 10 km aménagés par CACP + 12 km aménagés par la ville
Réhabilitation Fil/Boucle d'Ariane	en km/l de continuité de cyclabilité	50 % du linéaire doit faire l'objet d'interventions diverses	17 km de cyclabilité
Réhabilitation RCL			Création de 4 réseaux cyclables locaux Hauts de Cergy, Linandes, Grand Centre et Axe Majeur Horloge
Intersections sécurisées pour les mobilités actives	Nbre d'intersection de boulevard	1 (Bd Golf/Oise)	+ 5 intersections de boulevard réaménagées
Stationnement vélo dans les bâtiments communaux	Nbre d'emplacements	Données Ville à fournir	Création d'emplacements dans x bâtiments communaux
jalonnement	Nbre de panneaux	Données CACP à fournir	Réf 2020 + 25 %
rue scolaire	Nbre de groupes scolaires bénéficiaires	0	4 GS bénéficiaires
part modale	% de déplacements	5.7% marche 1% vélo	+ 25 % marche + 50 % vélo
Savoir rouler dans les écoles	Nbre de classes bénéficiaires	1 classe pilote	26 classes



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de la Ville Nouvelle
Eragny-sur-Oise

FICHE-ACTION : Amélioration thermique des logements situés au 221 boulevard des Aviateurs Alliés

Dernière date de mise à jour : 20 septembre 2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Mairie d'Eragny-sur-Oise

Nom, prénom, fonction : BISTOUAN Abel responsable du service Bâtiment et Maintenance au sein des services techniques de la ville d'Eragny sur Oise

Adresse Email : a.bistouan@eragny.fr

L'action en un mot

L'opération consiste à améliorer la thermique du bâtiment logement situé au 221 boulevard des Aviateurs Alliés dans le but de limiter les consommations et de diminuer l'indice énergétique par une baisse significative des consommations de chauffage.

Pour ce faire, il s'agit :

- de remplacer les menuiseries complètes du bâtiment de l'âge de la construction (> 40 ans) actuellement en simple vitrage, avec des difficultés d'ouverture.
- de procéder à l'isolation par façade de l'enveloppe représentant un développé d'environ 720 m².
- de procéder en la réfection complète de l'étanchéité du bâtiment avec changement de l'isolant.

Description détaillée

Le projet s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la thermique des bâtiments patrimoniaux de la ville d'Eragny sur Oise. La ville souhaite porter à long terme une politique forte dans la rénovation énergétique au travers des mises aux normes poussées et notamment pour diminuer sensiblement les consommations énergétiques.

La ville a souhaité appuyer son projet avec l'aide d'un partenaire : Cergy-Pontoise Aménagement (CPA) pour le suivi des consommations et le lancement des futurs projets d'investissement en matière de rénovation énergétique, tel que l'étanchéité en terrasse, le changement des menuiseries et l'isolation par l'extérieur du volume du bâtiment logement du groupe scolaire Pablo Neruda précité.

Calendrier prévisionnel

Echéance novembre 2023 pour la fin des travaux.

En retroplanning : arbitrage de la MOE 2022, dossier PRO, dossier à instruire (PC DP...), et bilan thermique 2023, consultations par marché et notification à avril 2023.

Réalisation des travaux à l'été 2023.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Services techniques de la ville d'Eragny sur Oise,	Accompagnement technique et suivi financier avec l'aide à la maîtrise d'ouvrage (dossier pro et analyse d'offres)	2022 - 2024	La ville étudiera par le biais d'un bureau d'études, l'état des surfaces des terrasses et leur vétusté (y compris isolant thermique inefficace) pour s'intéresser en second temps au cadastre solaire (horizon 2024).
CPA	Qui accompagnera la ville d'Eragny dans leur démarche pour la transition énergétique de ces bâtiments communaux. CPA proposera des montages de dossiers techniques, de travaux avec l'aide de bureau d'étude et un maître d'œuvre externe. CPA aura à sa charge également de pousser l'exploitation de chauffage Dalkia à optimiser finement le fonctionnement par des consignes claires en matière de température et de production de chauffage.	2022 - 2024	Montage financier des marchés d'AMO pour cette opération (avec CPA) et avec l'aide de partenaires tel que bureaux d'études thermiques). Et diagnostiqueur de performances.
DALKIA exploitant de chauffage Et CYNERGY (producteur du chauffage Urbain)	CYNERGY aura à sa charge de fournir la production de chaleur et d'optimiser sa production. DALKIA devra s'assurer, par ses équipements d'optimiser le fonctionnement et le réglage des équipements (distributions de chaleur dans les locaux via le contrôle des températures intérieures par sondes et réglages adéquat du chauffage, pompes, ventilations, extractions d'air, robinet thermostatique)	Horizon 2024	Etat des lieux complet des équipements et de leur performance sous le contrôle de CPA.



Budget prévisionnel

Montant total : 380 000,00 € HT soit environ : 400 000,00 € TTC (TVA : 5,5% - rénovation énergétique)

Description des coûts :

Menuiseries extérieures

160 m² x (650 € HT/m²) soit 104 000 € HT

Isolation par façade (ITE)

(Développé de 560 m² x (400 € HT /m²) soit 224 000 € HT

Étanchéité en terrasse avec nouvel isolant avec épaisseur 100mm avec relevés et garde-corps autoportant (278 €/m² x 240 m² u m² soit : 67 000 € HT)





Plan de financement prévisionnel : « Recherche de partenaires financeurs en cours »

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023	2024
ADEME	50% maxi du montant des opérations	10% (31 000€)	20% (62 000€)	20% (62 000€)
Etat (Plan de relance ou autres dispositifs)%%%%
Région IDF Cible : 331kWep/m ² . an%%%%



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Consommation de chauffage par logement	Factures + DPE		
Consommation d'électricité par logement	Factures + DPE		

ENERGIE	Nbre de m ² de logements rénovés
	Nbre de m ² d'équipements publics rénovés
QUALITE DE L'AIR	Nombre de jours de dépassement des seuils



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de Cergy-Pontoise

FICHE-ACTION :

Renforcement de la biodiversité et de la mobilité douce sur le territoire jocassien

Dernière date de mise à jour : 17/09/2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Mairie de Jouy-le-Moutier

Nom, prénom, fonction : Saganta Hélène, chargée de mission auprès du Directeur général des services

L'action en un mot

L'action consiste à créer des massifs et prairies de plantes mellifères sur l'ensemble du territoire jocassien et à réaménager les espaces publics de l'ancienne route départementale 55, pour pacifier le trafic automobile et favoriser les circulations piétonnes.

Description détaillée

Ce projet comprend deux opérations :

- La création d'un corridor écologique entre l'Oise et le massif d'Ecancourt ;
- Le réaménagement des espaces publics de la Grande rue, dans un double objectif de développement durable et de circulation apaisée.

1- Création d'un corridor écologique entre l'Oise et le massif d'Ecancourt

Bien qu'ayant connu un fort développement urbain pendant les années 1980, Jouy-le-Moutier a souhaité avant tout conserver son image de ville à la campagne. Durant les divers aménagements de ses quartiers, des zones ont été conservées en l'état et d'autres ont été aménagées en coulée verte afin de préserver la biodiversité sur son territoire. Les habitants sont heureux de la qualité du cadre de vie et du fort potentiel en espaces verts et boisés dont dispose la ville.

Les 68 ha entretenus par les 10 agents du service Espaces publics et environnement font l'objet de nombreuses réflexions quant à leur classement et à leur devenir. Certains d'entre eux sont gérés de manière naturelle, selon leur implantation (plaine des Solarias, plaine des



Vaux Moreaux), et d'autres sont classés de manière plus prestigieuse (abords de l'hôtel de ville, rond-point, pieds d'arbres, terre-plein...). Cela confère aujourd'hui à Jouy-le-Moutier, l'image d'une ville verte qui mêle la mise en scène végétale et la biodiversité.

En 2021, la ville poursuit le renforcement de la biodiversité locale en créant un corridor écologique entre l'Oise et le massif d'Ecancourt.

Cette opération vise à renforcer la biodiversité locale, faciliter la pollinisation des plantes, participer à l'équilibre de l'écosystème naturel et sensibiliser les habitants aux enjeux de la biodiversité.

Elle se compose de trois actions :

- Création de prairies fleuries et de massifs à bulbes,
- Création de massifs d'arbustes mellifères,
- Création d'un labyrinthe pédagogique.

La création de prairies fleuries vise à transformer, à moindre frais, une friche, un massif ou une partie de son gazon en un décor adapté à la zone de gestion (espace naturel ou jardin).

Elle permet également de gagner du temps en entretien. En effet, la prairie fleurie ne demande qu'une ou deux fauches dans l'année contrairement aux multiples coupes que requiert un gazon standard. Cela diminuera les consommations d'hydrocarbure utilisé par les tondeuses. Aussi et surtout, elle favorise la biodiversité. Zone refuge et source de nourriture, elle est utile pour les insectes auxiliaires du jardin, comme la coccinelle mais aussi les pollinisateurs, les papillons ainsi que les oiseaux et les petits mammifères. 8 hôtels à insectes seront installés sur ces différents massifs.

La palette florale sera variée et complète afin d'offrir une bonne biodiversité.

En complément des prairies fleuries, la création de massifs d'arbustes mellifères offrira des espaces protégés aux abeilles et insectes butineurs pour assurer leur nourriture et leur reproduction et ainsi favoriser la pollinisation. Le choix des essences leur permettra de se nourrir durant toute la belle saison puis de créer des réserves pour subsister l'hiver.

La création d'un labyrinthe pédagogique est le troisième volet de cette opération. La sensibilisation de la population, notamment des plus jeunes, à la biodiversité passe aussi par la mise en place de lieux de rencontres et d'échanges. Le labyrinthe de mélanges fleuris initiera petits et grands aux secrets des fleurs et de leurs hôtes, insectes, mammifères et oiseaux. L'esthétique des mélanges, l'esprit ludique du parcours et l'information sur les panneaux laisseront un souvenir inoubliable aux visiteurs. C'est la garantie pour les Jocasziens d'un impact fort, y compris médiatique.

Cet espace, d'une surface de 640 m², sera installé dans le parc des Bourseaux et proposera 200 variétés et 3 mois de fleurs, 8 mélanges, 16 panneaux pédagogiques, 1 nichoir à oiseaux et 1 nichoir à coccinelles.

L'ensemble de ces trois opérations bénéficiera à tous les habitants de la ville, mais également à ceux des villes limitrophes de Maurecourt, Vauréal, Neuville-sur-Oise, Triel-sur-Seine et Boisemont. L'impact du projet concernera ainsi un bassin de vie d'environ 40 000 personnes.

Le budget estimé pour l'ensemble de l'opération est de 31 800 € HT.

En parallèle de ce projet, la ville engage une réflexion sur :

- la requalification des entrées de ville, dans une volonté d'afficher l'engagement de la municipalité à favoriser la biodiversité locale ;
- L'aménagement du chemin des Miettes pour proposer une piste cyclable dans l'axe de l'ancienne départementale, trop étroite pour intégrer cette installation.



2- Réaménagement des espaces publics de la Grande rue

L'ancienne route départementale 55, qui traverse toute la ville, a été rétrocédée à la commune en 2019.

On constate sur cette traversée une forte insécurité, un manque de place pour les piétons et une identité de territoire peu visible, en raison de :

- l'étroitesse des trottoirs,
- un partage non adapté de l'espace qui oblige les bus à empiéter sur les trottoirs et les piétons à descendre sur la chaussée,
- l'absence de continuités piétonnes sur un même trottoir,
- l'aménagement insuffisant des arrêts de bus, parfois déconnectés des itinéraires piétons,
- l'absence de lien avec le territoire, dû à la vocation initiale de cette route départementale d'offrir un trafic routier aisé,
- la prépondérance de l'enrobé et la grande artificialisation des sols.

Le réaménagement des espaces publics vise ainsi à :

- Proposer un nouveau partage de l'espace :
 - o Faciliter et sécuriser les circulations piétonnes,
 - o Pacifier la circulation par la réduction de la vitesse à 30 km/h et des traitements différenciés des surfaces
 - o Favoriser une circulation apaisée (rétrécissement de chaussée, passage en écluse, etc.),
 - o Améliorer le fonctionnement urbain (renforcement du stationnement, mise en accessibilité des arrêts de bus et des trottoirs).
- Mettre en valeur le patrimoine :
 - o Utiliser des matériaux plus nobles et contrastés,
 - o Annoncer et mettre en valeur les itinéraires de découverte et les sentes piétons,
 - o Désimperméabiliser les surfaces,
 - o Végétaliser les éléments patrimoniaux tout au long de la traversée,
 - o Utiliser la strate arborée pour créer des effets de porte et de seuils.

L'opération est conçue en 4 phases, qui correspondent à un découpage en 4 zones de l'ancienne RD 55, pour un linéaire total de 2,8 km :

- Phase 1 : du giratoire Saint-Jacques à l'église
- Phase 2 : de la rue de la Vallée à la rue de Vauréal
- Phase 3 : de l'église à la rue de la Vallée
- Phase 4 : rue de Maurecourt / Val de Glatigny

Le budget estimé pour l'ensemble de l'opération est de 2 830 000 €
HT.53 500 € sont dédiés aux dépenses relatives aux espaces verts.



Calendrier prévisionnel

1- Création d'un corridor écologique entre l'Oise et le massif d'Ecancourt

En raison de la saisonnalité et du biorythme des espèces sélectionnées, les plantations seront réalisées entre octobre 2021 et mars 2022.

2- Réaménagement des espaces publics de la Grande rue

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre :	mai 2020
Avant-projet :	avril 2021
Consultation des entreprises :	juin - juillet 2021
Démarrage des travaux :	novembre 2021
Phase 1 :	novembre 2021 – mars 2022
Phase 2 :	mai – octobre 2022
Phase 3 :	décembre 2022 – mars 2023
Phase 4 :	mai – septembre 2023



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Conseil régional d'Ile-de-France	Contrat d'aménagement régional Budget participatif écologique	Instruction en cours	
Conseil départemental du Val-d'Oise	Cofinancement du contrat d'aménagement régional	Instruction en cours	



Budget prévisionnel

Montant total : 2 871 800 €

Description des coûts :

- 1- Création d'un corridor écologique entre l'Oise et le massif d'Ecancourt : 31 800 €
 - Création de prairies fleuries : 10 360 € HT
 - Installation de 8 hôtels à insectes : 1 560 € HT
 - Création de massifs d'arbustes mellifères : 16 730 € HT
 - Création d'un labyrinthe pédagogique : 3 150 € HT

Ces coûts correspondent à l'acquisition et la livraison des plantes et arbustes, ainsi que du matériel nécessaire à l'installation du labyrinthe pédagogique.

- 2- Réaménagement des espaces publics de la Grande rue : 2 840 000€

- Phase 1 : 625 000 € HT
- Phase 2 : 890 000 € HT
- Phase 3 : 560 000 € HT
- Phase 4 : 765 000 € HT

Les dépenses consistent en des travaux de terrassement et démolition, réfection des chaussées, trottoirs et installations d'assainissement, fourniture et pose de mobiliers urbains, fourniture et plantation d'arbres, arbustes, plantes et gazon.

L'ensemble de ces dépenses relève de l'investissement.



Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	TOTAL
Création d'un corridor écologique entre l'Oise et le massif d'Ecancourt					
Conseil régional d'Ile-de-France Sollicité en juillet 2021	Reconquête de la biodiversité	21 173 €	-	-	21 173 €
Réaménagement des espaces publics de la Grande rue					
Conseil régional d'Ile-de-France Sollicité en mai 2021	Contrat d'aménagement régional Phases 1 et 2 uniquement	221 952 €	311 536 €	-	533 488 €
Conseil départemental du Val-d'Oise Sollicité en mai 2021	Contrat d'aménagement régional Phases 1 et 2 uniquement	152 425 €	152 425 €	-	304 850 €
	TOTAL	374 377 €	463 961 €		838 338 €



Objectifs et évaluation

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Inventaire floristique	Elaboration de l'inventaire après plantations	Espèces plantées entre 2021 et 2022	Maintien et développement des espèces en place
Occupation des hôtels à insectes	Constat visuel / photographique		Nombres d'espèces et d'occupants
Taux de fréquentation et vitesse enregistrée	Enquête de circulation		Diminution du trafic et de la vitesse
Satisfaction citoyenne	Enquête via les modalités de participation citoyenne en cours de déploiement		Retours quantitatifs et qualitatifs

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de MAURECOURT

FICHE-ACTION : Rénovation et réaménagement voirie

Dernière date de mise à jour :

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Mairie de Maurecourt

Nom, prénom, fonction :

LEROY Arnaud, DGA

L'action en un mot

L'action consiste à une rénovation, un réaménagement et mise aux normes des rues du Faÿ et du Général de Gaulle, environ 1 km de linéaire

Description détaillée

La rénovation de ces voies (la rue du Faÿ est une voie prolongeant la rue du Général de Gaulle) fait suite à l'enfouissement des réseaux électriques, de l'éclairage et de la télécommunication, ainsi qu'à la rénovation du réseau d'assainissement.

Calendrier prévisionnel

Etude déjà réalisée par la maîtrise d'œuvre.

Les travaux seront à réaliser suivant les subventions obtenues.



Les partenaires et leurs engagements réciproques : « Recherche de partenaires financeurs »

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Pas de partenaires pour l'instant			



Budget prévisionnel

Montant total : 1 200 000 € (hors augmentation actuelle du coût des matières premières)

Description des coûts : Tout est en investissement

Plan de financement prévisionnel : à compléter ultérieurement

Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de Cergy-Pontoise / ville d'Osny

FICHE-ACTION : Restructuration du centre technique municipal à Osny

Dernière date de mise à jour : 15 juillet 2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Ville d'Osny
Nom, prénom, fonction :
Roussel, Thomas, Directeur général des services

L'action en un mot

L'action consiste en la restructuration du centre technique municipal : isolation des bâtiments existants, amélioration des conditions de stockage des matériaux en extérieur, mise en place de panneaux solaires photovoltaïques.

Description détaillée

Les installations actuelles sont anciennes et ne répondent plus aux besoins des agents et de la réglementation : stockages non optimisés, isolation thermique très réduite, image extérieure du site mauvaise. Le projet prévoit l'optimisation de l'accès au CTM, l'isolation des façades des bâtiments, la création d'un quai de déchargement pour faciliter le vidage des camions dans les bennes, la création d'un local pour les bouteilles de gaz et la mise en place de panneaux solaires en toiture et au-dessus des parkings.

Calendrier prévisionnel

Le projet a déjà fait l'objet d'une étude de faisabilité détaillée par un architecte. Il reste à valider cette opération dans le cadre du PPI communal (2021), puis lancer cette opération avant 2025.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	s'engage à financer en partie le projet via un fond de concours de 300 000 euros	Fin 2021 (élaboration du PPI)	Présenter un dossier à la CACP en septembre 2021



Budget prévisionnel

Montant total : 2 280 000 €

Description des coûts : ce montant correspond à l'investissement : études et travaux.

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2020	2021	2022	2023
Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	Fond de concours volet 3 PPI				300 000 €
Etat	Plan de relance (ou recherche d'autres dispositifs)				200 000 €
Ville d'Osny	Emprunt				1 780 000 €



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Consommations énergétiques	Gaz MWh PCS		- 20 %

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de Cergy-Pontoise / ville d'Osny

FICHE-ACTION : Réhabilitation et extension de la demi-pension de l'école Lameth

Dernière date de mise à jour : 1^{er} septembre 2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Ville d'Osny

Nom, prénom, fonction :

Roussel, Thomas, Directeur général des services

L'action en un mot

L'action consiste en la réhabilitation/extension de la demi-pension de l'école Lameth qui à ce jour est sous dimensionnée et accueille les enfants dans des conditions difficiles et non satisfaisantes : bruit, chaleur, promiscuité ...

Description détaillée

Afin de répondre à une demande croissante et à l'augmentation prévisible des effectifs, la ville d'Osny a prévu d'agrandir les deux réfectoires élémentaire et maternelle, ainsi qu'étendre et réorganiser l'espace office. La ville souhaite profiter de ces travaux pour redéfinir les espaces extérieurs, afin de sécuriser les abords du groupe scolaire et mettre en place des brises soleil sur les façades sud et ouest qui devront donner une unité au site. Les locaux réhabilités seront isolés thermiquement afin de répondre aux normes actuelles.

Calendrier prévisionnel

Le projet a déjà fait l'objet d'une étude de faisabilité détaillée par une équipe d'architecte et bureaux d'études. Il est envisagé que ces travaux soient réalisés en 2023.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	s'engage à financer en partie le projet via un fond de concours de 500 000 euros	Fin 2021 (élaboration du PPI)	Présenter un dossier à la CACP en septembre 2021
La Région et le Département	s'engagent à financer en partie le projet via leurs dispositifs d'aides aux communes	Début 2022	Présenter des dossiers début 2022



Budget prévisionnel

Montant total : 2 400 000 €

Description des coûts : ce montant correspond à l'investissement : études et travaux.

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2020	2021	2022	2023
Département du val d'Oise	Aide aux communes				100 000 €
Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	Fond de concours volet 3 PPI				500 000 €
Etat	Plan de relance (ou recherche d'autres dispositifs)				300 000 €
Ville d'Osny	Emprunt et autofinancement				1 500 000 €



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Nbre de m ² d'équipements publics rénovés	Surface actuelle de la demi-pension	263	263
Nbre de demi-pensionnaires	Repas servis	250	320

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de Cergy-Pontoise / ville d'Osny

FICHE-ACTION :

Réhabilitation de la plaine des sports située Chaussée Jules César à Osny

Dernière date de mise à jour : 1^{er} septembre 2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Ville d'Osny

Nom, prénom, fonction :

Roussel, Thomas, Directeur général des services

L'action en un mot

L'action consiste en la rénovation d'équipements sportifs qui ne répondent plus aux besoins de la population ni des clubs sportifs.

Description détaillée

Les bâtiments actuels sont des « préfabriqués » anciens qui ne sont ni isolés thermiquement ni accessibles aux personnes handicapées. Les terrains ne répondent pas totalement aux attentes des habitants et ne proposent pas la possibilité de pratiques sportives libres. Les clubs utilisateurs (BMX, pétanque, boules lyonnaises et tir à l'arc) ont également des besoins spécifiques liés à leurs développements. Le projet est estimé à 2,5 millions d'euros. Il concerne une surface actuelle de 21 085 m² d'équipements de plein air, 3 bâtiments de 121 m². Il prévoit la construction notamment d'un pumtrack, d'un streetworkout, d'une aire de jeux, d'un terrain multisports et l'extension de la piste de BMX.

Calendrier prévisionnel

Le projet a déjà fait l'objet d'une étude de faisabilité détaillée par un spécialiste des équipements sportifs. Le programme détaillé a été présenté au Maire et au conseiller municipal délégué aux sports, il reste à faire valider le projet en conseil municipal (prévu fin 2021), inscrire le budget au BP 2022 (décembre 2021), lancer le recrutement d'un maître d'œuvre (premier trimestre 2022). Les travaux sont envisagés pour une livraison effective de la plaine des sports réhabilitée dans le courant de l'été 2023.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Qui s'engage à quoi pour quand ?	Prochaine étape / action à entreprendre
Les 4 clubs sportifs concernés : tir à l'arc, BMX, boules lyonnaises, pétanque	Participer à la co-élaboration du projet en pensant à la fois au développement de leurs structures mais aussi à la volonté de la ville d'ouvrir les pratiques sportives libres à un large public	2021	Présenter un programme du projet aux clubs, programme élaboré après écoute de leurs besoins
La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	s'engage à financer en partie le projet via un fond de concours de 1 000 000 euros	Fin 2021 (élaboration du PPI)	Présenter un dossier à la CACP en septembre 2021
Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024	s'engage à valider la candidature de centre de préparation aux JO 2024 pour la piste de BMX	Au plus tard mars 2022	Valider le projet en Conseil municipal et obtenir l'agrément « centre de préparation aux jeux » du comité olympique
La Région et le Département	s'engagent à financer en partie le projet via leurs dispositifs d'aides aux communes	Début 2022	Présenter des dossiers début 2022



Budget prévisionnel

Montant total : 2 600 000 €

Description des coûts : ce montant correspond à l'investissement : études et travaux.

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2020	2021	2022	2023
Département du val d'Oise	Aide aux communes			100 000 €	100 000 €
Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	Fond de concours volet 3 PPI			400 000 €	600 000 €
Etat	Plan de relance (ou recherche d'autres dispositifs)			150 000 €	150 000 €
Ville d'Osny	Emprunt			400 000 €	700 000 €



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Nbre de m ² d'équipements publics rénovés	Surface actuelle 121 m ²	121 m ²	121 m ²
Nbre de licenciés des 4 clubs sportifs concernés	Nombre d'adhérents	320	2023 : 400 2025 : 500
Fréquentation du public en accès libre	Comptage à réaliser	A mesurer	Doubler la fréquentation



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de PONTOISE

FICHE-ACTION : RENOUVELLEMENT DES FENÊTRES SIMPLE VITRAGE PAR DES FENÊTRES DOUBLE VITRAGE

Dernière date de mise à jour : 10/09/2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE PONTOISE
LE BEVER Karine, responsable cofinancements et recettes

L'action en un mot

L'action consiste à remplacer les fenêtres existantes à vitrage simple par des fenêtres performantes double vitrage afin de lutter contre le gaspillage énergétique.

Description détaillée

La ville de Pontoise a souhaité découpler sa démarche environnementale au travers du schéma directeur énergétique en cours d'élaboration.

Sans attendre l'arbitrage à venir de ce schéma directeur et dans le cadre de la réduction de gaz à effet de serre, la ville de Pontoise souhaite accélérer la rénovation énergétique de ses bâtiments (groupes scolaires, crèches, locaux administratifs, bâtiments culturels) avec le renouvellement progressif des fenêtres en double vitrage. Ville d'art et d'histoire, elle est dotée de bâtiments anciens, qui sont par essence énergivores. Il y a donc nécessité d'intervenir rapidement sur ces bâtiments tout en préservant leur identité historique, source d'attractivité touristique et commerciale (commerces de proximité).

A titre d'exemple, ce renouvellement permettrait de réduire jusqu'à 27 % les besoins de chauffage selon une étude effectuée sur 7 groupes scolaires représentant une économie de 60kw/m²/an. Ces réhabilitations offriront également un confort estival et la réduction des ventilateurs, rafraîchisseurs d'air et climatiseurs (concentration des élèves, amélioration de l'accueil du public, etc....).



Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel du projet s'étend sur les exercices 2022 à 2027.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Les partenaires en cours de mobilisation sont :

- 1) Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz et des Télécommunication du Val d'Oise (SMDEGTVO), au titre de ses compétences facultatives : diagnostics, propositions de travaux, maîtrise d'œuvre, travaux et cofinancements ;
- 2) Région Île-de-France, au titre du budget participatif écologique ;
- 3) État, au titre du plan de relance (DSIL etc.) et la FNCCR (AAP Merisiers, AAP Peupliers) ;
- 4) Conseil départemental du Val d'Oise (CDVO) au titre du guide des aides aux communes (pour les groupes scolaires et les crèches).



Budget prévisionnel

Montant total : 1 840 000 €

Description des coûts :

Pour mémoire, l'ensemble des coûts et des phasages doivent être précisés dans le PPI énergétique (schéma directeur énergie en cours d'élaboration). En l'attente, il est ici question du remplacement des fenêtres de tous les groupes scolaires, crèches, locaux administratifs, bâtiments culturels.

Plan de financement prévisionnel : à compléter ultérieurement.

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023	2024	2025	2026	2027
SMDEGTVO							
REGION							
ETAT							
DEPARTEMENT							



Objectifs et évaluation

Notre schéma directeur va être réalisé avec les phases suivantes :

- Diagnostic / état des lieux ;
- Proposition d'intervention de travaux avec une estimation d'amélioration de performances énergétiques ;
- Arbitrage du PPI énergétique ;
- Lancement des opérations de maîtrise d'œuvre ;
- Lancement des travaux ;
- Analyse annuelle des résultats.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020/2021	Objectif 2022 à 2027
Nombre de fenêtres remplacées	Factures	Inventaire	L'ensemble des groupes scolaires + bâtiments publics les plus énergivores
Consommation énergétique	Factures d'énergie + logiciel	Montants fluides détaillés par équipement	Entre -15% et -27% Selon l'étude menée par l'AMO
Perte énergétique	Caméra thermique	Aucune caméra (en cours d'achat)	À fixer avec l'AMO



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de PONTOISE

FICHE-ACTION : TOITURES ET ISOLATION EXTÉRIEURE

Dernière date de mise à jour : 10/09/2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE PONTOISE

LE BEVER Karine, responsable cofinancements et recettes

L'action en un mot

L'action consiste à la réfection des toitures et de l'isolation par l'extérieur des bâtiments publics selon un programme pluriannuel avec pour objectif d'avoir des bâtiments moins énergivores, d'améliorer la qualité de vie des usagers et de réaliser des économies d'énergie.

Description détaillée

La ville de Pontoise a souhaité décupler sa démarche environnementale au travers du schéma directeur énergétique en cours d'élaboration.

Sans attendre l'arbitrage à venir de ce schéma directeur et dans le cadre de la réduction de gaz à effet de serre, la ville de Pontoise souhaite la réfection des toitures et l'isolation par l'extérieur pour l'ensemble des bâtiments les plus énergivores (groupes scolaires, crèches, locaux administratifs, bâtiments culturels). Ville d'art et d'histoire, elle est dotée de bâtiments anciens, qui sont par essence énergivores. Il y a donc nécessité d'intervenir rapidement sur ces bâtiments tout en préservant leur identité historique, source d'attractivité touristique et commerciale (commerces de proximité).

En effet, les déperditions de chaleur sont plus importantes par le toit que par les murs. Cette réhabilitation permet de conserver l'étanchéité du toit et la salubrité du bâtiment. L'isolation du toit engendrera des économies d'énergies importantes (au moins 25%) et un confort hiver comme été. En ce qui concerne l'isolation, les murs représentent jusqu'à 25% des pertes de chaleur dans un bâtiment peu ou mal isolé. Ces travaux permettront une rénovation rapide et un embellissement des bâtiments de la commune de Pontoise.

Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel du projet s'étend sur les exercices 2022 à 2027.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Les partenaires en cours de mobilisation sont :

- 1) Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz et des Télécommunication du Val d'Oise (SMDEGTVO), au titre de ses compétences facultatives : diagnostics, propositions de travaux, maîtrise d'œuvre, travaux et cofinancements ;
- 2) Région Île-de-France, au titre du budget participatif écologique ;
- 3) État, au titre du plan de relance (DSIL etc.) et la FNCCR (AAP Merisiers, AAP Peupliers) ;
- 4) Conseil départemental du Val d'Oise (CDVO) au titre du guide des aides aux communes (pour les groupes scolaires et les crèches).



Budget prévisionnel

Montant total : 1 380 000 €

Description des coûts :

Pour mémoire, l'ensemble des coûts et des phasages doivent être précisés dans le PPI énergétique (schéma directeur énergie en cours d'élaboration). En l'attente, il est ici question de la réfection des toitures et une isolation par l'extérieur pour l'ensemble des bâtiments les plus énergivores (groupes scolaires, crèches, locaux administratifs, bâtiments culturels).

Plan de financement prévisionnel : à compléter ultérieurement.

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023	2024	2025	2026	2027
SMDEGTVO							
REGION							
ETAT							
DEPARTEMENT							



Objectifs et évaluation

Notre schéma directeur va être réalisé avec les phases suivantes :

- Diagnostic / état des lieux ;
- Proposition d'intervention de travaux avec une estimation d'amélioration de performances énergétiques ;
- Arbitrage du PPI énergétique ;
- Lancement des opérations de maîtrise d'œuvre ;
- Lancement des travaux ;
- Analyse annuelle des résultats.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020/2021	Objectif 2022 à 2027
Nombre de bâtiments rénovés	Factures	Inventaire	En fonction des études menées
Consommation énergétique	Factures d'énergie + logiciel	Montants fluides détaillés par équipement	Entre -15% et -27% Selon l'étude menée par l'AMO
Perte énergétique	Caméra thermique	Aucune caméra (en cours d'achat)	À fixer avec l'AMO



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de PONTOISE

FICHE-ACTION : QUALITÉ DE L'AIR

Dernière date de mise à jour : 10/09/2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE PONTOISE

LE BEVER Karine, responsable cofinancements et recettes

L'action en un mot

L'action consiste à améliorer le renouvellement d'air intérieur d'une part, suite à la pandémie de COVID 19, d'autre part, en raison des conséquences connues des travaux programmés au titre de l'isolation thermique de nos bâtiments (un bâtiment bien isolé peut devenir un bâtiment avec de l'air impur). Dans ce contexte la ville envisage l'installation de ventilations mécaniques permettant une meilleure aération.

Le renouvellement d'air intérieur permet aussi de diminuer les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre en limitant les déperditions liées à la ventilation et d'améliorer les conditions sanitaires des usagers/agents.

Description détaillée

La ville de Pontoise a souhaité décupler sa démarche environnementale au travers du schéma directeur énergétique en cours d'élaboration.

Sans attendre l'arbitrage à venir de ce schéma directeur et dans le cadre de la réduction de gaz à effet de serre, la ville de Pontoise souhaite améliorer le renouvellement d'air intérieur. Cette optimisation s'appuiera sur l'étude préalable sur le comportement thermique (déperditions, façon dont sont chauffés et ventilés les bâtiments, pertes thermiques liées à la ventilation...) sur l'ensemble des équipements municipaux suivants : groupes scolaires, crèches, locaux administratifs, bâtiments culturels.

Ville d'art et d'histoire, la ville est dotée de bâtiments anciens, qui sont par essence énergivores. Il y a donc nécessité d'intervenir rapidement sur ces bâtiments tout en préservant leur identité historique, source d'attractivité touristique et commerciale (commerces de proximité).

Une telle réflexion globale est le seul moyen de valider ou non la solution de ventilation par rapport à son impact sur les consommations d'énergie, de définir le système de ventilation le plus adapté au projet, d'évaluer les économies réalisées sur la puissance de l'équipement de chauffe et sa distribution et, bien sûr, de valider le taux de renouvellement de l'air dans les bâtiments pour permettre sa « dépollution ». De plus, en raison de l'épidémie de la Covid19, ces mesures sont désormais essentielles pour la santé.

Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel du projet s'étend sur les exercices 2022 à 2027.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Les partenaires en cours de mobilisation sont :

- 1) Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz et des Télécommunication du Val d'Oise (SMDEGTVO), au titre de ses compétences facultatives : diagnostics, propositions de travaux, maîtrise d'œuvre, travaux et cofinancements ;
- 2) Région Île-de-France, au titre du budget participatif écologique ;
- 3) État, au titre du plan de relance (DSIL etc.) et la FNCCR (AAP Merisiers, AAP Peupliers) ;
- 4) Conseil départemental du Val d'Oise (CDVO) au titre du guide des aides aux communes (pour les groupes scolaires et les crèches).



Budget prévisionnel

Montant total : 690 000 €

Description des coûts :

Pour mémoire, l'ensemble des coûts et des phasages doivent être précisés dans le PPI énergétique (schéma directeur énergie en cours d'élaboration). En l'attente, il est ici question :

- de la rénovation des systèmes de ventilation,
- du renouvellement des matériaux de construction et de décoration en contact avec l'air intérieur (isolants, colles, peintures, vernis et lasures, revêtements de sols...) en fonction de leur émission,
- de l'achat de détecteurs de Co².

Plan de financement prévisionnel : à compléter ultérieurement.

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023	2024	2025	2026	2027
SMDEGTVO							
REGION							
ETAT							
DEPARTEMENT							



Objectifs et évaluation

Notre schéma directeur va être réalisé avec les phases suivantes :

- Diagnostic / état des lieux ;
- Proposition d'intervention de travaux avec une estimation d'amélioration de performances énergétiques ;
- Arbitrage du PPI énergétique ;
- Lancement des opérations de maîtrise d'œuvre ;
- Lancement des travaux ;
- Analyse annuelle des résultats.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020/2021	Objectif 2022 à 2027
Taux de dioxyde de carbone (Co ²)	Détecteur de Co ²		En fonction des études menées
Déperdition	Impact sur la performance thermique		En fonction des études menées

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de PONTOISE

FICHE-ACTION : DOMOTIQUE ET SENSIBILISATION

Dernière date de mise à jour : 10/09/2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE PONTOISE
LE BEVER Karine, responsable cofinancements et recettes

L'action en un mot

L'action consiste à utiliser l'ensemble des techniques que recense la domotique afin d'équiper les groupes scolaires, crèches, locaux administratifs, bâtiments culturels et sportifs de la commune de Pontoise afin de lutter contre le gaspillage énergétique.

Description détaillée

La ville de Pontoise a souhaité découpler sa démarche environnementale au travers du schéma directeur énergétique en cours d'élaboration.

Sans attendre l'arbitrage à venir de ce schéma directeur et dans le cadre de la réduction de gaz à effet de serre, la ville de Pontoise souhaite mettre en place un système domotique visant à apporter des solutions techniques pour répondre aux besoins de confort (gestion d'énergie, optimisation de l'éclairage et du chauffage etc.). Ville d'art et d'histoire, la ville est dotée de bâtiments anciens, qui sont par essence énergivores. Il y a donc nécessité d'intervenir rapidement sur ces bâtiments tout en préservant leur identité historique, source d'attractivité touristique et commerciale (commerces de proximité).

Cette solution permet de gérer une consommation dans les bâtiments (programmation d'un abaissement de la température des pièces et régulation en cas d'absence, coupe du chauffage en cas d'aération dans une pièce, détection de fuites d'eau, détection présence etc.).

Une bonne conception domotique peut ainsi procurer jusqu'à 25 à 30 % d'économie énergétique par an.

Après l'installation (en cours) de 38 capteurs et 30 écrans sur 7 groupes scolaires et de l'acquisition (en cours) d'une caméra thermique, la ville de Pontoise élargit ces installations sur l'ensemble des groupes scolaires ainsi qu'aux bâtiments publics les plus énergivores.

Ces équipements permettront de piloter le fonctionnement des installations des chauffages, mais également de récupérer et suivre les données techniques des bâtiments à distance.

Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel du projet s'étend sur les exercices 2022 à 2027.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Les partenaires en cours de mobilisation sont :

- 1) Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz et des Télécommunication du Val d'Oise (SMDEGTVO), au titre de ses compétences facultatives : diagnostics, propositions de travaux, maîtrise d'œuvre, travaux et cofinancements ;
- 2) Région Île-de-France, au titre du budget participatif écologique ;
- 3) État, au titre du plan de relance (DSIL etc.) et la FNCCR (AAP Merisiers, AAP Peupliers) ;
- 4) Conseil départemental du Val d'Oise (CDVO) au titre du guide des aides aux communes (pour les groupes scolaires et les crèches).



Budget prévisionnel

Montant total : 230 000 €

Description des coûts :

Pour mémoire, l'ensemble des coûts et des phasages doivent être précisés dans le PPI énergétique (schéma directeur énergie en cours d'élaboration). En l'attente, il est ici question :

- de l'achat d'écrans pour l'affichage des informations (prix unitaire 60€) ;
- de l'achat de capteurs (prix unitaire 750 €) ;
- de l'achat d'un logiciel de contrôle à distance ;
- de l'achat de câblages électriques des bâtiments (chiffrage en attente de l'AMO).

Plan de financement prévisionnel : à compléter ultérieurement.

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023	2024	2025	2026	2027
SMDEGVO							
REGION							
ETAT							
DEPARTEMENT							



Objectifs et évaluation

Notre schéma directeur va être réalisé avec les phases suivantes :

- Diagnostic / état des lieux ;
- Proposition d'intervention de travaux avec une estimation d'amélioration de performances énergétiques ;
- Arbitrage du PPI énergétique ;
- Lancement des opérations de maîtrise d'œuvre ;
- Lancement des travaux ;
- Analyse annuelle des résultats.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020/2021	Objectif 2022 à 2027
Nombre de bâtiments publics dotés d'outils		38 capteurs 30 écrans 1 caméra thermique	En fonction des études menées
Performance thermique	Durée de chauffe, durée moyenne		En fonction des études menées
Consommation électrique (lumière)	Temps d'éclairage	Comparaison de factures avec relevés du logiciel	En fonction des études menées



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de PONTOISE

FICHE-ACTION : ÉQUILIBRAGES DES RÉSEAUX DE CHAUFFAGE

Dernière date de mise à jour : 10/09/2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE PONTOISE

LE BEVER Karine, responsable cofinancements et recettes

L'action en un mot

L'action consiste à optimiser le fonctionnement des réseaux de chauffage des différents bâtiments (groupes scolaires, crèches, locaux administratifs, bâtiments culturels et sportifs) de la commune de Pontoise afin de lutter contre le gaspillage énergétique.

Description détaillée

La ville de Pontoise a souhaité découpler sa démarche environnementale au travers du schéma directeur énergétique en cours d'élaboration.

Sans attendre l'arbitrage à venir de ce schéma directeur et dans le cadre de la réduction de gaz à effet de serre, la ville de Pontoise souhaite optimiser le fonctionnement des réseaux de chauffage.

Ville d'art et d'histoire, elle est dotée de bâtiments anciens, qui sont par essence énergivores. Il y a donc nécessité d'intervenir rapidement sur ces bâtiments tout en préservant leur identité historique, source d'attractivité touristique et commerciale (commerces de proximité).

L'équilibrage a pour objectif de répartir les débits circulant dans les réseaux de chauffage. Cette opération vise à optimiser le confort des utilisations par une meilleure répartition de débit dans les radiateurs et de température dans les locaux, diminuer les consommations énergétiques en limitant les surchauffes sur les locaux les plus proches de la chaufferie, diminuer la température sur le retour général et ainsi optimiser le fonctionnement des chaudières (chaudières à condensation notamment).

A l'aide des études sur l'optimisation de l'équilibrage des réseaux de chauffage programmées en 2021, 2022 et 2023, les travaux concerneront en priorité les groupes scolaires et les bâtiments les plus énergivores.

Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel du projet s'étend sur les exercices 2022 à 2027.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Les partenaires en cours de mobilisation sont :

- 1) Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz et des Télécommunication du Val d'Oise (SMDEGTVO), au titre de ses compétences facultatives : diagnostics, propositions de travaux, maîtrise d'œuvre, travaux et cofinancements ;
- 2) Région Île-de-France, au titre du budget participatif écologique ;
- 3) État, au titre du plan de relance (DSIL etc.) et la FNCCR (AAP Merisiers, AAP Peupliers) ;
- 4) Conseil départemental du Val d'Oise (CDVO) au titre du guide des aides aux communes (pour les groupes scolaires et les crèches).



Budget prévisionnel

Montant total : 460 000 €

Description des coûts :

Pour mémoire, l'ensemble des coûts et des phasages doivent être précisés dans le PPI énergétique (schéma directeur énergie en cours d'élaboration). En l'attente, il est ici question de la création de réseaux alternatifs.

Plan de financement prévisionnel : à compléter ultérieurement.

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023	2024	2025	2026	2027
SMDEGTVO							
REGION							
ETAT							
DEPARTEMENT							



Objectifs et évaluation

Notre schéma directeur va être réalisé avec les phases suivantes :

- Diagnostic / état des lieux ;
- Proposition d'intervention de travaux avec une estimation d'amélioration de performances énergétiques ;
- Arbitrage du PPI énergétique ;
- Lancement des opérations de maîtrise d'œuvre ;
- Lancement des travaux ;
- Analyse annuelle des résultats.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020/2021	Objectif 2022 à 2027
Consommation (nombre de Kwatt)	Factures + logiciel		En fonction des études menées
Étude annuelle de satisfaction des usagers avec relevé de température	Enquête et relevés de température		En fonction des études menées



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de PONTOISE

FICHE-ACTION : INSTALLATION D'UNE NOUVELLE VERRIÈRE AU 34 RUE PRACHAY

Dernière date de mise à jour : 10/09/2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE PONTOISE
LE BEVER Karine, responsable cofinancements et recettes

L'action en un mot

L'action consiste à la dépose complète de l'actuelle verrière puis la pose d'une nouvelle verrière (double vitrage isolant avec 2 faces feuilletées, contrôle solaire et autonettoyant) permettant de réaliser des économies d'énergie et d'améliorer la qualité de travail des agents.

Description détaillée

Ville d'art et d'histoire, la ville de Pontoise est dotée de bâtiments anciens, qui sont par essence énergivores. Il y a donc nécessité d'intervenir rapidement sur ces bâtiments tout en préservant leur identité historique, source d'attractivité touristique et commerciale (commerces de proximité).

Le 34 rue Prachay, qui abrite une partie des locaux de la mairie principale accueillant du public (services scolaires, logement, seniors, sports, ...), fait partie de ses bâtiments historiques.

A ce jour, l'état de la verrière est à l'origine d'importantes déperditions énergétiques et d'une forte dégradation de la qualité de vie au travail.

Le remplacement de la verrière permettra de réduire la consommation énergétique du bâtiment dans une optique de développement durable tout en offrant aux agents et usagers un environnement de travail et d'accueil adaptés.

Calendrier prévisionnel

Les travaux sur la verrière sont prévus courant 2022.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Les partenaires en cours de mobilisation sont :

- 1) Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz et des Télécommunication du Val d'Oise (SMDEGTVO), au titre de ses compétences facultatives : diagnostics, propositions de travaux, maîtrise d'œuvre, travaux et cofinancements.
- 2) Région Île-de-France, au titre du budget participatif écologique;
- 3) État, au titre du plan de relance (DSIL etc.) et la FNCCR (AAP Merisiers, AAP Peupliers) ;



Budget prévisionnel

Montant total : 63 970.58 €

Description des coûts :

Pour mémoire, l'ensemble des coûts et des phasages doivent être précisés dans le PPI énergétique (schéma directeur énergie en cours d'élaboration). En l'attente, il est ici question :

- d'une dépose de la verrière,
- de la vérification des faces supérieures des pièces d'appui en béton,
- de la remise en état des pièces d'appuis,
- de la remise en place de la verrière ainsi que du désenfumage,
- de la pose d'une verrière avec profilés en aluminium, vitrages translucides et isolant, double vitrage isolant avec 2 faces feuilletées, d'un contrôle solaire et autonettoyant

Plan de financement prévisionnel : à compléter ultérieurement.

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022
SMDEGTVO		
REGION		
ETAT		



Objectifs et évaluation

Notre schéma directeur va être réalisé avec les phases suivantes :

- Diagnostic / état des lieux ;
- Proposition d'intervention de travaux avec une estimation d'amélioration de performances énergétiques ;
- Arbitrage du PPI énergétique ;
- Lancement des opérations de maîtrise d'œuvre ;
- Lancement des travaux ;
- Analyse annuelle des résultats.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020/2021	Objectif 2022 à 2027
Nombre de m ² d'équipements publics rénovés	Relevé		
Consommation énergétique	Factures + logiciel	Montant fluides de l'équipement	Selon les études menées
Le coefficient UW, qui définit la performance de l'isolation thermique d'un ensemble vitré		3.08 W/(m ² .K)	1.82 W/(m ² .K)
Le coefficient SW, qui définit la capacité d'un ensemble vitré à transmettre la chaleur d'origine solaire à l'intérieur d'une pièce		0.40	0.16
Le coefficient TLW, le facteur de transmission lumineuse qui définit la capacité d'un ensemble vitré à transmettre le rayonnement lumineux d'origine solaire à l'intérieur d'une pièce		0.68	0.43

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de PONTOISE

FICHE-ACTION :

RESTAURATION DES ELEVATIONS SUD ET NORD DE LA TOITURE ET ISOLATION DES COMBLES DU MUSÉE TAVET

Dernière date de mise à jour : 10/09/2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE PONTOISE
LE BEVER Karine, responsable cofinancements et recettes

L'action en un mot

La commune va poursuivre ses travaux de restauration du musée Tavet. En effet, des travaux de rénovation des élévations Sud et Nord de la toiture ainsi que l'isolation des combles sont prévus pour permettre des économies d'énergie et d'obtenir un bâtiment plus respectueux de son environnement.

Description détaillée

Ville d'art et d'histoire, la ville de Pontoise est dotée de bâtiments anciens, qui sont par essence énergivores. Il y a donc nécessité d'intervenir rapidement sur ces bâtiments tout en préservant leur identité historique, source d'attractivité touristique et commerciale (commerces de proximité). Le musée Tavet en fait partie et est inscrit au registre des Monuments Historiques depuis 1926.

La ville de Pontoise a souhaité décupler sa démarche environnementale au travers du schéma directeur énergétique en cours d'élaboration.

Sans attendre l'arbitrage à venir de ce schéma directeur et dans le cadre de la réduction de gaz à effet de serre, la ville de Pontoise souhaite poursuivre les travaux sur cet édifice.

Ces travaux concernent la restauration complète et l'isolation de la toiture du grand comble, du comble de la tour d'escalier ainsi que des lucarnes nord et sud. L'isolation du toit engendrera des économies d'énergies importantes (au moins 25% de déperditions de chaleur) et un confort thermique en toute saison. Cette réhabilitation permet de conserver l'étanchéité du toit et la salubrité du bâtiment.

L'objectif secondaire est de respecter les conditions strictes d'entreposage d'œuvres d'art. Ainsi leur conservation pourra être maintenue au niveau des combles du musée.

Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel du projet prévoit un démarrage de travaux en 2024 et une livraison à l'horizon 2026.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Les partenaires en cours de mobilisation sont :

- 1) Conseil Départemental du Val d'Oise, au titre du guide des aides aux communes ;
- 2) Région Île-de-France, au titre de l'aide à la construction, à la rénovation et à l'aménagement des musées ;
- 3) État, au titre de la DSIL



Budget prévisionnel

Montant total : 1 050 000 €

Description des coûts :

- Rénovation des élévations Sud et Nord de la toiture ainsi que l'isolation des combles.

Plan de financement prévisionnel : à compléter ultérieurement.

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2024		2025		2026	
		Montant souhaité :	Montant souhaité :	Montant souhaité :	Montant souhaité :		
DSIL		51 654€	68 875€	51 654€			
RÉGION			97 823€	146 736 €			
DEPARTEMENT			57 073 €	187 486 €			
DRAC	A demander						



Objectifs et évaluation

L'Hôtel d'Estouville à Pontoise, qui abrite le musée Tavet fait l'objet d'une inscription au titre des Monuments Historiques depuis le 2 novembre 1926. Bâtiment ancien et patrimonial, il est par essence énergivore et sera intégré dans le schéma directeur énergétique en cours d'élaboration.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2021	Objectif 2022 à 2027
Consommation énergétique	Factures d'énergie + logiciel	Montants fluides détaillés par équipement	Entre -15 % et - 27 % Selon l'étude menée par l'AMO
Perte énergétique	Caméra thermique	Aucune caméra (en cours d'achat)	À fixer avec l'AMO

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de PONTOISE

FICHE-ACTION : GESTION – PRÉSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE

Dernière date de mise à jour : 10/09/2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE PONTOISE

LE BEVER Karine, responsable cofinancements et recettes

L'action en un mot

La ville vient de se doter d'une enveloppe budgétaire annuelle au titre de la transition énergétique et de la protection de l'environnement. Cette enveloppe est de 800 000 € en 2022 et 2023 et de 900 000 € jusqu'en 2027.

Dans le cadre de son plan pluriannuel, la Ville de Pontoise s'engage dans une politique de préservation (et d'extension) de son patrimoine arboré.

A ce titre, la Ville de Pontoise intervient en divers lieux dans les quartiers pour réaliser des diagnostics phytosanitaires, remplacer les arbres très vieillissants ou présentant des pathologies et enrichir les espaces arborés.

Description détaillée

Consciente du rôle fondamental de l'arbre en ville (dé carbonisation et puits de fraîcheur) la municipalité prête une attention toute particulière aux espaces paysagers, arbres et fleurs qui participent au cadre de vie commun.

Les remplacements d'arbres et les développements d'espaces arborés sont réalisés avec une gestion sur le long terme, en prenant en considération les bénéfices apportés aux milieux urbains (trame verte et bleue, facteur de confort face aux îlots de chaleur, bien-être pour les habitants), les exigences biologiques et les conditions à mettre en place pour assurer leur devenir.

Les sites nécessitant une action à ce jour sont :

- Les abords des gymnases.
- Les cours d'école : Hermitage et Lavandières en priorité

Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel du projet s'étend sur les exercices 2022 à 2027.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Les partenaires en cours de mobilisation sont :

- 1) Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz et des Télécommunication du Val d'Oise (SMDEGTVO), au titre de ses compétences facultatives : diagnostics, propositions de travaux, maîtrise d'œuvre, travaux et cofinancements ;
- 2) Région Île-de-France, au titre du budget participatif écologique ;
- 3) État, au titre du plan de relance (DSIL etc.) et la FNCCR (AAP Merisiers, AAP Peupliers).



Budget prévisionnel

Montant total : 180 000 € (30 000€ par an sur 6 années)

Description des coûts :

La ville de Pontoise accorde une place importante aux paysages et aux espaces verts dans un territoire sachant allier harmonieusement la pierre, l'eau et le végétal. C'est cette dimension emblématique de Pontoise qu'il convient de valoriser.

A ce titre, les actions mises en place sont :

- Hermitage : la mise en œuvre des fosses, plantation complémentaire de bouleaux, érables afin de diversifier les variétés,
- Lavandières : des saules pleureurs sont actuellement plantés. Création à 80% de bouleaux, remplacement des arbres dans les cours d'école avec une réflexion sur une gestion sur du long terme et aussi en fonction de l'évolution climatique,
- Plantation aux abords du gymnase Hemet : création avec plantation d'érables (très résistants aux fortes chaleurs et sécheresse dans le milieu urbain),
- En étude pour le terrain devant l'école des Maradas et la cour (2023),
- Alignement d'arbres en accompagnement de voirie : avenue d'Île-de-France (2024 à 2026).

Plan de financement prévisionnel : à compléter ultérieurement.

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023	2024	2025	2026	2027
SMDEGTVO							
ETAT							
REGION							



Objectifs et évaluation

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020/2021	Objectif 2022 à 2027
Nombre d'espaces développés	Calculs estimatif	0	
Diagnostic phytosanitaire (arbres)		Nombre d'arbres	Nombre d'arbres à replanter etc...

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de PONTOISE

FICHE-ACTION : PLANTATION DE MINI-FORETS

Dernière date de mise à jour : 10/09/2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE PONTOISE
LE BEVER Karine, responsable cofinancements et recettes

L'action en un mot

Dans le cadre de sa politique de reconquête de la nature en ville, la ville de Pontoise souhaite se lancer dans la création de mini forêts afin de lutter contre l'artificialisation des sols, de carboniser et développer les puits de fraîcheur.

Description détaillée

La ville vient de se doter d'une enveloppe budgétaire annuelle au titre de la transition énergétique et protection de l'environnement. Cette enveloppe est de 800 000 € en 2022 et 2023 et de 900 000 € jusqu'en 2027.

Pour éviter l'assèchement de l'environnement et l'accumulation de la chaleur dans les rues, la ville de Pontoise a réfléchi à la création de mini forêts sur sa commune. Plusieurs sites ont été étudiés par la collectivité pour concilier, de manière élégante, les impératifs écologiques et sociétaux d'aujourd'hui et de demain :

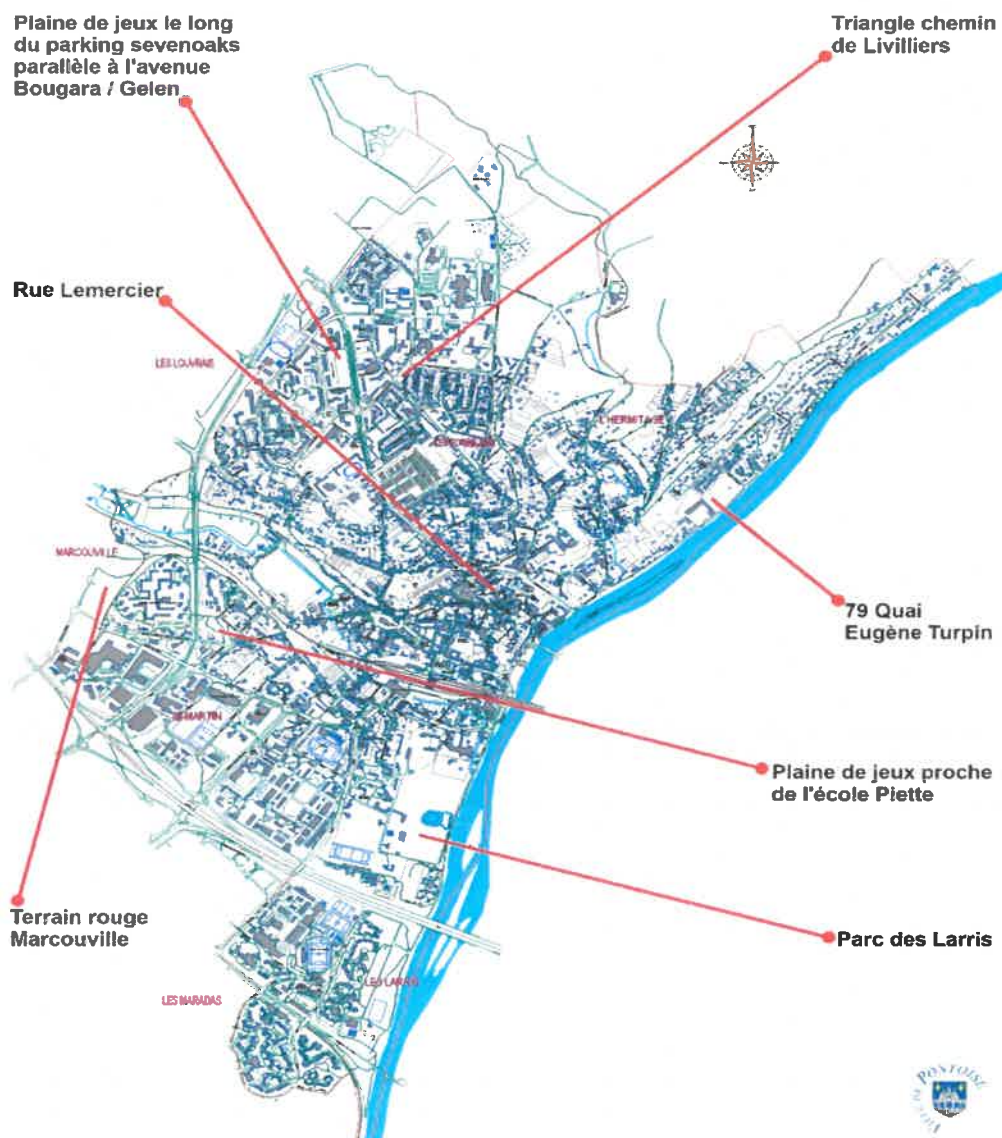
- plantation de 146 arbustes sur l'espace Livilliers,
- plantation de 168 arbres et/ou arbustes sur le talus du parc des Larris
- d'autres lieux identifiés nécessitent encore une estimation du nombre de plants et une identification des essences spontanées et indigènes aux alentours.

Ces mini forêts seront plantées de façon très dense, au minimum trois au mètre carré, cinq au maximum, sur de petites surfaces (3.000 m² au plus). Elles sont plus sauvages, plus denses, ... et plus performantes, écologiquement parlant.

Elles constituent des poumons verts ainsi qu'une barrière végétale entre les habitants et des voies circulantes, étouffant une bonne partie des nuisances sonores et de la pollution engendrée.

Espace de ressourcement, réserve de biodiversité, captation de carbone et de pollutions, barrière sonore, ces mini-forêts, plantées en zone urbaine, ont pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour limiter l'impact du changement climatique. Elles permettront d'améliorer le cadre de vie en participant à son embellissement et auront vocation à rafraîchir l'atmosphère, en période de canicule.

Forêt urbaine ou mini forêt



Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel du projet s'étend sur les exercices 2022 à 2027.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Les partenaires en cours de mobilisation sont :

- 1) Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz et des Télécommunication du Val d'Oise (SMDEGTVO), au titre de ses compétences facultatives : diagnostics, propositions de travaux, maîtrise d'œuvre, travaux et cofinancements ;
- 2) Région Île-de-France, au titre du budget participatif écologique ;
- 3) État, au titre du plan de relance (DSIL etc.) et la FNCCR (AAP Merisiers, AAP Peupliers).



Budget prévisionnel

Montant total : 240 000 €

Description des coûts :

La ville de Pontoise accorde une place importante aux paysages et aux espaces verts dans un territoire sachant allier harmonieusement la pierre, l'eau et le végétal. C'est cette dimension emblématique de Pontoise qu'il convient de valoriser. A ce titre, les actions mises en place sont :

- La réparation du sol par un prestataire extérieur,
- L'achat d'arbres en baliveaux, d'arbres en force, d'arbustes.

Plan de financement prévisionnel : à compléter ultérieurement.

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023	2024	2025	2026	2027
SMDEGTVO							
REGION							
ETAT							

Objectifs et évaluation

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020/2021	Objectif 2022 à 2027
Nombre d'arbres plantés	Relevés		Prévision de plantation de 342 arbres (objectif du mandat 1 000 arbres)

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de PONTOISE

FICHE-ACTION : CRÉATION D'ÎLOTS DE FRAÎCHEUR

Dernière date de mise à jour : 10/09/2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE PONTOISE

LE BEVER Karine, responsable cofinancements et recettes

L'action en un mot

L'action consiste à créer à différents sites de la ville, des îlots de fraîcheur afin d'améliorer la qualité de l'air et lutter contre le réchauffement climatique.

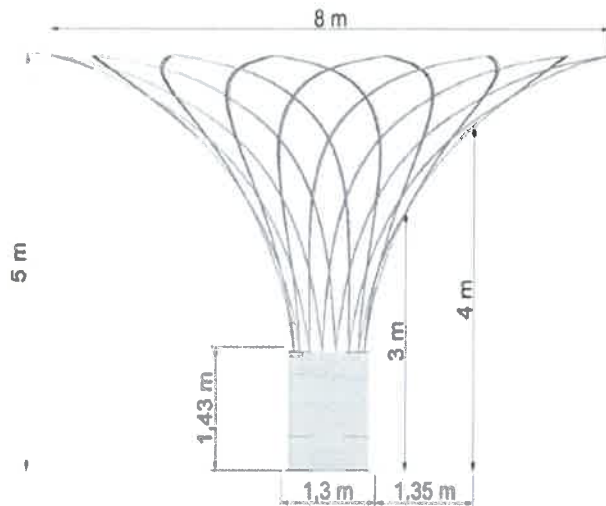
Description détaillée

La ville vient de se doter d'une enveloppe budgétaire annuelle au titre de la transition énergétique et protection de l'environnement. Cette enveloppe est de 800 000 € en 2022 et 2023 et de 900 000 € jusqu'en 2027.

La ville de Pontoise souhaite créer des îlots de fraîcheur afin d'améliorer le cadre de vie des Pontoisiens et les aider à faire face aux fortes chaleurs.

Les îlots de fraîcheur adoptés seraient des canopées et des espaces verts de type végétalisation des murs, pergola végétale etc....

La canopée appelée également « parasol végétal » est une corolle composée d'un maillage de 50m2 maintenue par une structure en acier.



Les pergolas végétales sont des aménagements permettant d'apporter un endroit ombragé pour faire baisser la température. Elles apportent un esthétisme et bénéficient d'un aspect accueillant. Du mobilier urbain peut y être installé (bancs, tables etc.) pour apporter aux Pontoisiens un moment de détente rafraîchissant.



Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel du projet s'étend sur les exercices 2022 à 2027.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Les partenaires en cours de mobilisation sont :

- 1) Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz et des Télécommunication du Val d'Oise (SMDEGTVO), au titre de ses compétences facultatives : diagnostics, propositions de travaux, maîtrise d'œuvre, travaux et cofinancements ;
- 2) Région Île-de-France, au titre du budget participatif écologique ;
- 3) État, au titre du plan de relance (DSIL etc.) et la FNCCR (AAP Merisiers, AAP Peupliers).



Budget prévisionnel

Montant total : 120 000 €

Description des coûts :

La ville de Pontoise accorde une place importante aux paysages et aux espaces verts dans un territoire sachant allier harmonieusement la pierre, l'eau et le végétal. C'est cette dimension emblématique de Pontoise qu'il convient de valoriser. A ce titre, les actions mises en place sont l'implantation de canopées et de pergolas.

Plan de financement prévisionnel : à compléter ultérieurement.

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023	2024	2025	2026	2027
SMDEGTVO							
REGION							
ETAT							

Objectifs et évaluation

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020/2021	Objectif 2022 à 2027
Nombre de canopées et pergolas installées		0	2 canopées et 1 pergola végétale

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de PONTOISE

FICHE-ACTION : INSTALLATION DE TOILETTES SÈCHES DANS LE CENTRE VILLE

Dernière date de mise à jour : 10/09/2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE PONTOISE

LE BEVER Karine, responsable cofinancements et recettes

L'action en un mot

L'action consiste à installer des toilettes sèches dans le centre-ville de Pontoise afin d'offrir du confort aux Pontoisiens et visiteurs.

Description détaillée

Après le succès de l'installation d'une toilette sèche PMR dans le verger pédagogique, la ville de Pontoise renouvelle sa volonté d'offrir du confort au public.

Dans le cadre de la redynamisation du centre-ville, afin de faciliter la vie des passants, la Ville de Pontoise souhaite installer une toilette sèche PMR. L'implantation de cet équipement offrira des conditions agréables pour le public.

Le bénéfice environnemental attendu par l'installation d'un tel équipement est la production d'un compost valorisable. L'entretien sera effectué par un prestataire extérieur qui sera en charge de récupérer les déchets, de les traiter et du compostage.

L'implantation de toilettes sèches en centre-ville est aussi un moyen de sensibiliser le public à la production de déchets et à leur traitement. Cette pratique permet également d'appréhender les grands cycles naturels de l'eau, de la matière organique et de son recyclage.

Calendrier prévisionnel

L'implantation des toilettes sèches est prévue courant 2022.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Les partenaires en cours de mobilisation sont :

- 1) Région Île-de-France, au titre du budget participatif écologique ;
- 2) État, au titre du plan de relance (DSIL etc.) et la FNCCR (AAP Merisiers, AAP Peupliers).

Budget prévisionnel

Montant total : 150 000 €

Description des coûts :

- l'installation de l'équipement (investissement) et entretien et traitement du compost par une entreprise.

Plan de financement prévisionnel : « Recherche de partenaires financeurs en cours »

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022
REGION		
ETAT		



Objectifs et évaluation

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020/2021	Objectif 2022 à 2027
Nombre de toilettes implantés		1	1



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de PONTOISE

FICHE-ACTION : MOBILITÉ DOUCE DES HABITANTS

Dernière date de mise à jour : 10/09/2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE PONTOISE

LE BEVER Karine, responsable cofinancements et recettes

L'action en un mot

Afin de développer les modes actifs dans une optique de santé environnementale, la ville aménage les doubles sens cyclables sur l'ensemble des rues éligibles, développe l'installation d'arceaux et aménage les sentes.

Description détaillée

Dans le cadre d'une démarche « tendant » à diminuer les déplacements par véhicules thermiques, la ville entend simplifier davantage encore les déplacements à vélo.

Suite à la crise sanitaire de la covid-19, beaucoup de gens ont entrepris d'utiliser le moins possible les transports en commun afin de limiter les risques de contamination. C'est pourquoi, certains ont opté pour un mode de déplacement plus écologique tel que le vélo par exemple. Ainsi un flux plus important a pu être constaté sur les pistes cyclables de la ville.

La ville de Pontoise poursuit son ambition de favoriser les déplacements doux. Ainsi dans le but de faciliter les déplacements de chacun, la Municipalité continue la mise en place de la circulation des vélos à contresens, dans les rues à sens unique et limitées à 30km/h.

L'objectif est de pouvoir équiper les 55 voies éligibles sur la commune en 3 ans afin d'améliorer les liaisons cyclables sur la commune. Ainsi en équipant par exemple la rue de la Roche et la rue Pierre Butin, les liaisons quais/centre historiques/gare sont assurées.

De plus, pour encourager les Pontoisiens à faire usage de leur vélo, la Ville de Pontoise souhaite équiper l'ensemble de ses quartiers. En effet, l'existence d'espaces dédiés aux cyclistes contribue largement à cette motivation. Pour favoriser les déplacements à vélo en ville, des stationnements cyclables sur les sites stratégiques de la commune non encore équipés, peuvent être installés depuis novembre 2020.

Répondre aux besoins des cyclistes est donc essentiel. Fortes de ces pistes cyclables déjà existantes, la Ville de Pontoise souhaite proposer des parcs de stationnement cyclable sur les lieux d'affluences (ex : les écoles, collèges et lycées, à proximité des centres commerciaux et des grandes surfaces, en centre-ville, près des commerces de proximité, près des gares, à l'entrée des hôpitaux, près des parkings ou encore à proximité des stations de transports publics). C'est en effet un moyen de rassurer les usagers que de savoir qu'ils peuvent garer en toute sécurité leur vélo convenablement et rapidement, dans un lieu tranquille à proximité de leur travail ou de leur destination.

La ville de Pontoise souhaite reconquérir le réseau de sentes communales, véritables joyaux du territoire.

Il s'agit notamment du GR1 situé en limite communale avec Auvers-sur-Oise et de l'important réseau de sentes (21 kilomètres), à forte valeur paysagère et patrimoniale, particulièrement concentré dans les quartiers de l'Hermitage et du Chou qui fait partie du domaine privé de la commune. L'enjeu est que les Pontoisiens puissent s'approprier pleinement ces cheminements.

Pour cela, l'objectif est d'améliorer leur balisage et de les rendre accessibles depuis les grands axes pour créer un réseau doux structuré.

Les bénéfices sont la réduction de l'impact environnemental, la valorisation des liaisons douces, l'augmentation de l'offre de stationnement sécurisé et la réduction des fractures à travers le développement de liaisons inter-quartiers, notamment pour les piétons et les vélos et la promotion de la pratique du vélo réputée bonne pour la santé.

Calendrier prévisionnel

Les travaux sont d'ores et déjà en cours sur la commune de Pontoise et continueront jusqu'en 2027.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Les partenaires en cours de mobilisation sont :

- 1) Région Île-de-France, au titre du budget participatif écologique ;
- 2) État, au titre du plan de relance (DSIL etc.) et la FNCCR (AAP Merisiers, AAP Peupliers).



Budget prévisionnel

Montant total : 90 000 €

Description des coûts :

La ville de Pontoise accorde une place importante à la mobilité douce. A ce titre, les actions envisagées sont :

- des travaux d'accessibilité des sentes ;
- l'installation d'arceaux ;
- la mise en place de panneaux de signalisation verticale, de pictogrammes peints au sol et de panneaux de communication grand public du type "plaisir d'être Pontoisien" pour indiquer qu'un certain nombre de voies à sens unique peuvent voir arriver des vélos à contresens.

Plan de financement prévisionnel : à compléter ultérieurement.

Finaceur	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023	2024	2025	2026	2027
REGION							
ETAT							



Objectifs et évaluation

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020/2021	Objectif 2022 à 2027
Nombre de Km de doubles sens cyclables réalisés		4 voies	55 voies
Nombre de Km de sentes rendus accessibles			21 Km
Nombre d'arceaux et/ou utilisation des arceaux	Taux d'occupation par des relevés		
Nombre de cyclistes en heure de pointe			



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de PONTOISE

FICHE-ACTION : MOBILITÉ DOUCE DES AGENTS DE LA VILLE

Dernière date de mise à jour : 10/09/2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE PONTOISE

LE BEVER Karine, responsable cofinancements et recettes

L'action en un mot

L'action consiste à étendre à l'ensemble des agents de la ville de Pontoise la mise à disposition de vélos électriques, de trottinettes électriques ainsi que le renouvellement de la flotte automobile par des voitures électriques pour élargir les déplacements professionnels des agents et des élus dans les communes avoisinantes voir domicile/travail.

Description détaillée

Après l'acquisition de 4 vélos électriques et des 6 VTT police municipale, la ville de Pontoise souhaite développer davantage la responsabilité écologique des agents communaux en leur offrant une alternative dans leurs déplacements professionnels.

La mise à disposition de vélos électriques sur leurs lieux de travail ainsi que d'une flotte automobile de voitures électriques reflète la volonté affirmée d'accompagner cette transition.

La Ville de Pontoise applique son plan de mobilité douce aux agents de la commune. Elle souhaite développer les équipements des trois bâtiments communaux (l'hôtel de vie, l'espace Larris Maradas et l'espace Cordeliers) pour encourager l'utilisation du vélo par les agents communaux. En effet, certaines liaisons entre quartiers et équipements se font plus directement et plus rapidement en vélo. L'achat de plusieurs vélos électriques équipés d'accessoires permettra de proposer une alternative de transport écologique sur de courtes distances.

De plus, cette mise à disposition rend accessible à tous la pratique du vélo électrique. En effet le coût d'acquisition d'un vélo électrique peut être pour certains un véritable frein. La mutualisation rend accessible à tous une telle pratique et représente aussi une façon responsable de consommer.

Afin d'étendre les déplacements écologiques des agents sur les communes avoisinantes, la ville de Pontoise souhaite renouveler sa flotte automobile avec des voitures électriques. Des places de parking équipées de bornes de recharge sont d'ores et déjà accessibles.



Pour faciliter le travail de ses agents et dans la continuité de sa politique de circulation douce, la ville souhaite réaliser ces acquisitions.

Les bénéfices attendus sont la réduction de la pollution urbaine et de l'empreinte énergétique, la promotion des déplacements doux accessibles à tous, l'amélioration du bilan de Carbone, le bien-être des agents de la commune par la pratique du vélo réputée bonne pour la santé et par la même occasion les responsabiliser en leur offrant un moyen de déplacement vert dans le cadre de leur travail. C'est aussi un moyen de montrer l'exemple dans le changement de nos modes de déplacements locaux.

Calendrier prévisionnel

Les acquisitions sont prévues entre 2022 et 2027.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Les partenaires en cours de mobilisation sont :

- 1) Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz et des Télécommunication du Val d'Oise (SMDEGTVO), au titre de ses compétences facultatives : diagnostics, propositions de travaux, maîtrise d'œuvre, travaux et cofinancements.
- 2) Région Île-de-France, au titre du budget participatif écologique;
- 3) État, au titre du plan de relance (DSIL etc.) et la FNCCR (AAP Merisiers, AAP Peupliers).



Budget prévisionnel

Montant total : 240 000 € (40 000 € annuel)

Description des coûts :

La ville de Pontoise accorde une place importante à la mobilité douce. A ce titre, les actions envisagées sont :

- l'acquisition de vélos électriques (prix unitaire : 3 000 €) ;
- l'acquisition de voitures électriques (prix unitaire 7 500 €) ;
- l'acquisition de trottinettes électriques (prix unitaire : 500 €).

Plan de financement prévisionnel : à compléter ultérieurement.

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023	2024	2025	2026	2027
SMDEGTVO (dans la limite de 3 VL par an) non formalisé Ex pour un véhicule							
Région : (10 trottinettes électriques) en cours	Budget participatif écologique						



Objectifs et évaluation

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020/2021	Objectif 2022 à 2027
Nombre de VAE			Selon l'accroissement de l'utilisation des VAE par les agents
Nombre de trottinettes électriques		0 (10 en cours d'acquisition)	Selon l'accroissement de l'utilisation par les agents
Nombre de véhicules électriques			Remplacement par ordre d'ancienneté et de l'état de vétusté des véhicules existants



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de PONTOISE

FICHE-ACTION : RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DE L'HÔTEL DE VILLE

Dernière date de mise à jour : 10/09/2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE PONTOISE
LE BEVER Karine, responsable cofinancements et recettes

L'action en un mot

L'action consiste à rénover et aménager la rue de l'hôtel de ville. Cette opération s'inscrit à la fois dans la continuité des efforts entrepris pour insuffler un nouvel élan économique au tissu commercial du centre ancien et dans une démarche d'amélioration des espaces publics par tous et pour tous.

Description détaillée

La municipalité au travers de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD voté en juillet 2021) axe le réaménagement des espaces publics structurants, avec une exigence forte en matière de qualité d'usage (accessibilité, convivialité, commercialité ...), de manière à enrichir plus particulièrement les parcours au quotidien, qu'ils soient utilitaires, commerciaux, culturels, touristiques.

La Ville affirme sa volonté de trouver un nouvel équilibre en matière de déplacement par le développement des circulations « douces » sur le territoire (voies piétonnes et cyclables) et ainsi mieux maîtriser la part de la voiture. Par rapport à cet objectif, la municipalité souhaite engager des actions de valorisation pour améliorer l'usage des espaces publics (places, rues, sentes, ...).

Dans ce contexte, la valorisation de la rue de l'Hôtel de Ville constitue un enjeu majeur. En effet, située en plein cœur de ville, c'est une rue très empruntée chaque jour par les usagers, que ce soit à pieds, à vélo ou en voiture. L'objectif est d'inverser la tendance au développement de l'automobile, en développant le partage de la voirie et en rééquilibrant l'usage de l'espace public au bénéfice des piétons, des cycles et des modes de déplacements les moins polluants.

Dans l'optique de relancer l'attractivité économique et faire face aux nouveaux enjeux de consommation, le projet prévoit également de mettre en place les conditions du click and collect pour les commerces de la rue. Actuellement, la rue de l'Hôtel de Ville comprend 28 places de stationnement. L'objectif est d'avoir 18 places click and collect, dont les 30 premières minutes de stationnement seront gratuites.

Pour permettre cette réorganisation de la rue, des travaux de réfection des sols contribueront à sécuriser, embellir et revitaliser l'espace public.

Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel du projet s'étend sur les exercices 2022 à 2025.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Les partenaires en cours de mobilisation sont :

- 1) Conseil Départemental du Val d'Oise, au titre du guide des aides aux communes ;
- 2) Région Île-de-France, au titre de l'aménagement régional ;
- 3) État, au titre du plan de relance (DSIL etc.) et la FNCCR (AAP Merisiers, AAP Peupliers).



Budget prévisionnel

Montant total : 2 000 000 €

Description des coûts :

La ville de Pontoise accorde une place à la requalification de ces espaces publics. A ce titre, les actions envisagées sont la rénovation des sols, l'achat de mobilier urbain...

Plan de financement prévisionnel : à compléter ultérieurement.

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023	2024	2025
DEPARTEMENT					
REGION					
ETAT					



Objectifs et évaluation

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020/2021	Objectif 2022 à 2025
Nombre de m ² renouvelés		281m linéaire	281m linéaire
Nombre de places de stationnement		28 places	18 places
Temps de stationnement			30 minutes gratuites



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de PONTOISE

FICHE-ACTION : CRÉATION D'UN TIERS-LIEUX A PONTOISE

Dernière date de mise à jour : 10/09/2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE PONTOISE

LE BEVER Karine, responsable cofinancements et recettes

L'action en un mot

La ville de Pontoise souhaite offrir aux usagers un nouveau lieu d'échange et de convivialité sans pour autant artificialiser ses sols. La création d'un tiers-lieux sur les bâtiments anciens situés place de la Harengerie répond à une volonté forte de la commune de développer le « faire ensemble », de retisser les liens et de dynamiser le cœur de Pontoise. 473m² seront ainsi aménagés pour accueillir des activités à vocation économique.

Description détaillée

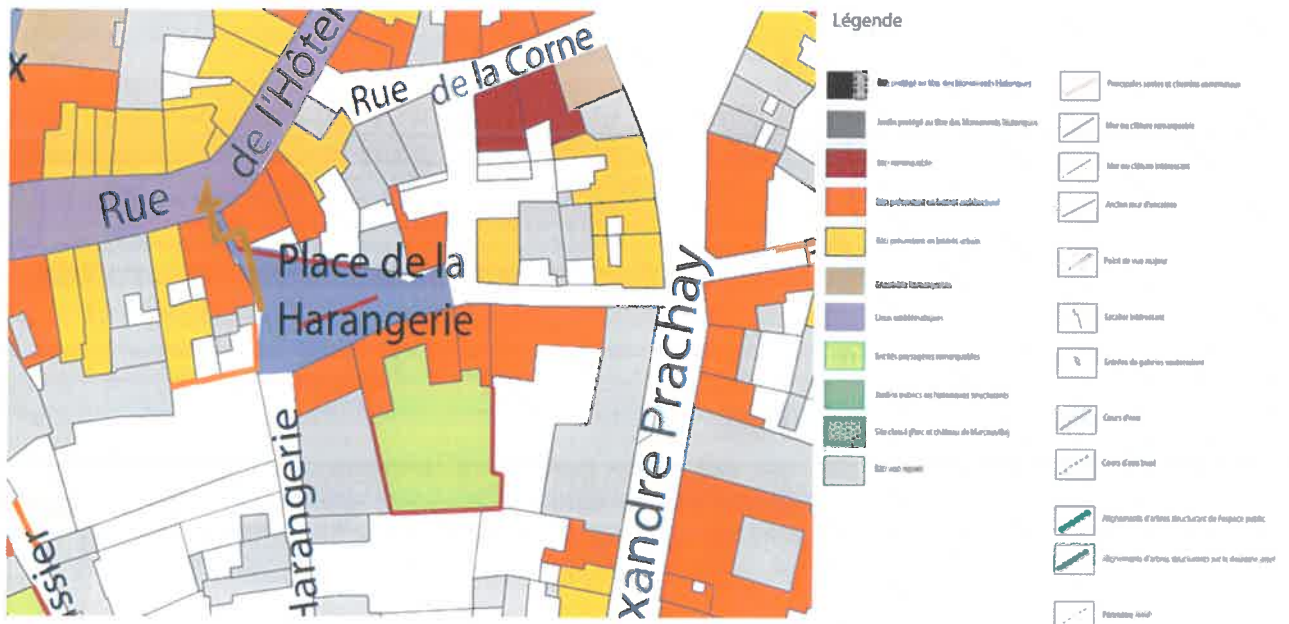
Ville d'art et d'histoire, elle est dotée de bâtiments anciens, qui sont par essence énergivores. Il y a donc nécessité d'intervenir rapidement sur ces bâtiments tout en préservant leur identité historique, source d'attractivité touristique et commerciale (commerces de proximité).

La Harengerie est un quartier au charme très particulier, niché au cœur du centre ancien de Pontoise : il s'agit d'un quartier très introverti, peu accessible, et pourtant très prisé par les cinéastes. Les bâtiments concernés sont actuellement à l'état de friche et la réalisation d'un projet urbain devra tenir compte du génie du lieu mais aussi de ses fortes contraintes : topographie complexe, fortes pentes, système de jardins en terrasses, accessibilité difficile, bâti de caractère.

L'objectif de la ville est de réaliser des travaux de mise en sécurité et de mise en conformité thermique des bâtiments. Cette rénovation est un premier pas dans l'ambition de faire de ce lieu un tiers-lieux économique (co-working dédié aux actifs 18/65 ans). L'objectif est à la fois de revitaliser cet espace dans la continuité des travaux programmés sur la rue de l'Hôtel de Ville et de réinvestir des bâtiments existants.

La création d'un tel espace polymorphe fondé sur le partage et l'ouverture, en dehors du domicile et de l'entreprise, a pour but de créer un lieu de partage d'expérience, d'animations, de travail partagé et collaboratif, pour l'ensemble des habitants et usagers de la commune.

Dans cet esprit, un travail collaboratif entre la ville et le porteur de projet débutera dès le démarrage des travaux afin d'établir une réflexion sur les économies d'énergie, la mise à disposition des locaux et du matériel performant pour permettre aux actifs de se retrouver et sortir de l'isolement engendré par la crise sanitaire,



Calendrier prévisionnel

Les travaux sont prévus entre 2025 et 2027.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Les partenaires en cours de mobilisation sont :

- 1) Conseil départemental du Val d'Oise (CDVO) ;
- 2) Région Île-de-France, au titre de l'aménagement territorial ;
- 3) État, au titre du plan de relance (DSIL etc.) et la FNCCR (AAP Merisiers, AAP Peupliers).

Budget prévisionnel

Montant total : 2 000 000 €

Description des coûts :

- Travaux de mise en sécurité et conformité thermique des bâtiments.

Plan de financement prévisionnel : à compléter ultérieurement.

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2025	2026	2027
DEPARTEMENT				
REGION				
ETAT				



Objectifs et évaluation

Notre schéma directeur va être réalisé avec les phases suivantes :

- Diagnostic / état des lieux;
- Proposition d'intervention de travaux avec une estimation d'amélioration de performances énergétiques;
- Arbitrage du PPI énergétique;
- Lancement des opérations de maîtrise d'œuvre;
- Lancement des travaux;
- Analyse annuelle des résultats.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020/2021	Objectif 2025 à 2027
Nombre de m ² d'équipements publics rénovés	Relevés	473 m ²	473 m ² aménagés
Perte énergétique	Caméra thermique	Aucune caméra (en cours d'achat)	À fixer avec l'AMO

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de PONTOISE

FICHE-ACTION : RÉAMÉNAGEMENT DES PLACES DU PETIT ET GRAND MARTROY

Dernière date de mise à jour : 10/09/2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE PONTOISE
LE BEVER Karine, responsable cofinancements et recettes

L'action en un mot

L'action consiste à rénover et réaménager les places du Petit et Grand Martroy. Cette opération s'inscrit à la fois dans la continuité des efforts entrepris pour insuffler un nouvel élan économique au tissu commercial du centre ancien et dans une démarche d'amélioration des espaces publics par tous et pour tous.

Description détaillée

La municipalité au travers de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD voté en juillet 2021) axe le réaménagement des espaces publics structurants, avec une exigence forte en matière de qualité d'usage (accessibilité, convivialité, commercialité ...), de manière à enrichir plus particulièrement les parcours au quotidien, qu'ils soient utilitaires, commerciaux, culturels, touristiques.

La ville de Pontoise, souhaite sécuriser, embellir et revitaliser les places du Petit et Grand Martroy. A ce titre, des travaux de réfection des sols, d'extension des trottoirs, l'apport de végétation urbaine et l'installation de mobilier urbain sont nécessaires. A ce jour, la place du Petit Martroy compte 16 places de stationnement et celle du Grand Martroy 43 places.

L'objectif essentiel est de retrouver l'esprit « place » sur ce site emblématique de Pontoise. L'extension des trottoirs a pour ambition de permettre le développement des terrasses et de faire la place belle aux mobilités douces en rééquilibrant les usages de la voirie.

Cette reconquête de l'espace urbain offrira également une meilleure lisibilité sur la perspective des façades qui n'ont que très peu changé

Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel du projet s'étend sur les exercices 2026 à 2027.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Les partenaires en cours de mobilisation sont :

- 1) Région Île-de-France, au titre de l'aménagement régional ;
- 2) Conseil Départemental du Val d'Oise, au titre du guide des aides aux communes ;
- 3) État, au titre du plan de relance (DSIL etc.) et la FNCCR (AAP Merisiers, AAP Peupliers).



Budget prévisionnel

Montant total : 1 000 000 €

Description des coûts :

- Revêtement des sols, extension des trottoirs pour mobilité douce et mobiliers urbains

Plan de financement prévisionnel : à compléter ultérieurement.

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2026	2027
REGION			
DEPARTEMENT			
ETAT			



Objectifs et évaluation

La requalification des espaces publics.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020/2021	Objectif 2022 à 2027
Nombre de m ² rénovés		237m linéaire	237m linéaire
Nombre de places de stationnement		59 places	43 places



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de PONTOISE

FICHE-ACTION : CRÉATION D'UNE MAISON DES JEUNES

Dernière date de mise à jour : 10/09/2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : MAIRIE DE PONTOISE
LE BEVER Karine, responsable cofinancements et recettes

L'action en un mot

L'action consiste à créer un lieu convivial et animé, dédié aux 14-20 ans, dans l'ancien bâtiment de la Police Municipale au 6 boulevard des Cordeliers. Cette rénovation a pour ambition de répondre aux besoins des jeunes et contribue à lutter contre l'artificialisation des sols en limitant les constructions nouvelles.

Description détaillée

La commune poursuit sa volonté d'accompagner les jeunes pontoisiens dans leurs parcours éducatifs et dans ce cadre affirme son ambition d'offrir aux jeunes un lieu qui leur soit dédié.

L'objectif est de mettre à disposition un lieu (autre que la maison, le collège, le lycée, le CFA, ...) dans lequel les adolescents se sentent accueillis en tant que personne et dans lesquels ils puissent se sentir en confiance.

L'espace à développer se doit d'être un lieu d'écoute individuel et collectif. Il pourra être pour certains jeunes une aide pour leurs recherches, leurs questions et pour d'autres un simple espace convivial.

Il sera doté d'un espace multimédia, d'une cafeteria et d'un espace de jeux (baby-foot, jeux vidéo). Des animations seront proposées par un animateur jeunesse de la ville en lien avec les associations (retransmissions d'évènements sportifs par exemple).

Le choix du site répond à la logique de lutte contre l'étalement urbain dans une démarche locale de préservation de l'environnement.

Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel du projet s'étend sur les exercices 2025 à 2027.



Les partenaires et leurs engagements réciproques

Les partenaires en cours de mobilisation sont :

- 1) Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz et des Télécommunication du Val d'Oise (SMDEGTVO), au titre de ses compétences facultatives : diagnostics, propositions de travaux, maîtrise d'œuvre, travaux et cofinancements.
- 2) Région Île-de-France, au titre du budget participatif écologique;
- 3) État, au titre du plan de relance (DSIL etc.) et la FNCCR (AAP Merisiers, AAP Peupliers).

Budget prévisionnel

Montant total : 400 000 €

Description des coûts :

- 132m² sont à rénover pour offrir un lieu dédié à la jeunesse.

Plan de financement prévisionnel : 2025/2027, à compléter ultérieurement.

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2025	2026	2027
SMDEGTVO				
REGION				
ETAT				



Objectifs et évaluation

Notre schéma directeur va être réalisé avec les phases suivantes :

- Diagnostic / état des lieux;
- Proposition d'intervention de travaux avec une estimation d'amélioration de performances énergétiques;
- Arbitrage du PPI énergétique;
- Lancement des opérations de maîtrise d'œuvre;
- Lancement des travaux;
- Analyse annuelle des résultats.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020/2021	Objectif 2022 à 2027
Nombre de m ² rénovés	Relevés	132m ²	132m ²
Perte énergétique	Caméra thermique	Aucune caméra (en cours d'achat)	À fixer avec l'AMO



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

TERRITOIRE DE CERGY-PONTOISE

FICHE-ACTION : RENOVATION THERMIQUE GROUPE SCOLAIRE PREVERT

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Mairie de Saint-Ouen l'Aumône
2 place Pierre Mendès France
CS 90001 SAINT-OUEN L'AUMONE
95318 CERGY-PONTOISE CEDEX
Tél : 01 34 21 25 00
Courriel : courrier@ville-soa.fr

Représenté par Monsieur Laurent LINQUETTE – Maire

Interlocuteur : Monsieur Patrick CHESNEL – Directeur des Services Techniques

L'action en un mot

L'action consiste à une rénovation thermique du groupe scolaire Prévert. Le groupe scolaire Prévert est composé des 3 structures :

- La maternelle,
- L'élémentaire,
- La crèche du Saut du Loup.

La superficie totale est de 2 135,00 m² (surface utile).

Les travaux seront les suivants :

- Mise en place d'une GTB (gestion technique du bâtiment),
- Isolation de la toiture par l'extérieur,
- Remplacement de la chaudière par deux chaudières à condensation,
- Remplacement des menuiseries extérieures,
- Isolation thermique extérieure des murs,
- Robinet thermostatique,
- Lampes led à détection,
- Chaudière à condensation.

Description détaillée

Voir l'audit thermique

Calendrier prévisionnel

2022/2023



Les partenaires et leurs engagements réciproques

RENOVATION THERMIQUE DU GROUPE SCOLAIRE PREVERT

Qui	S'engage à quoi		Pour quand	Prochaine étape / action à entreprendre
Département 95	240 000,00 €	20%	Investissement 2022-2023.	Demande de subvention à constituer
Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP)	406 667,00 €	33%	Investissement 2022-2023.	Plan prévisionnel d'investissement de la CACP (en attente de vote)
Etat - CRTE	166 666,00 €	14%	Investissement 2022-2023.	Demande de subvention à constituer
TOTAL financements extérieurs	813 333,00 €	67%		
Commune	406 667,00 €	33%		20% minimum
Coût HT travaux	1 220 000,00 €			

Description des coûts

Voir l'audit thermique

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023
Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP)	406 667 €	203 333 €	203 334 €
Département	240 000 €	120 000 €	120 000 €
Etat – CRTE	166 666 €	66 666 €	100 000 €
Commune	406 667 €	203 333 €	203 334 €

Objectifs et évaluation

Désignation des travaux d'amélioration		Economies annuelles (pour 2.008 DJU)	
		(MWhEF)	% EF
1	Isolation thermique extérieure (ITE) des murs extérieurs	19	6 %
2	Isolation des toitures par l'extérieur	120	39 %
3	Remplacement des baies simple vitrage	84	28 %
4	Chaudières à condensation	34	11 %
5	Robinets thermostatiques - Circulateurs à débit variable - Désembouage	36	12 %
6	Gestion technique du bâtiment	46	15 %
7	Lampes leds et détecteurs de présence	7	2 %

הנהגות



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

TERRITOIRE DE CERGY-PONTOISE

FICHE-ACTION : JARDIN PEDAGOGIQUE

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Mairie de Saint-Ouen l'Aumône
2 place Pierre Mendès France
CS 90001 SAINT-OUEN L'AUMONE
95318 CERGY-PONTOISE CEDEX
Tél : 01 34 21 25 00
Courriel : courrier@ville-soa.fr

Représenté par Monsieur Laurent LINQUETTE – Maire

Interlocuteur : Monsieur Patrick CHESNEL – Directeur des Services Techniques

L'action en un mot

Le projet consiste en la création d'un jardin pédagogique, à destination des enfants du quartier au sein du parc urbain de Chennevières réalisé à la suite des travaux de réhabilitation du quartier dans le cadre de l'ANRU.

La gestion du jardin sera assurée conjointement par une partie des équipes enseignantes des écoles de Rousseau et Prévert, ainsi que par des membres de la maison de quartier de Chennevières et d'associations locales.

L'objectif étant de faire découvrir le jardinage et la préservation de la biodiversité aux élèves.

Description détaillée

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Clôture de l'espace ;
- Réhausse des « carrés » ;
- Apport de terre ;
- Densification des haies ;
- Plantation d'arbres fruitiers ;
- Accessibilité du point d'eau ;
- Reprise des allées ;
- Installation d'un composteur.

Calendrier prévisionnel : à compléter ultérieurement



Les partenaires et leurs engagements réciproques

JARDIN PARC URBAIN

Qui	S'engage à quoi		Pour quand	Prochaine étape / action à entreprendre
Etat CRTE	10 000,00 €	20%	Investissement 2022	Demande de subvention à constituer
Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP)	20 000,00 €	40%	Investissement 2022	Plan prévisionnel d'investissement de la CACP (en attente de vote)
TOTAL financements extérieurs	30 000,00 €	60%		
Commune	20 000,00 €	40%		20% minimum
Coût HT travaux	50 000,00 €			

Description des coûts

Voir les devis

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2022	2023
Etat	10 000 €	10 000€	
Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP)	20 000 €	20 000 €	
Commune	20 000 €	20 000 €	



Objectifs et évaluation :

Libellé indicateur	Source / modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Le nombre d'enfants impactés par le projet			

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page, appearing as a vertical column of faint, illegible characters along the right edge.



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

TERRITOIRE DE CERGY-PONTOISE

FICHE-ACTION : RENOVATION THERMIQUE SALLE ARMAND LECOMTE

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Mairie de Saint-Ouen l'Aumône
2 place Pierre Mendès France
CS 90001 SAINT-OUEN L'AUMONE
95318 CERGY-PONTOISE CEDEX
Tél : 01 34 21 25 00
Courriel : courrier@ville-soa.fr

Représenté par Monsieur Laurent LINQUETTE – Maire

Interlocuteur : Monsieur Patrick CHESNEL – Directeur des Services Techniques

L'action en un mot

L'action consiste à une rénovation thermique de la salle Armand Lecomte située 33 rue du Mail.

La surface totale utile est de 1982 m².

Les travaux seront les suivants :

- Mise en place d'une GTB (gestion technique du bâtiment),
- Isolation des toitures,
- Remplacement du générateur d'air chaud et panneaux rayonnants gaz,
- Remplacement des menuiseries extérieures,
- Isolation des murs extérieurs,
- Mise en place de robinets thermostatiques.

Description détaillée

Voir l'audit thermique

Calendrier prévisionnel

2022-2023-2024



Les partenaires et leurs engagements réciproques

RENOVATION THERMIQUE SALLE ARMAND LECOMTE

Qui	S'engage à quoi		Pour quand	Prochaine étape / action à entreprendre
Département 95	40 000,00 €	7%	Investissement 2022-2023-2024	Demande de subvention à constituer
Etat (DSIL)	67 682,00 €	12%	Investissement 2022-2023-2024	Notifié le 9/04/2021
Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP)	200 000,00 €	35%	Investissement 2022-2023-2024	Plan prévisionnel d'investissement de la CACP (en attente de vote)
CNDS	32 209,00 €	6%	Investissement 2022-2023-2024	Demande de subvention envoyée en mai 2021
Etat CRTE	35 109,00 €	6%	Investissement 2022-2023-2024	Demande de subvention envoyée en mai 2021
TOTAL financements extérieurs	375 000,00 €	65%		
Commune	200 000,00 €	35%		20% minimum
Coût HT travaux	575 000,00 €			

Description des coûts

Voir l'audit thermique

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
CACP	200 000 €				100 000 €	100 000 €	
Etat (DSIL)	67 682 €	67 682€					
Département	40 000 €			20 000 €	20 000 €		
CNDS	32 209 €			12 209 €	20 000 €		
Etat (CRTE)	35 109 €			15 109 €	20 000 €		
Commune	200 000 €			50 000 €	150 000€		

Objectifs et évaluation :

Désignation des travaux d'amélioration		Economies annuelles (pour 2.008 DJU)	
		(MWhEF)	% EF
1	Panneaux rayonnants gaz - Centrale de traitement d'air - (A. Lecomte)	105	23 %
2	Robinets thermostatiques - Désembouage	37	8 %
3	Gestion technique du bâtiment	66	15 %
4	ITE des murs extérieurs (A. Lecomte)	86	19 %
5	Isolation des toitures (A. Lecomte)	51	11 %
6	Remplacement des baies simple vitrage	51	11 %

Handwritten text along the right edge of the page, possibly bleed-through from the reverse side. The text is mostly illegible but appears to be a list or series of entries.



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

TERRITOIRE DE CERGY-PONTOISE

FICHE-ACTION : RENOVATION THERMIQUE IMPREVU

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Mairie de Saint-Ouen l'Aumône
2 place Pierre Mendès France
CS 90001 SAINT-OUEN L'AUMONE
95318 CERGY-PONTOISE CEDEX
Tél : 01 34 21 25 00
Courriel : courrier@ville-soa.fr

Représenté par Monsieur Laurent LINQUETTE – Maire

Interlocuteur : Monsieur Patrick CHESNEL – Directeur des Services Techniques

L'action en un mot

L'action consiste à une rénovation thermique du centre culturel « l'Imprévu ». Le bâtiment regroupe deux structures :

- une salle de spectacle d'une surface utile de 1 416 m²,
- les activités de l'office locale d'animation (OLA) situé à l'étage du bâtiment d'une surface utile de 740 m².

La surface totale utile est de 2 156,00 m².

Les travaux seront les suivants :

- Mise en place d'une GTB (gestion technique du bâtiment),
- Isolation des murs extérieurs,
- Installation de chaudières à condensation,
- Remplacement du CTA en terrasse par un modèle double flux à récupération énergie
- Remplacement des menuiseries extérieures.

Description détaillée

Voir l'audit thermique

Calendrier prévisionnel
2024-2025



Les partenaires et leurs engagements réciproques

RENOVATION THERMIQUE DU CENTRE CULTUREL L'IMPREVU

Qui	S'engage à quoi		Pour quand	Prochaine étape / action à entreprendre
Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP)	230 000,00 €	40%	Investissement 2024-2025.	Plan prévisionnel d'investissement de la CACP (en attente de vote)
Etat - CRTE	115 000,00 €	20%	Investissement 2024-2025.	Courrier de demande de subvention envoyé
TOTAL financements extérieurs	345 000,00 €	60%		
Commune	230 000,00 €	40%		20% minimum
Coût HT travaux	575 000,00 €			

Description des coûts

Voir l'audit technique

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2024	2025
Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP)	230 000 €	100 000 €	130 000 €
Etat – CRTE	115 000 €	55 000 €	60 000 €
Commune	230 000 €	230 000 €	230 000 €



Objectifs et évaluation

Désignation des travaux d'amélioration		Economies annuelles (pour 2.008 DJU)	
		(MWhEF)	% EF
1	Chaudières à condensation	65	11 %
2	Gestion technique du bâtiment	87	15 %
3	CTA double flux avec récupération de chaleur (Salle de spectacle)	108	19 %
4	Isolation thermique extérieure (ITE) des murs extérieurs	123	21 %
5	Remplacement des baies simple vitrage	31	5 %



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

TERRITOIRE DE CERGY-PONTOISE

FICHE-ACTION : RENOVATION THERMIQUE CENTRE DE LOISIRS LA FERME DU PARC

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Mairie de Saint-Ouen l'Aumône
2 place Pierre Mendès France
CS 90001 SAINT-OUEN L'AUMONE
95318 CERGY-PONTOISE CEDEX
Tél : 01 34 21 25 00
Courriel : courrier@ville-soa.fr

Représenté par Monsieur Laurent LINQUETTE – Maire

Interlocuteur : Monsieur Patrick CHESNEL – Directeur des Services Techniques

L'action en un mot

L'action consiste à une rénovation thermique du Centre de Loisirs de la Ferme du Parc situé 7 bis avenue de Verdun. Cette structure accueille des enfants de plus de 6 ans le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires.

Le centre est situé au sein du parc arboré du Parc le Nôtre à proximité de plusieurs bâtiments classés comme monuments historiques.

La surface totale utile est de 450 m².

Les travaux seront les suivants :

- Mise en place d'une GTB (gestion technique du bâtiment),
- Isolation thermique,
- Remplacement des menuiseries extérieures,
- Chaudière à condensation.

Description détaillée

Voir l'audit technique

Calendrier prévisionnel : 2026-2027



Les partenaires et leurs engagements réciproques

RENOVATION THERMIQUE CENTRE DE LOISIRS LA FERME DU PARC

Qui	S'engage à quoi		Pour quand	Prochaine étape / action à entreprendre
Département 95	92 000,00 €	20%	Investissement 2026-2027	Demande de subvention à constituer
Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP)	184 000,00 €	40%	Investissement 2026-2027.	Plan prévisionnel d'investissement de la CACP (en attente de vote)
Etat - CRTE	92 000,00 €	20%	Investissement 2026-2027	Demande de subvention à constituer
TOTAL financements extérieurs	368 000,00 €	80%		
Commune	92 000,00 €	20%		20% minimum
Coût HT travaux	460 000,00 €			

Description des coûts

Voir audit thermique

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2026	2027
Département	92 000 €	20 000 €	72 000 €
Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP)	184 000 €	84 000 €	100 000 €
Etat- CRTE	92 000 €	20 000 €	72 000 €
Commune	92 000 €	20 000 €	72 000 €



Objectifs et évaluation

Désignation des travaux d'amélioration		Economies annuelles (pour 2.008 DJU)	
		(MWhEF)	% EF
1	Chaudières à condensation - Robinets thermostatiques	13	28 %
2	Remplacement des baies simple vitrage	10	22 %



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

TERRITOIRE DE CERGY-PONTOISE

FICHE-ACTION : RENOVATION THERMIQUE GYMNASSE PARC LE NÔTRE

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Mairie de Saint-Ouen l'Aumône
2 place Pierre Mendès France
CS 90001 SAINT-OUEN L'AUMONE
95318 CERGY-PONTOISE CEDEX
Tél : 01 34 21 25 00
Courriel : courrier@ville-soa.fr

Représenté par Monsieur Laurent LINQUETTE – Maire

Interlocuteur : Monsieur Patrick CHESNEL – Directeur des Services Techniques

L'action en un mot

L'action consiste à une rénovation thermique du gymnase du Parc situé rue Le Nôtre.

La surface totale utile est de 757 m².

Les travaux seront les suivants :

- Mise en place d'une GTB (gestion technique du bâtiment),
- Isolation du faux plafond, des toitures et des murs extérieurs,
- Remplacement du générateur d'air chaud,
- Remplacement des menuiseries extérieures,
- Panneaux rayonnants gaz ,

Description détaillée

Voir l'audit thermique

Calendrier prévisionnel

2027-2028



Les partenaires et leurs engagements réciproques

RENOVATION THERMIQUE DU GYMNASSE DU PARC RUE LE NÔTRE

Qui	S'engage à quoi		Pour quand	Prochaine étape / action à entreprendre
Département 95	241 500,00 €	35%	Investissement 2027-2028	Demande de subvention à constituer
Etat CRTE	300 000,00 €	43%	Investissement 2027-2028	Demande de subvention à constituer
TOTAL financements extérieurs	541 500,00 €	78%		
Commune	148 500,00 €	22%		20% minimum
Coût HT travaux	690 000,00 €			

Description des coûts

Voir audit thermique

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Fonds, enveloppe ou budget mobilisé	2027	2028
Département	241 500 €	100 000 €	141 500 €
Etat – CRTE	300 000 €	100 000 €	200 000 €
Commune	148 500 €	48 500 €	100 000 €



Objectifs et évaluation

Désignation des travaux d'amélioration		Economies annuelles (pour 2.008 DJU)	
		(MWhEF)	% EF
1	Panneaux rayonnants gaz - Centrale de traitement d'air	67	22 %
2	Gestion technique du bâtiment	45	15 %
3	ITE des murs extérieurs	74	25 %
4	Isolation du faux plafond du gymnase	18	6 %
5	Isolation des toitures (vestiaires - sanitaires)	36	12 %
6	Remplacement des baies simple vitrage	68	23 %

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire de Cergy-Pontoise / Ville de Vauréal

FICHE-ACTION :

Etude sur la qualité de l'air dans les écoles et crèches de la ville

Dernière date de mise à jour : 08/09/2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Commune de Vauréal

Nom, prénom, fonction :

Fontaine Sandrine, Directrice des Services Techniques

L'action en un mot

L'action consiste à l'accompagnement par un cabinet extérieur à la surveillance réglementaire de la qualité de l'air dans les ERP soumis à cette réglementation et notamment les groupes scolaires et les crèches

Description détaillée

La ville de Vauréal souhaite être accompagné par un cabinet extérieur afin d'assurer la qualité de l'air dans l'ensemble des ses établissements scolaires et périscolaires ainsi que les crèches. Cette action concerne 16 équipements.

Cet accompagnement se déroulerait en plusieurs phases comme suit :

- Phase 1 : Evaluation des moyens d'aération et de ventilation
- Phase 2 : Autodiagnostic des personnels œuvrant dans les établissements
- Phase 3 : Définition du plan d'action par établissement

Calendrier prévisionnel

-Consultation des bureaux d'études : fin 2021

-Notification de la commande auprès du BET : fin 2021

-Réalisation du Diagnostic : de janvier à juillet 2022 (période de chauffe et période sans chauffage)

**Les partenaires et leurs engagements
réciproques : à compléter ultérieurement**

Budget prévisionnel

Montant total : 19.200€ HT

Description des coûts : Coût de l'étude : 19.200€ HT

Plan de financement prévisionnel : à compléter ultérieurement

Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Mise en place de grille d'évaluation avant la phase 1 et 3			
Suite à la phase 3 et des modifications apportées remettre en place des grilles d'évaluation			

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de Cergy-Pontoise / Ville de Vauréal

FICHE-ACTION :

Mise en place de panneaux Photovoltaïques au Groupe Scolaire des Groues

Dernière date de mise à jour : 08/09/2021

Mâitre d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Commune de Vauréal
Nom, prénom, fonction :
Fontaine Sandrine, Directrice des Services Techniques

L'action en un mot

L'action consiste à la mise en place 232 panneaux soit 390 m² pour une puissance de 76,56 kWc sur la toiture du Groupe Scolaire des Groues
Ce projet répond aux enjeux de la transition énergétique dans lequel la ville s'est engagée notamment afin de répondre aux objectifs de consommation énergétique fixés par le décret tertiaire.

Description détaillée

La ville de Vauréal souhaite s'engager dans le déploiement d'Energies Renouvelables au sein de son patrimoine bâti. A cet effet le Cabinet ALTEREA a mené début 2020 une étude sur 14 bâtiments de la ville afin d'analyser le potentiel EnR pour chacun d'entre eux. Chacun de ces 14 bâtiments a donc fait l'objet d'une visite afin d'étudier le potentiel de mise en place des énergies renouvelables suivantes :

- biomasse (chaufferie bois)
- pompes à chaleur eau/eau
- pompes à chaleur air/eau
- solaire photovoltaïque
- solaire thermique.

Cette étude reste une étude synthétique en vue de la définition des études EnR qui ont été réalisées ans une seconde phase. Cette seconde phase a permis une étude spécifique sur les sites retenus.

Afin de pouvoir déployer des EnR le plus rapidement, il a été demandé à ALTEREA de réaliser l'étude spécifique sur 4 bâtiments communaux au regard de leur 1^{ere} étude.

Il est également rappelé que le décret tertiaire impose des objectifs de réduction des consommations en énergie finale de :

- - 40% en 2030
- - 50% en 2040
- - 60% en 2050

pour les bâtiments à usage tertiaire possédant une surface de plancher supérieure ou égale à 1 000 m².

Ces études de faisabilité pour la mise en place de l'énergie renouvelable ont permis

- de valider la faisabilité technique et économique du projet
- de proposer des solutions techniques adaptées au contexte et aux possibilités qu'offre le bâtiment

- d'évaluer les coûts nécessaires à la mise en œuvre de la solution et les économies financières associées
 - de mettre en avant les gains d'énergie réalisés et les émissions de gaz à effet de serre évitées par la mise en œuvre de la solution
- Pour le Groupe scolaire des Groues la solution retenue est donc la mise en place de 232 panneaux photovoltaïque en intégration totale pour toiture tuiles sur une surface de 390m² pour une puissance de 76,56KwC.
- Le raccordement prévu est Autoconsommation individuelle avec injection du surplus

Le montant de l'opération est estimé :155.900€ HT

-Coût travaux y compris sécurisation de la toiture : 131.900€HT

- Coût prestations intellectuelles (SPS, MOE, Bureau de contrôle) :24.000€ HT

Calendrier prévisionnel

Le MOE qui accompagne la ville sur la réalisation du cahier des charges pour la consultation des entreprises et le suivi des travaux a déjà été désigné le calendrier de l'opération est le suivant :

- AVP
 - o Rendu ALTEREA : 24/09/21
 - o Retour de la MOA après relecture : 01/10/21
- PRO
 - o Rendu ALTEREA : 08/10/21
 - o Retour de la MOA et du CT après relecture : 15/10/21
- PRO définitif
 - o Rendu ALTEREA : 22/10/21

- AO
 - Publication : 29/10/21
 - Retour des offres : 19/11/21
 - Rendu ACT ALTEREA : 26/11/21
 - Retour des questions aux entreprises et retour de la MOA après relecture : 03/12/21
 - Rendu définitif : 10/12/21
- OS
 - Signature : 17/12/21
- DET
 - Variante 1
 - Période de préparation : du 17/01/22 au 18/02/22
 - Travaux Phase 1 : Vacances scolaires du 21/02/22 au 04/03/22
 - Travaux Phase 2 : Vacances scolaires du 25/04/22 au 06/05/22
 - **Réception : 06/05/22**
 - Levée de réserve : 18/05/22
 - **Variante 2 : Travaux pendant les vacances d'été**
 - Période de préparation : du 13/06/22 au 08/07/22
 - Travaux : du 11/07/22 au 05/08/22
 - **Réception : 05/08/22**
 - Levée de réserve : 19/08/22
 - Variante 3 : Travaux en site occupé

Les partenaires et leurs engagements réciproques : à compléter ultérieurement

Budget prévisionnel

Montant total : 155.900€

Description des coûts : -Coût travaux y compris sécurisation de la toiture : 131.900€HT (investissement)

- Coût prestations intellectuelles (SPS, MOE, Bureau de contrôle) :
- SPS + Bureau de contrôle + diverses études= 9.000€ HT (investissement)
- MOE =15.000€ HT (investissement)

Plan de financement prévisionnel : à compléter ultérieurement



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Relevé des consommations avant travaux			
Relevés des consommations après travaux			
Relevés des Températures des locaux avant et après travaux			

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de Cergy-Pontoise / Ville de Vauréal

FICHE-ACTION :

Amélioration de l'isolation et mise en place de panneaux Photovoltaïques au Groupe Scolaire des Sablons

Dernière date de mise à jour : 08/09/2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Commune de Vauréal

Nom, prénom, fonction :

Fontaine Sandrine, Directrice des Services Techniques

L'action en un mot

L'action consiste à la mise en place 301 panneaux soit 507 m² pour une puissance de 99,33 kWc sur la toiture au-dessus du cinéma Antarès

Ce projet répond aux enjeux de la transition énergétique dans lequel la ville s'est engagée notamment afin de répondre aux objectifs de consommation énergétique fixés par le décret tertiaire.

Description détaillée

La ville de Vauréal souhaite s'engager dans le déploiement d'Énergies Renouvelables au sein de son patrimoine bâti. A cet effet le Cabinet AL.TEREA a mené début 2020 une étude sur 14 bâtiments de la ville afin d'analyser le potentiel EnR pour chacun d'entre eux. Chacun de ces 14 bâtiments a donc fait l'objet d'une visite afin d'étudier le potentiel de mise en place des énergies renouvelables suivantes :

- biomasse (chaufferie bois)
- pompes à chaleur eau/eau
- pompes à chaleur air/eau
- solaire photovoltaïque
- solaire thermique.

Cette étude reste une étude synthétique en vue de la définition des études EnR qui ont été réalisées ans une seconde phase. Cette seconde phase a permis une étude spécifique sur les sites retenus.

Afin de pouvoir déployer des EnR le plus rapidement, il a été demandé à AL.TEREA de réaliser l'étude spécifique sur 4 bâtiments communaux au regard de leur 1^{ere} étude.

Il est également rappelé que le décret tertiaire impose des objectifs de réduction des consommations en énergie finale de :

- - 40% en 2030
- - 50% en 2040
- - 60% en 2050

pour les bâtiments à usage tertiaire possédant une surface de plancher supérieure ou égale à 1 000 m².

Ces études de faisabilité pour la mise en place de l'énergie renouvelable ont permis

- de valider la faisabilité technique et économique du projet
- de proposer des solutions techniques adaptées au contexte et aux possibilités qu'offre le bâtiment

- d'évaluer les coûts nécessaires à la mise en œuvre de la solution et les économies financières associées
- de mettre en avant les gains d'énergie réalisés et les émissions de gaz à effet de serre évitées par la mise en œuvre de la solution

Pour le groupe scolaire des Sablons, la solution retenue est donc la mise en place de 301 panneaux photovoltaïques sur plot en toiture sur une surface de 507m² pour une puissance de 99,33KwC.

Le raccordement prévu est Autoconsommation individuelle avec injection du surplus.

Le montant de l'opération est estimé :367.100€ HT

- Coût travaux y compris sécurisation de la toiture, réfection et isolation toiture : 343.100€ HT
- Coût prestations intellectuelles (SPS, MOE, Bureau de contrôle, Etudes de structures et d'isolation) :24.000€ HT

Calendrier prévisionnel

- Diagnostic de la structure avant isolation thermique et pose de panneaux photovoltaïques : décembre 2022
- Consultation pour choix du Maître d'œuvre : février 2023
- Réalisation des AVP et PRO : de mars à mi-avril 2023
- Lancement de l'Appel d'offre pour les travaux : début mai 2023
- Notification aux entreprises : mi-juin 2023
- Réalisation des travaux : été 2023

Les partenaires et leurs engagements réciproques : à compléter ultérieurement

Budget prévisionnel

Montant total : 367.100€ HT

Description des coûts :

- Coût travaux panneaux photovoltaïques : 134.900 €HT (investissement)
- Coût isolation toiture : 181.200€ HT (investissement)
- Coût sécurisation toiture : 27.000€ HT (investissement)
- Coût prestations intellectuelles (SPS, MOE, Bureau de contrôle) :
 - SPS + Bureau de contrôle : 4.000€ HT (investissement)
 - Etude structure et isolation : 5.000€ HT (investissement)
 - MOE =15.000€ HT (investissement)

Plan de financement prévisionnel : à compléter ultérieurement



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Relevé des consommations avant travaux			
Relevés des consommations après travaux			
Relevés des Températures des locaux avant et après travaux			

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de Cergy-Pontoise / Ville de Vauréal

FICHE-ACTION :

Amélioration de l'isolation et mise en place de panneaux Photovoltaïques au gymnase des Toupets

Dernière date de mise à jour : 08/09/2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Commune de Vauréal

Nom, prénom, fonction :

Fontaine Sandrine, Directrice des Services Techniques

L'action en un mot

L'action consiste à la mise en place 303 panneaux soit 510 m² pour une puissance de 99,99 kWc sur la toiture de la salle polyvalente du gymnase des Toupets
Ce projet répond aux enjeux de la transition énergétique dans lequel la ville s'est engagée notamment afin de répondre aux objectifs de consommation énergétique fixés par le décret tertiaire.

Description détaillée

La ville de Vauréal souhaite s'engager dans le déploiement d'Energies Renouvelables au sein de son patrimoine bâti. A cet effet le Cabinet ALTEREA a mené début 2020 une étude sur 14 bâtiments de la ville afin d'analyser le potentiel EnR pour chacun d'entre eux. Chacun de ces 14 bâtiments a donc fait l'objet d'une visite afin d'étudier le potentiel de mise en place des énergies renouvelables suivantes :

- biomasse (chaufferie bois)
- pompes à chaleur eau/eau
- pompes à chaleur air/eau
- solaire photovoltaïque
- solaire thermique.

Cette étude reste une étude synthétique en vue de la définition des études EnR qui ont été réalisées ans une seconde phase. Cette seconde phase a permis une étude spécifique sur les sites retenus.

Afin de pouvoir déployer des EnR le plus rapidement, il a été demandé à ALTEREA de réaliser l'étude spécifique sur 4 bâtiments communaux au regard de leur 1ere étude.

Il est également rappelé que le décret tertiaire impose des objectifs de réduction des consommations en énergie finale de :

- - 40% en 2030
- - 50% en 2040
- - 60% en 2050

pour les bâtiments à usage tertiaire possédant une surface de plancher supérieure ou égale à 1 000 m².

Ces études de faisabilité pour la mise en place de l'énergie renouvelable ont permis

- de valider la faisabilité technique et économique du projet
- de proposer des solutions techniques adaptées au contexte et aux possibilités qu'offre le bâtiment
- d'évaluer les coûts nécessaires à la mise en œuvre de la solution et les économies financières associées
- de mettre en avant les gains d'énergie réalisés et les émissions de gaz à effet de serre évitées par la mise en œuvre de la solution

Pour le gymnase des Toupets, la solution retenue est donc la mise en place de 303 panneaux photovoltaïque avec structure porteuse sur bac acier sur une surface de 510 m² pour une puissance de 99,99KwC.
Le raccordement prévu est Autoconsommation individuelle avec injection du surplus

Le montant de l'opération est estimé :441.580€ HT

- Coût travaux y compris sécurisation de la toiture, réfection et isolation toiture : 410.700€HT
- Coût prestations intellectuelles (SPS, MOE, Bureau de contrôle, Etudes de structures et d'isolation) :30.880€ HT

Calendrier prévisionnel

- Diagnostic des charpentes du gymnase des toupets avant isolation thermique et pose de panneaux photovoltaïques : Septembre 2021
- Consultation pour choix du Maître d'œuvre : octobre 2021
- Réalisation des AVP et PRO : de novembre à mi-décembre 2021
- Lancement de l'Appel d'offre pour les travaux : début janvier 2022
- Notification aux entreprises : mi-février 2022
- Réalisation des travaux : été 2022

Les partenaires et leurs engagements réciproques : à compléter ultérieurement

Budget prévisionnel

Montant total : 441.180€ HT

Description des coûts :

- Coût travaux panneaux photovoltaïques : 135.500€HT (investissement)
- Coût isolation toiture : 102.200€ HT (investissement)
- Coût sécurisation toiture : 27.000€HT (investissement)
- Coût réfection toiture : 146.000€ HT (investissement)
- Coût prestations intellectuelles (SPS, MOE, Bureau de contrôle) :
 - SPS + Bureau de contrôle : 4.000€ HT (investissement)
 - Etude structure et isolation : 11.880€HT (investissement)
 - MOE =15.000€ HT (investissement)

Plan de financement prévisionnel : à compléter ultérieurement



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Relevé des consommations avant travaux			
Relevés des consommations après travaux			
Relevés des Températures des locaux avant et après travaux			

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de Cergy-Pontoise / Ville de Vauréal

FICHE-ACTION :

Amélioration de l'isolation et mise en place de panneaux Photovoltaïques à l'hôtel de Ville

Dernière date de mise à jour : 08/09/2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Commune de Vauréal

Nom, prénom, fonction :

Fontaine Sandrine, Directrice des Services Techniques

L'action en un mot

L'action consiste à la mise en place 165 panneaux soit 278 m² pour une puissance de 54,45 kWc sur la toiture au-dessus du cinéma Antarès

Ce projet répond aux enjeux de la transition énergétique dans lequel la ville s'est engagée notamment afin de répondre aux objectifs de consommation énergétique fixés par le décret tertiaire.

Description détaillée

La ville de Vauréal souhaite s'engager dans le déploiement d'Energies Renouvelables au sein de son patrimoine bâti. A cet effet le Cabinet ALTEREA a mené début 2020 une étude sur 14 bâtiments de la ville afin d'analyser le potentiel EnR pour chacun d'entre eux. Chacun de ces 14 bâtiments a donc fait l'objet d'une visite afin d'étudier le potentiel de mise en place des énergies renouvelables suivantes :

- biomasse (chaufferie bois)
- pompes à chaleur eau/eau
- pompes à chaleur air/eau
- solaire photovoltaïque
- solaire thermique.

Cette étude reste une étude synthétique en vue de la définition des études EnR qui ont été réalisées ans une seconde phase. Cette seconde phase a permis une étude spécifique sur les sites retenus.

Afin de pouvoir déployer des EnR le plus rapidement, il a été demandé à ALTEREA de réaliser l'étude spécifique sur 4 bâtiments communaux au regard de leur 1^{ere} étude.

Il est également rappelé que le décret tertiaire impose des objectifs de réduction des consommations en énergie finale de :

- - 40% en 2030
- - 50% en 2040
- - 60% en 2050

pour les bâtiments à usage tertiaire possédant une surface de plancher supérieure ou égale à 1 000 m².

Ces études de faisabilité pour la mise en place de l'énergie renouvelable ont permis

- de valider la faisabilité technique et économique du projet
- de proposer des solutions techniques adaptées au contexte et aux possibilités qu'offre le bâtiment
- d'évaluer les coûts nécessaires à la mise en œuvre de la solution et les économies financières associées
- de mettre en avant les gains d'énergie réalisés et les émissions de gaz à effet de serre évitées par la mise en œuvre de la solution

Pour l'hôtel de ville, la solution retenue est donc la mise en place de 165 panneaux photovoltaïques en intégration totale sur toiture tuiles ou Zinc sur une surface de 278m² pour une puissance de 54,45KwC. Le raccordement prévu est Autoconsommation individuelle.

Le montant de l'opération est estimé :138.900€ HT

- Coût travaux y compris sécurisation de la toiture, réfection et isolation toiture : 120.500€HT
- Coût prestations intellectuelles (SPS, MOE, Bureau de contrôle, Etudes de structures et d'isolation) :24.000€ HT

Calendrier prévisionnel

- Diagnostic des charpentes de la toiture avant isolation thermique et pose de panneaux photovoltaïques : décembre 2021
- Consultation pour choix du Maître d'œuvre : février 2022
- Réalisation des AVP et PRO : de mars à mi-avril 2022
- Lancement de l'Appel d'offre pour les travaux : début mai 2022
- Notification aux entreprises : mi-juin 2022
- Réalisation des travaux : été 2022

Les partenaires et leurs engagements réciproques : à compléter ultérieurement

Budget prévisionnel

Montant total : 138.900€ HT

Description des coûts :

- Coût travaux panneaux photovoltaïques : 78.500€HT (investissement)
- Coût isolation toiture : 31.300€ HT (investissement)
- Coût sécurisation toiture : 5.100€ HT (investissement)
- Coût prestations intellectuelles (SPS, MOE, Bureau de contrôle) :
 - SPS + Bureau de contrôle : 4.000€ HT (investissement)
 - Étude structure et isolation : 5.000€ HT (investissement)
 - MOE =15.000€ HT (investissement)

Plan de financement prévisionnel : à compléter ultérieurement



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
Relevé des consommations avant travaux			
Relevés des consommations après travaux			
Relevés des Températures des locaux avant et après travaux			



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire de Cergy-Pontoise / Ville de Vauréal

FICHE-ACTION :

Plan pluriannuel de végétalisation et désimperméabilisation des cours d'écoles de 2023 à 2027 (fin du CRTE)

Dernière date de mise à jour : 08/09/2021

Maître d'ouvrage / pilote du projet

Organisme : Commune de Vauréal
Nom, prénom, fonction :
Fontaine Sandrine, Directrice des Services Techniques

L'action en un mot

L'action consiste à la végétalisation et désimperméabilisations des cours d'école
Ce projet répond aux enjeux de la lutte contre le réchauffement climatique dans lequel la ville s'est engagée.

L'objectif de ce projet de réaménagement des cours d'écoles est de remettre au cœur des choix :

1. le bien-être des enfants en diversifiant les espaces, en renforçant la place de la nature dans les écoles, en proposant une plus grande variété de jeux et d'activités et en facilitant l'éducation au développement durable au sein de l'école
2. L'adaptation au changement climatique en apportant des îlots de fraîcheur (ombre, végétaux, sols, etc.) et une meilleure gestion des eaux de pluie

Description détaillée

La ville souhaite s'engager à compter de 2023 dans un plan pluriannuel de la végétalisation et désimperméabilisations des cours de ses écoles au rythme d'une école par année.

Les principes de ces aménagements consisteraient à notamment :

- *Végétaliser et renforcer la biodiversité
- *Apporter plus de confort et des occasions multiples d'apprentissage (points de regroupement avec l'enseignant en extérieur, jardins pédagogiques, etc.)
- *Modifier les sols pour trouver un équilibre entre les espaces et favoriser la gestion de l'eau de pluie et éviter les îlots de chaleur urbain.
- *Mieux partager les espaces de jeux et choisir des équipements pour que chacun trouve sa place.

Avant un déploiement sur toutes les écoles de la ville, nous proposons de travailler sur un site pilote dès 2023 pour favoriser l'implication des élèves dans ce projet. L'amélioration de la vie quotidienne et du bien-être des élèves et des personnels doit guider nos choix dans l'élaboration de ce projet ; c'est pourquoi ils seront pleinement acteurs du projet. De ce fait, cette rénovation doit être coconstruite entre les élèves et les différents usagers pour aboutir à un projet qui réponde aux besoins de tous

Les cours d'école telles qu'elles ont été pensées il y a plusieurs décennies ne répondent plus aux enjeux climatiques de notre société actuelle : des sols qui renvoient la chaleur et ne permettent pas l'infiltration des eaux de pluie, un manque de végétation, de reliefs, d'ombres, une acoustique mal gérée.

Les zones de jeux très standardisées présentes dans nos écoles pourraient être remises en question par les enfants d'aujourd'hui.

Calendrier prévisionnel

- Lancement d'une étude sur la végétalisation et désimperméabilisations des cours d'école : dernier semestre 2022
- Consultation pour choix du Maître d'œuvre : début 2023
- Réalisation des AVP et PRO : de mars à mi-avril 2023
- Lancement de l'Appel d'offre pour les travaux : début mai 2023
- Notification aux entreprises : mi-juin 2023
- Réalisation des travaux de la première école : été 2023

Les partenaires et leurs engagements réciproques : à compléter ultérieurement

Budget prévisionnel

Montant total annuel à compter de 2023 jusqu'en 2027 (fin du CRTE) : 125.000€

Description des coûts par an de 2023 à 2027 (fin du CRTE) :

- Coût travaux 110.000 €HT (investissement)
- Coût prestations intellectuelles (SPS, MOE, Bureau de contrôle) :
 - SPS + Bureau de contrôle : 4.000€ HT (investissement)
 - MOE =21.000€ HT (investissement)

Plan de financement prévisionnel : à compléter ultérieurement



Objectifs et évaluation

A minima 1 indicateur de résultat à l'horizon de la fin du contrat et détailler annuellement les objectifs intermédiaires si c'est possible

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2020	Objectif 2021 à 2026
*Accroître les surfaces désimperméabilisées	Nbre de M2		
*Accroître les espaces végétalisés	Nbre de M2		
*Proposer des zones d'ombre et d'abris –	Mesure de Température avant/après		
*Diversification des zones à vocation différentes (zones calmes, pédagogiques, sportives, ombragées, etc.)			
*Education au développement durable : label E3D / éco-école			



Annexe 5 – Tableaux financiers (détail et synthèse)

Cette annexe sera réalisée et insérée lors d'un avenant au CRTE



Annexe 6 – Contribution des établissements publics et opérateurs (ADEME, Caisse des Dépôts, CEREMA...) au financement du CRTE

Cette annexe sera réalisée et insérée lors d'un avenant au CRTE





Annexe 7 – Indicateurs de suivi du CRTE

Cette annexe sera réalisée et insérée lors d'un avenant au CRTE

